

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LOISIR

PAR

LUC LEBEAU

L'INTERPRÉTATION COMME MOYEN D'ÉDUCATION AU MILIEU NATUREL  
DANS LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS : UNE OPPORTUNITÉ  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

JUIN 1996

© LUC LEBEAU 1996

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

## REMERCIEMENTS

Bien qu'un travail de rédaction soit essentiellement un travail individuel, je désire exprimer ici des remerciements tout particuliers à des personnes qui ont su m'y encourager.

En premier lieu monsieur André Barabé, directeur de ma recherche, pour son soutien et son encadrement qu'il m'a si généreusement fournis tout au long de ce projet. La qualité de son propre travail constitue un modèle dans l'atteinte d'un haut degré de satisfaction face aux exigences académiques demandées.

Ma mère Micheline, pour la vérification de la version finale, et qui à maintes reprises, a su trouver les paroles encourageantes pour mener ce travail à terme.

Enfin ma compagne Carole, qui a accepté de vivre avec mes nombreux états d'âme rencontrés tout au long de cette rédaction.

Je les remercie sincèrement.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS . . . . .	i
TABLE DES MATIÈRES . . . . .	ii
LISTE DES TABLEAUX . . . . .	vi
LISTE DES FIGURES . . . . .	viii
LISTE DES CARTES . . . . .	ix
RÉSUMÉ . . . . .	x
INTRODUCTION . . . . .	1
Problématique . . . . .	3
Question de recherche . . . . .	4
Objectifs de recherche . . . . .	4
Plan de la recherche . . . . .	5
 CHAPITRE 1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES . . . . .	  6
1.1 <u>Des préoccupations mondiales</u> . . . . .	7
1.1.1    La Stratégie mondiale de la conservation . . . . .	7
1.1.2    Le rapport Brundtland . . . . .	9
1.1.3    La Conférence mondiale des Nations-Unies . . . . .	11
1.1.4    Le développement durable et l'éthique environnementale . . . . .	12
1.2 <u>Des plans canadiens et québécois de conservation</u> . . . . .	14
1.2.1    Au niveau canadien . . . . .	14
1.2.2    Au niveau québécois . . . . .	18
1.3 <u>Concepts et principes du développement durable</u> . . . . .	22
1.3.1    Définitions . . . . .	22
1.3.2    Principes du développement durable . . . . .	25
1.4 <u>Les zones naturelles protégées</u> . . . . .	30
1.4.1    Historique . . . . .	30
1.4.2    Mission . . . . .	34
1.4.3    Catégorisation . . . . .	35
1.4.4    Gestion et intervention . . . . .	37

1.5	<u>L'éducation au milieu naturel</u> . . . . .	40
1.5.1	Historique et évolution . . . . .	40
1.5.2	Rôle de l'interprétation . . . . .	44
1.5.3	Modèles généraux . . . . .	47
1.6	<u>Conclusion</u> . . . . .	51
CHAPITRE 2		
LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS ET L'ÉDUCATION		
AU MILIEU NATUREL . . . . . 53		
2.1	<u>Le réseau des parcs québécois</u> . . . . .	54
2.1.1	Historique . . . . .	54
2.1.2	La Loi de 1977 . . . . .	57
2.1.3	La politique de 1982 . . . . .	60
2.1.4	Les objectifs reliés à l'éducation au milieu naturel . . . . .	63
2.1.5	Moratoire et plan d'action sur les parcs . . .	66
2.1.6	La Convention sur la diversité biologique et les parcs . . . . .	71
2.2	<u>Cadre de référence théorique de l'éducation au milieu naturel</u> . . . . .	75
2.2.1	La présentation du modèle d'intervention : EMEREC . . . . .	76
2.2.2	Opérationnalisation du modèle EMEREC . . . . .	81
2.2.3	Objectifs de la recherche . . . . .	83
2.3	<u>Méthodologie de la recherche</u> . . . . .	86
2.3.1	Contexte . . . . .	86
2.3.2	Développement des instruments . . . . .	86
2.3.3	Collecte des données . . . . .	88
2.4	<u>Conclusion</u> . . . . .	89
CHAPITRE 3		
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS . . . . . 91		
3.1	<u>Programmes offerts</u> . . . . .	92
3.1.1	Offre d'activités d'interprétation personnalisée . . . . .	93
3.1.2	Activités auto-interprétées . . . . .	95
3.1.3	Périodes d'opération des programmes . . . . .	96
3.1.4	Les groupes scolaires . . . . .	97
3.1.5	Constats sur la programmation de l'interprétation . . . . .	100

3.2	<u>Mise en valeur du réseau des parcs québécois</u>	103
3.2.1	Infrastructures et équipements disponibles	103
3.2.2	Les plans d'interprétation et leur actualisation	105
3.2.3	Documentation de la Direction du plein air et des parcs	106
3.2.4	Promotion et publications	108
3.2.5	Participation relative aux activités d'interprétation	110
3.2.6	Évaluation	114
3.3	<u>Le personnel affecté à l'interprétation</u>	115
3.3.1	Le personnel du M.L.C.P.	115
3.3.2	Les partenaires	118
3.3.3	Formation et soutien à la formation	119
3.4	<u>La délégation d'activités en interprétation</u>	120
3.4.1	Le contrat de concession	122
3.4.2	Le contrat de services	123
3.4.3	Le bénévolat	124
3.4.4	Le contrat d'autorisation	125
3.4.4.1	Objets de la délégation	125
3.4.4.2	Suivi et contrôle	126
3.5	<u>Conclusion</u>	133
CHAPITRE 4		
DISCUSSION ET ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE		
POUR LES PARCS QUÉBÉCOIS		
4.1	<u>L'éducation au milieu naturel : des principes et des conditions à mettre en application</u>	135
4.2	<u>Le Plan d'action sur les parcs et la Convention sur la diversité biologique : pour une utilisation durable du patrimoine naturel</u>	138
4.2.1	Consolidation du réseau actuel	138
4.2.2	Stratégie de promotion	140
4.3	<u>Le partenariat éducatif : des balises pour améliorer son fonctionnement</u>	143
4.3.1	Associer la population à la gestion des parcs	143
4.3.2	Pour le renouvellement d'activités éducatives et récréatives	146
4.3.3	Une politique de la délégation à instaurer	148

4.3.4	La tarification pour le développement des activités . . . . .	151
4.4	<u>Le développement régional et les parcs</u> . . . . .	152
4.4.1	L'intégration des collectivités locales dans la mise en valeur du territoire . . . . .	153
4.4.2	La décentralisation pour un partage des responsabilités . . . . .	156
4.5	<u>Le développement durable et les parcs :</u> <u>un défi à relever pour l'avenir</u> . . . . .	159
4.6	<u>Conclusion</u> . . . . .	164
	CONCLUSION GÉNÉRALE . . . . .	166
	BIBLIOGRAPHIE . . . . .	170
	ANNEXE 1	
	QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR L'ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION AU MILIEU NATUREL DANS LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS . . . . .	188
	ANNEXE 2	
	QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE GESTION EN INTERPRÉTATION . . . . .	215

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	
LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE . . . . .	26
TABLEAU 2	
LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA CRÉATION DES ZONES PROTÉGÉES AUX ÉTATS-UNIS . . . . .	31
TABLEAU 3	
LES PARCS NATIONAUX DU CANADA . . . . .	33
TABLEAU 4	
LES TERRITOIRES PROTÉGÉS AU QUÉBEC . . . . .	36
TABLEAU 5	
LES PARCS DU QUÉBEC AVANT 1977 . . . . .	55
TABLEAU 6	
LE RÉSEAU ACTUEL DES PARCS DU QUÉBEC . . . . .	59
TABLEAU 7	
LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA RECHERCHE . . . . .	88
TABLEAU 8	
PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA PROGRAMMATION D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	92
TABLEAU 9	
PÉRIODES D'OPÉRATION DES PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	96
TABLEAU 10	
TYPES D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES EN INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	103
TABLEAU 11	
DIVERSITÉ DANS LES PRINCIPAUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS RELIÉS À L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	104
TABLEAU 12	
SUJETS D'INTERPRÉTATION QU'IL SERAIT SOUHAITABLE D'ÉLABORER SOUS FORME DE GUIDES MÉTHODOLOGIQUES . . . . .	107
TABLEAU 13	
PRINCIPAUX MOYENS UTILISÉS POUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	109

TABLEAU 14	
RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS	
D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993	
SELON LE TYPE DE PARC ET LA FORME UTILISÉE . . . . .	111
TABLEAU 15	
MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	
D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	114
TABLEAU 16	
CATÉGORIE ET NOMBRE D'EMPLOYÉS DU M.L.C.P. RELIÉS À	
L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	115
TABLEAU 17	
NOMBRE DE PARTENAIRES RELIÉS À L'INTERPRÉTATION	
DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993	
EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT UTILISÉ . . . . .	118
TABLEAU 18	
FORMES DE DÉLÉGATION UTILISÉES EN INTERPRÉTATION	
DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	121
TABLEAU 19	
ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DÉLÉGUÉES PAR CONTRAT	
D'AUTORISATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	126
TABLEAU 20	
SUIVI ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES EN	
INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 . . . . .	127
TABLEAU 21	
FORMES D'AIDE DEMANDÉE PAR LES PARTENAIRES ET FOURNIE	
PAR LE M.L.C.P. DANS L'OFFRE DES PROGRAMMES	
D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	129
TABLEAU 22	
AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS RELIÉS AUX CONTRATS	
D'AUTORISATION DANS LE DOMAINE DE L'INTERPRÉTATION	
DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993 . . . . .	130
TABLEAU 23	
LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS À DES	
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES PARCS QUÉBÉCOIS . . . . .	160

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	
ÉTAPES DE PLANIFICATION DE L'INTERPRÉTATION . . . . .	47
FIGURE 2	
PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'INTERPRÉTATION . . . . .	49
FIGURE 3	
UN MODÈLE D'INTERPRÉTATION . . . . .	50
FIGURE 4	
LE MODÈLE DU PROCESSUS DE LA COMMUNICATION (E-M-C-R, ÉMETTEUR, MESSAGE, CANAL, RÉCEPTEUR) . . . . .	78
FIGURE 5	
LE MODÈLE EMEREC . . . . .	80

## LISTE DES CARTES

CARTE A	
LES RÉGIONS NATURELLES DU QUÉBEC . . . . .	61
CARTE B	
LE RÉSEAU DES PARCS DU QUÉBEC ET LES PROJETS DE PARCS AU SUD DU 50° PARALLÈLE . . . . .	68
CARTE C	
LES TERRITOIRES RÉSERVÉS À DES FINS DE PARCS AU NORD DU 50° PARALLÈLE . . . . .	69

## RÉSUMÉ

Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec est responsable de l'éducation au milieu naturel pour l'ensemble de son réseau de parcs provinciaux. Dans le contexte des parcs, le moyen identifié et privilégié pour réaliser cette éducation est l'interprétation. Mis à part un bilan sommaire réalisé par le Ministère il y a une dizaine d'années déjà, aucune synthèse n'avait été produite sur ce thème. Pour ce créneau particulier d'intervention, dans le cadre de notre recherche, nous avons retenu les objectifs suivants : connaître les notions rattachées à l'éducation au milieu naturel et au développement durable dans leurs dimensions internationale, nationale et provinciale ainsi que les modèles qui supportent ces concepts; dresser un portrait exhaustif de la situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois pour l'année 1992-1993; analyser les résultats des enquêtes menées auprès des responsables de chacun des parcs; et, enfin, dégager les tendances majeures et proposer de nouvelles pistes de travail afin de permettre le développement et l'amélioration du champ d'action de l'interprétation dans les parcs du Québec. Un questionnaire (prétesté) a permis de recueillir un éventail de données auprès des responsables désignés dans chacun des parcs du réseau. Il s'agit soit du directeur du parc ou du responsable de la mise en valeur du milieu naturel. Dans un deuxième temps, des grilles de validation ont aussi permis de vérifier les réponses données et ainsi de corroborer tous les résultats. Enfin, un second questionnaire portant spécifiquement sur la délégation d'activités en interprétation est venu compléter notre étude.

Le portrait obtenu permet ainsi de rendre compte de certains éléments clés et de leur rôle dans une dynamique de développement de l'éducation au milieu naturel. À titre d'exemples, mentionnons ceux-ci : les équipements disponibles dans chacun des parcs et leur impact sur la programmation, le niveau de personnel affecté à

l'interprétation, les différents programmes offerts dans chacun des parcs dont l'accueil de groupes scolaires, et l'importance de la délégation de gestion dans l'offre de services et d'activités reliés à l'interprétation et ses effets dans la redéfinition du réseau des parcs.

Les parcs québécois peuvent donc répondre au double défi de la Stratégie mondiale de la conservation : conservation et développement et devenir des modèles. Les exemples que nous suggérons sont multiples : répondre au segment croissant de l'écotourisme en tant que tourisme socialement responsable et écologiquement viable, établir une stratégie de promotion nationale pour les parcs québécois en tant que sites exceptionnels voués à la conservation des ressources naturelles et à la pratique d'activités récréatives favorisant un contact étroit avec la nature, l'association de partenaires dans la gestion et la prise en charge de certaines activités éducatives, etc.

Toutes ces facettes concernent de près ou de loin les enjeux liés à la reconnaissance du développement durable comme porteur d'attitudes et de comportements nouveaux dans la relation nature-culture, de l'Homme face à l'environnement. Et c'est par le développement d'une éthique environnementale, fixant les bases de cette relation harmonieuse, que le réseau des parcs québécois sera à même de poursuivre sa mission éducative pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

## INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Les années soixante-dix ont donné naissance à des préoccupations environnementales, jusque-là ignorées de la population, croyant sans doute que les ressources de la Terre étaient inépuisables. Le développement durable est alors apparu comme un concept permettant de concilier à la fois le développement, nécessaire à la satisfaction des besoins humains, et la protection de l'environnement, sans lequel nous ne pouvons aspirer à un mieux-être collectif.

Le développement durable, dans ses principes de base, vise à assurer la pérennité des écosystèmes, afin de garantir une croissance économique dans les limites de production des ressources. L'équité du partage de ces ressources entre tous les peuples et tous les individus doit contribuer à réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres de cette planète. L'éthique environnementale apparaît alors comme une solution afin de comprendre les relations qui existent entre l'Homme et la Nature et d'utiliser judicieusement les ressources dont nous tirons notre richesse.

L'une des stratégies mises de l'avant et soutenues par des organismes de réputation internationale concerne la préservation de la diversité biologique, notamment par la protection d'espaces naturels. L'origine des premiers espaces naturels protégés remonte au tournant du siècle dernier. Les parcs nationaux américains témoignent des efforts de protection qui ont eu cours depuis les cent dernières années pour sauvegarder les milieux naturels de l'exploitation commerciale et industrielle de leurs ressources. Au Canada, le centenaire des parcs a eu lieu en 1985. Les zones naturelles protégées et, plus particulièrement, les parcs ont été créés à des fins de détente et de pratique d'activités récréatives pour le bien-être de la population, mais également pour les générations futures. Ils véhiculent l'idée d'un héritage à léguer pour ceux qui viendront après nous. Le réseau des parcs québécois

a lui aussi fêté son centième anniversaire. Il contribue à la protection et à la représentation d'échantillons exceptionnels de notre patrimoine naturel.

L'éducation au milieu naturel constitue une composante essentielle dans la gestion des parcs, d'abord pour mieux les faire connaître et apprécier, mais également pour susciter une prise de conscience de notre impact sur l'environnement. L'interprétation se révèle le moyen particulier pour réaliser cette éducation. Par l'élaboration de programmes spécifiques conçus à cet effet, le visiteur est en mesure de découvrir et de comprendre le milieu naturel par des activités et des services appropriés.

### **Problématique**

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977 et la mise en place de la politique sur les parcs québécois en 1982, aucune synthèse n'avait été réalisée sur l'éducation au milieu naturel, plus particulièrement sur l'interprétation, lien privilégié entre les visiteurs et le milieu naturel. Les compressions budgétaires répétées des dernières années, le recours à la privatisation ou à la délégation de gestion dans certaines sphères d'activités gouvernementales sont également venus modifier les façons de faire les choses. De nouvelles tendances en matière de tourisme (l'écotourisme par exemple) auront également un effet certain sur la gestion des parcs et plus directement sur leur mandat central en ce qui concerne l'éducation.

Une enquête réalisée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au printemps de 1985 avait permis de tracer un bilan sommaire de l'interprétation dans les parcs québécois. Il s'agissait d'un ensemble de données factuelles permettant d'obtenir une idée générale du fonctionnement et de la gestion du réseau en lien avec l'interprétation.

Nous avons donc voulu dresser un état de situation de l'interprétation qui soit le plus complet possible pour l'ensemble du réseau en 1992-1993 qui comptait alors 16 parcs.

### **Question de recherche**

L'objet de notre recherche porte sur deux aspects principaux. Tout d'abord nous voulons savoir quel est l'état actuel de l'interprétation pour le réseau des parcs québécois. Et de façon complémentaire à cette question, quelles sont alors les possibilités d'améliorer les activités et les services offerts à la population.

### **Objectifs de recherche**

Pour bien répondre aux interrogations que nous avons soulevées, quatre objectifs ont été établis :

- 1° Connaître le contexte international, national et provincial, et les principaux modèles théoriques utilisés en interprétation.
- 2° Établir le portrait le plus complet de l'offre d'activités et de services en interprétation dans le réseau des parcs québécois pour 1992-1993.
- 3° Analyser les résultats des enquêtes menées auprès des responsables de chacun des parcs.
- 4° Faire ressortir les tendances actuelles et proposer des pistes de développement ou d'amélioration pour l'interprétation dans les parcs québécois.

## Plan de la recherche

Notre premier chapitre situe les éléments de littérature portant sur le développement durable, lequel est mis en lien avec les zones naturelles protégées. Nous y abordons les définitions et les principes qui sous-tendent ce concept de même que les éléments décrivant le phénomène des espaces protégés. Enfin nous présentons les notions et les modèles qui existent en matière d'éducation au milieu naturel, lesquels permettent d'élaborer des stratégies de protection et de mise en valeur de territoires exceptionnels, tels les réserves écologiques et les parcs nationaux.

Le deuxième chapitre porte exclusivement sur le réseau des parcs québécois. Nous en retraçons l'historique et l'évolution à travers les étapes qui ont façonné le réseau actuel, tel que nous le connaissons. L'ensemble du cadre d'intervention en matière d'éducation au milieu naturel y est analysé. Nous expliquons également le contexte dans lequel la recherche s'est effectuée et la méthodologie qui a été utilisée.

Le troisième chapitre présente l'ensemble des résultats de nos enquêtes effectuées auprès des répondants du réseau des parcs en 1992-1993. Regroupés en fonction de certains thèmes, nous les analysons de façon à montrer l'importance de chacun d'eux dans la dynamique de l'interprétation.

Le dernier chapitre se veut une discussion de l'ensemble des données recueillies. Nous tentons de situer les interventions qui ont cours par rapport aux orientations ministérielles. Nous faisons ressortir également les enjeux futurs dans un contexte de mondialisation de la protection des espaces naturels.

Notre conclusion sert à établir le pont entre les actions locales et la répercussion à l'échelle mondiale des initiatives en matière d'éducation au milieu naturel.

CHAPITRE 1  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

## CHAPITRE 1

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Ce chapitre propose de mettre en contexte le développement durable en lien avec la protection des zones naturelles protégées. Nous touchons aux principaux éléments de la littérature concernée, tant au niveau international que national. Nous en définissons les concepts et les principes. Enfin, nous abordons les enjeux relatifs à l'éducation au milieu naturel dans une perspective de réalisation du développement durable.

#### 1.1 Des préoccupations mondiales

Les deux dernières décennies ont été marquées par l'émergence du concept de développement durable (Waub, 1991; Vaillancourt 1995). Le constat de dégradation de l'environnement à maints endroits de la planète et l'épuisement des ressources naturelles nécessaires à la survie de l'humanité nous ont brusquement confrontés à remettre en cause nos schèmes de développement (Dansereau, 1990; Villeneuve, 1993).

Plusieurs organismes nationaux et internationaux ont porté une attention particulière au phénomène. Ainsi, les colloques, les conférences, les rapports se sont multipliés, tantôt pour faire état de situations critiques, tantôt pour proposer des stratégies ou des plans d'action.

##### 1.1.1 La Stratégie mondiale de la conservation

En 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), avec l'aide du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et du World Wildlife Fund (WWF), lance la Stratégie mondiale de la conservation. Ce document constitue sans doute une des premières initiatives mondiales de concertation en cette matière. On y définit les objectifs de la conservation et les conditions nécessaires à sa réalisation, de même que les moyens

à mettre en oeuvre sur les plans national et international. Bâtie autour du message de la conservation, l'UICN nous rappelle que si l'objectif du développement vise à atteindre une prospérité économique et sociale, il ne faut plus négliger celui de la conservation qui est le maintien des écosystèmes et des besoins futurs.

Toute activité humaine dépend en majeure partie de l'exploitation des ressources naturelles en vue de satisfaire l'ensemble de nos besoins. La crise environnementale que nous traversons tient surtout au fait que nous ne puisons pas seulement sur la production annuelle de la biosphère (les intérêts) mais également dans les réserves de base des principaux écosystèmes (le capital) qui assurent le renouvellement des espèces. Ainsi n'avons-nous pas seulement consommé les intérêts mais également entamé le capital (Rees, 1990).

Pour parvenir à un développement durable, la Stratégie mondiale de la conservation propose trois objectifs :

- 1° maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie;**
- 2° préserver la diversité biologique;**
- 3° veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.**

La Stratégie mondiale de la conservation espère ainsi «contribuer à l'avènement du développement durable fondé sur la conservation des ressources vivantes». Son rôle vise à coordonner les efforts déjà amorcés en vue d'en arriver à une action concertée tant sur le plan national qu'international. Enfin, elle propose un ensemble de moyens : des stratégies nationales de conservation, un aménagement du territoire selon des choix plus rationnels, la

participation et l'éducation des individus, afin d'intégrer la conservation au développement.

### 1.1.2 Le rapport Brundtland

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, formée d'une vingtaine de commissaires représentant l'ensemble des parties du globe, dépose son rapport : «**Notre avenir à tous**». Davantage connu sous le nom de «rapport Brundtland», du nom de sa présidente, ce rapport se veut un programme de changement global où la protection de l'environnement devient un enjeu international. Le document expose un ensemble de problèmes auxquels nous sommes maintenant confrontés : la démographie, l'énergie, l'industrie, et propose un certain nombre de pistes afin d'en arriver à gérer, de façon collective, notre patrimoine commun, une paix et une sécurité mondiales, un développement dans le respect de l'environnement.

On note qu'un effort doit être fait pour développer une analyse de type macro-écologique où les différents cycles naturels doivent être étudiés dans leur ensemble; cycles atmosphériques, biochimiques, notamment du carbone, du soufre et de l'eau. Ceci par rapport à une analyse de type écologique stricte où seuls les écosystèmes font l'objet d'étude particulière. Il s'agit à tout le moins d'élargir notre vision des problèmes liés à l'environnement à une échelle planétaire, où la responsabilisation passe de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Sadler (1990), repris par Auclair et Vaillancourt (1992), propose une approche systémique du développement durable où interagissent trois dimensions : les aspects économiques (associés au développement), les aspects environnementaux (liés à la conservation) et les aspects sociaux (associés à l'équité mais également à l'éthique). Ces trois pôles concourent à réaliser le développement durable. Celui-ci se situe au centre d'un ensemble

de valeurs et de politiques où l'objectif ultime est le bien-être de la société. Bien que le modèle puisse paraître séduisant, il y a derrière notre vision actuelle du développement un obstacle qui nous empêche de le réaliser pleinement.

En effet, notre perception mécanique de l'économie, où la production et la consommation vont de pair, crée ainsi la possibilité théorique d'une croissance illimitée. Nos connaissances actuelles nous montrent bien pourtant que les ressources sont limitées (écosystèmes, capacité de charge, renouvellement des stocks) et qu'en conséquence notre croissance ne peut que se situer dans les limites des ressources disponibles (Rees, 1990). Le modèle dominant de la macro-économie, dans une redéfinition du développement, doit céder le pas à des approches de type micro-économiques de la croissance et du développement où elles vont :

«...tendre à s'harmoniser avec les initiatives et les ressources locales en s'appuyant sur une technologie et une organisation sociale qui puissent être assurées par la collectivité même.» (Vachon, 1993:81)

À notre avis, l'écotourisme et la gestion de zones protégées font partie de ces initiatives locales et régionales qu'il faut encourager. C'est pourquoi nous devons plutôt nous fixer l'objectif d'une redistribution équitable des richesses de la planète, comme le souligne très bien le rapport Brundtland, par des entreprises à l'échelle de l'individu.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le rapport Brundtland se veut un programme global de changement. Il propose, entre autres, des stratégies environnementales à long terme et des moyens de sauvegarder l'environnement. Il se situe dans la suite logique de la Stratégie mondiale de la conservation de 1980, en étant davantage spécifique à des situations urgentes. Pour en nommer quelques-unes, nous retrouvons la croissance démographique,

l'industrie, l'énergie, la préservation et mise en valeur de la base de ressources. L'une d'elle fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre complet : «**Espèces et écosystèmes : les ressources au service du développement**». On y mentionne que la conservation des ressources vivantes naturelles est essentielle pour le développement. Prescrit sur la base d'un acte de foi, le rapport cite :

«Il ne s'agit pas de décider si oui ou non la conservation est une bonne chose, mais bien de déterminer comment la mener à bien dans l'intérêt national et en fonction des moyens dont dispose chaque pays.» (Notre avenir à tous, 1988:177)

On mise en bonne partie sur des politiques sectorielles émanant des gouvernements pour élaborer et implanter des stratégies environnementales appropriées. Parmi quelques exemples cités, nous retrouvons l'amélioration de la protection de la flore et de la faune sauvages, une meilleure gestion des zones protégées et la création de nouvelles zones protégées. Les raisons de procéder ainsi sont multiples. Les aspects esthétiques, éthiques et culturels y sont pour beaucoup, mais les avantages économiques ne sont pas négligeables. Nous y reviendrons ultérieurement en cours de chapitre.

### 1.1.3 La Conférence mondiale des Nations-Unies

En 1992 se tient à Rio de Janeiro, Brésil, la Conférence mondiale des Nations-Unies sur l'environnement et le développement. Appelée le Sommet de la Terre, cette conférence regroupe bon nombre de chefs d'États venus faire le point sur cette question. Le document qui en découle : «**Action 21. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**» (1993), se veut un programme pour atteindre les objectifs du développement durable.

Divisé en quatre parties, l'ouvrage décrit les dimensions sociales et économiques du développement durable. Il explique le rôle de la conservation et l'importance de la gestion des ressources aux fins du développement. Il prône un renforcement du rôle des groupes (femmes, autochtones, collectivités locales, etc.) dans la participation au développement durable. Enfin, une série de moyens est proposée pour sa réalisation. Sans en faire une énumération complète, nous retenons l'importance du chapitre consacré à la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. L'objectif de sensibiliser le public passe par «un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable» (Action 21. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1993:232).

Nous devons, individuellement et collectivement, prendre conscience des problèmes écologiques et éthiques actuels, et réagir de manière à nous engager dans un processus vers le développement durable, et ce dans toutes nos sphères d'activités. Voilà bien une bonne part du défi à relever pour réaliser et atteindre les impératifs du développement durable.

#### **1.1.4 Le développement durable et l'éthique environnementale**

À travers l'ensemble de la documentation de la Stratégie mondiale de la conservation, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, l'insistance mise sur l'éducation n'est pas l'effet du hasard.

«L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement.» (Idem:229)

Cette tâche ne revient pas uniquement aux institutions proprement scolaires, mais bien à l'ensemble de la communauté par l'entremise de programmes, d'activités, de moyens diversifiés conçus et mis de l'avant autant par les gouvernements que les maisons d'enseignement, les organismes de protection de la faune et de la flore ou la communauté scientifique. C'est là que résident l'intérêt et l'occasion pour les sites voués à la protection du patrimoine naturel, tels les parcs nationaux et les zones protégées, d'emboîter le pas et de souscrire à la démarche mondiale tout en agissant sur le plan local.

D'une façon plus générale, le message d'un partenariat mondial dans le processus du développement durable repose d'abord sur la croissance et la pérennité (CMED; 1989). La croissance comprise dans la perspective d'une nouvelle vision du développement et de l'économie mondiale axés sur la pérennité, c'est-à-dire en tenant compte des divers processus écologiques et de leurs capacités de charge (Barabé; 1990). Ensuite sur l'équité, dans la redéfinition des rapports de force qui existent actuellement entre les diverses parties du monde afin de rétablir un certain équilibre (notamment entre le Nord et le Sud où la pauvreté de ce dernier amène souvent ses habitants à exploiter les ressources de l'environnement sans pouvoir assurer leur pérennité, étant obligés d'affronter un état perpétuel de survie quotidienne). Mais l'importance à accorder à l'éthique l'est tout autant. Les changements de mentalité nécessaire à l'acquisition de nouvelles connaissances, à de nouvelles façons de faire doivent s'opérer sans plus tarder. C'est avec beaucoup de pertinence que Rees (1990) le souligne dans son article où il mentionne que ce n'est ni par des moyens légaux ou technologiques plus poussés que nous y parviendrons :

"It follows that significant changes in socio-cultural beliefs, attitudes, and behaviour will be required before sustainable development acquires substantive meaning".

Ainsi n'avons-nous d'autre choix que d'éduquer nos populations en fonction de cette nouvelle réalité. Et le travail est considérable puisqu'il faut sans cesse recommencer avec chaque nouvelle génération. Développer une vision planétaire des enjeux écologiques nécessaire à notre propre survie en tant qu'espèce et une responsabilisation partant du local au mondial nécessite de notre part des attitudes et des comportements responsables face à l'environnement.

Certes, les difficultés sont nombreuses. Le niveau de la formation à acquérir est colossal compte tenu des problèmes à traiter, de plus en plus multiples et complexes. Le financement pour soutenir cette formation et cette éducation est difficile à trouver dans un contexte où les ressources se raréfient et où les priorités ne nous semblent pas toujours à propos. Nous devons structurer et soutenir des projets à long terme dans le sillon de la sauvegarde des espèces et des écosystèmes, bref, de l'humanité dont nous faisons partie si nous voulons y être encore longtemps.

## **1.2 Des plans canadiens et québécois de conservation**

Suite au rapport Brundtland, beaucoup d'États et de pays ont adopté des résolutions leur permettant d'emboîter le pas vers la réalisation d'un développement durable. À leur manière, le Canada et le Québec ont souscrit à cette démarche. Nous présentons, ici, les éléments que nous avons retenus dans leur démarche respective. Certaines réalisations portent davantage sur une stratégie globale, de portée générale. D'autres éléments, plus spécifiques ceux-là, rejoignent nos préoccupations et seront étayés afin d'enrichir le contexte de notre objet d'étude.

### **1.2.1 Au niveau canadien**

À la suite d'une consultation nationale, le gouvernement canadien par l'entremise de son ministère de l'Environnement a

élaboré un plan d'action environnemental qui touche tous les secteurs d'activités socio-économiques. Le document : «**Le plan vert du Canada**» (1990) se veut un plan détaillé pour réaliser un développement durable. Il dresse tout d'abord un aperçu des nouveaux défis à relever, tant sur le plan économique et qu'écologique, que requiert un développement durable. Il définit les principes sur lesquels repose l'action environnementale du gouvernement et de la population. Il fixe un ensemble de buts avec des objectifs précis à atteindre pour chacun des thèmes élaborés dans le plan : la qualité de l'eau potable, la gestion des déchets, la conservation des sols, la protection du poisson et de son habitat, la protection du patrimoine naturel, le parachèvement du réseau des parcs, la récupération et le recyclage, etc. Chacun des secteurs touchés par le plan est accompagné d'un échéancier à respecter de même que des enveloppes budgétaires prévues pour leur réalisation. Initialement, le plan s'étalait sur une période de cinq ans avec un financement de l'ordre de trois milliards (Plan vert du Canada, 1990:23). Récemment le budget du Plan vert avait été revu à la baisse. Nous savons maintenant qu'il sera définitivement abandonné pour être remplacé par une autre formule dont la gestion et le financement seront moins lourds à assumer.

En 1991, le Conseil consultatif canadien de l'environnement (organisme d'ordre public agissant à titre de conseiller privé auprès du ministre de l'Environnement du Canada) publie un rapport intitulé : «**Une vision des zones protégées pour le Canada**». Ce document traite principalement de l'importance des zones protégées : parcs, réserves fauniques, lieux historiques, etc., en tant que stratégie permettant d'utiliser le territoire à des fins de protection de la nature. Son mandat se résume essentiellement à trois engagements :

**1° protéger les écosystèmes et les régions naturelles représentatives et uniques du territoire canadien;**

- 2° établir un réseau de zones protégées (réserves écologiques, parcs nationaux et provinciaux, refuges fauniques et autres);
- 3° améliorer les programmes d'éducation et d'interprétation pour promouvoir une éthique environnementale.

Ce dernier point représente sans doute la clé pour parvenir à une reconnaissance par la population du bien-fondé des interventions en matière de conservation. Il s'inscrit parfaitement dans les recommandations des organismes internationaux (SMC, 1980; CMED, 1989; Déclaration de Rio, 1992) en tant que stratégie nationale de conservation.

«Les programmes interprétatifs permettent de sensibiliser le public aux buts et politiques des zones protégées et visent à inciter la population à se soucier des questions de conservation.» (CCCE, 1991:57)

Toujours sous l'égide du Conseil consultatif canadien de l'environnement, un second rapport de nature semblable a été produit en 1992. «**L'écotourisme au Canada**» se veut une réponse plus directe à la concrétisation du développement durable. Forme distincte de l'industrie du tourisme (en tant que développement socio-économique), celui-ci permet d'établir un nouveau rapport humain-environnement (Homme-Nature). Davantage perçu comme de l'écodéveloppement, le phénomène se veut un outil de conservation avec des débouchés socio-économiques distincts (Filion, 1991 in CCCE, 1992). Le rapport nous dresse une liste de dix-huit critères inspirés des caractéristiques décrites par le docteur Butler de l'Université de l'Alberta pour définir l'écotourisme. Nous en avons retenus quelques-uns :

- suppose une expérience directe de milieux naturels, culturels et sociaux;

- conscientise le touriste à la compréhension et au respect de l'environnement naturel et culturel de la région (grâce à l'éducation et à l'interprétation);
- représente une expérience éducative pour toutes les personnes liées à l'activité;
- favorise une éthique environnementale;
- s'effectue de façon à ce que l'intégrité du territoire soit assurée à long terme;
- nécessite des codes de déontologie et de pratique.

Et la liste s'allonge passablement. Cela nous permet de comprendre les modalités d'une telle pratique. On remarque que le choix des critères est orienté de manière à préserver le patrimoine naturel visité. Encore ici, le moyen privilégié de l'éducation ressort clairement en tant que stratégie de sensibilisation et de conscientisation du touriste face à l'environnement, et l'information véhiculée est construite à cet effet. Ainsi l'écotourisme doit être pratiqué de façon à assurer :

«...un équilibre réussi entre la visite par des touristes de zones isolées et magnifiques sans infliger à celles-ci une contrainte écologique inutile. Une exploitation écotouristique réussie fait appel aux collectivités locales et apporte des avantages économiques à l'échelle locale et nationale du pays.» (Choegel, 1991 in CCCE, 1992:15)

Par ces interventions, nous comprenons que le Canada désire donner suite aux recommandations de la Stratégie mondiale de la conservation et à celles du rapport Brundtland. Malheureusement, le contexte des dernières années provoque des choix parfois difficiles, comme en témoigne l'abandon du Plan vert pourtant accueilli avec enthousiasme. Nous croyons néanmoins que les

secteurs d'activités plus spécifiques, tels l'écotourisme et la mise en valeur de zones protégées, peuvent agir comme catalyseur pour soutenir les aspirations d'un mieux-être collectif.

Boo (1990) dans son étude sur l'écotourisme et les zones naturelles protégées, particulièrement dans les parcs, brosse un portrait assez complet du sujet. Les retombées positives ne sont pas à négliger. L'écotourisme permet un apport économique important par le biais des visiteurs dans des pays où les devises étrangères constituent une part importante des revenus. Il contribue également à la promotion de la protection de zones spécifiques en sensibilisant les touristes à la fragilité des ressources. Enfin, il permet d'impliquer les communautés locales dans la gestion des zones protégées ou des parcs. Cette participation peut se traduire par l'entretien des sentiers, la diffusion des messages de conservation ou la mise sur pied de programmes d'interprétation.

Cette réalité est à notre portée, encore faut-il se donner les moyens d'y parvenir et encourager les initiatives qui vont dans ce sens. L'énorme potentiel du pays est souvent cité, mais il faut résolument soutenir des projets à long terme. Les politiques nationales doivent tenir compte de cette difficulté et faire le nécessaire pour réaliser les objectifs devant mener à terme un développement qui soit durable.

### **1.2.2 Au niveau québécois**

Le cheminement québécois en matière de développement durable diffère quelque peu. Bien que le gouvernement n'ait pas adopté de stratégie formelle, il existe un processus qui reconnaît certaines activités en vue de la réalisation d'une société préoccupée par la conservation des ressources. L'ensemble des éléments que nous présentons ici est tiré d'un document émanant du bureau du sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, M. André

Harvey. À ce moment, en 1993, il était responsable du développement durable et de la conservation au sein du gouvernement du Québec.

À la suite de la publication du rapport Brundtland, le gouvernement s'empressait de former la **Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie** afin d'adapter le développement durable à la réalité du Québec et ainsi proposer un plan d'action. Elle agit de façon sectorielle en organisant des rencontres avec différents représentants en provenance des milieux d'affaires, universitaires, syndicaux, etc. Bien que son mandat initial consistait à adapter des propositions de développement durable au contexte québécois, elle siège maintenant de façon permanente.

Le ministère de l'Environnement a publié en 1988 un document : «**L'environnement au Québec : un premier bilan**». Comme son nom l'indique, il s'agit d'une première réalisation dans ce domaine. On y retrouve un ensemble de constatations, de répercussions de nos activités sur différents milieux, également de recommandations sur une foule de sujets tels : la forêt, les sols, la faune et la flore, etc., pour en arriver à une meilleure gestion des ressources et assurer une certaine qualité de l'état de l'environnement. Dressant ainsi un portrait sommaire de la situation de l'environnement, un tel bilan sera probablement déposé de façon périodique.

Le Conseil de la conservation et de l'environnement (organisme qui agit à titre de conseiller auprès du gouvernement, particulièrement auprès du ministère de l'Environnement, sur toute question en lien avec la conservation et l'environnement) a publié une série d'avis sectoriels regroupés sous le thème : «**Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable**». On y retrouve neuf thèmes dont quelques-uns touchent de près nos intérêts immédiats : le loisir et le tourisme, l'éducation à l'environnement et les espaces naturels. L'ensemble de la

documentation recommande des actions en vue d'atteindre les objectifs à la fois de la Stratégie mondiale de la conservation et du développement durable.

Parmi celles touchant la protection des espaces naturels au Québec, il est recommandé :

- que le ministère de l'Environnement accroisse de façon significative la superficie du réseau de protection des espaces naturels dans l'ensemble du Québec sur la base d'un inventaire systématique des besoins de protection des espaces, des habitats et des écosystèmes;
- qu'il accroisse la formation du public en favorisant la mise en place de programmes d'éducation dans le réseau de protection des espaces naturels;
- qu'il mette l'accent sur la coopération internationale notamment dans la recherche des données et des mesures permettant de mieux assurer la protection des espèces, habitats et écosystèmes et dans la mise en oeuvre d'actions complémentaires;

et, concernant l'éducation relative à l'environnement :

- que le Gouvernement du Québec reconnaisse l'éducation et la formation relatives à l'environnement comme un outil essentiel de gestion dans l'atteinte de l'objectif de conservation en vue du développement durable;
- que les ministères, dans le cadre de leur juridiction respective, maintiennent, intensifient ou initient des actions d'éducation relatives à l'environnement en milieu naturel.

Ainsi donc le Conseil, par ses avis multiples, vise à ce que le Québec participe pleinement au développement durable. Les

préoccupations en matière d'espaces protégés et d'éducation en environnement en sont deux exemples probants. Tout comme nous l'avons vu précédemment, ces thèmes mis de l'avant par les organismes internationaux ont trouvé écho à l'échelle nationale.

Le Québec a également participé à la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio. À la suite de cette participation, le gouvernement a souscrit aux engagements de la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques. Le ministère de l'Environnement s'affaire également à positionner le Québec en rapport avec le plan d'Action 21, véritable base d'activités pour instituer le développement durable.

Récemment, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF; issu d'une fusion entre le ministère de l'Environnement et le défunt ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) publiait, au printemps de 1995, le document : «**Convention sur la diversité biologique. Projet de mise en oeuvre au Québec**». Il en précise les modalités d'application.

Ce document réaffirme certaines volontés de protection du territoire en vue de préserver les espèces animales et végétales vulnérables ou dignes d'un intérêt particulier. La description de cette mission englobe un volet portant sur l'éducation. L'intervention éducative de la Convention sur la biodiversité au Québec vise trois objectifs :

- sensibiliser l'ensemble de la population à la conservation et à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- responsabiliser l'individu à l'égard du maintien de la diversité biologique et le rendre apte à intervenir dans la réalisation de projets qui s'y rattachent;

- susciter et soutenir la participation des différentes clientèles (individus et organismes) à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. (MEF; 1995:141)

Nous croyons fortement que l'éducation représente l'aspect primordial de toute démarche de conservation. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement en cours de chapitre.

Ceci fait le tour d'horizon des principales réalisations du gouvernement du Québec en matière de développement durable. D'autres activités ont été mises en place à travers celles que nous avons énumérées, mais nous n'en avons rapporté ici que les plus marquantes. Il s'agit de souligner l'effort entrepris afin d'ajuster les politiques actuelles dans un contexte de mondialisation du discours environnemental et surtout d'une recherche d'adéquation des nouveaux principes qui redéfinissent les concepts d'économie et d'environnement.

### **1.3 Concepts et principes du développement durable**

Jusqu'ici nous avons cerné les principales étapes qui ont abouti à forger le concept de développement durable. Nous avons vu également de quelles façons celui-ci a été repris et adapté au contexte canadien et québécois. Ce qui suit va nous servir à définir et à approfondir les notions fondamentales qui s'y rattachent de même que les principes clés qui lui sont propres.

#### **1.3.1 Définitions**

Nous situons l'apparition du concept, ou plutôt des idées qui allaient le porter, vers le début des années soixante-dix. Les travaux du Club de Rome, contenus dans le rapport Meadows de 1972, signalent qu'une croissance de type exponentielle n'est sans doute pas possible compte tenu des limites posées par la production des

ressources. Ce faisant, le rapport s'emploie à démontrer que la technologie ne peut tout résoudre et qu'il faut plutôt s'en remettre aux limites fixées par l'univers fini dans lequel nous vivons. Il propose donc l'atteinte d'un état d'équilibre, et ce dans une perspective de croissance zéro.

«L'état d'équilibre global est donc caractérisé par une population et un capital essentiellement stables, les forces qui tendent à les accroître ou à les diminuer étant soigneusement équilibrées.» (Meadows et al., 1972 in Waaub, 1991:53-54)

Et cet état d'équilibre se définit de la façon suivante :

«Le capital et la population demeurent à un niveau constant. Tous les taux d'entrée et de sortie sont maintenus à leur minimum. Les niveaux de population et du capital et la relation entre ces deux niveaux doivent être compatibles avec le système de valeurs de la société.» (Meadows et al., 1972 in Waaub, 1991:54)

Mais ce concept de croissance zéro, comme le souligne Vaillancourt (1995), ne plaisait ni aux pays en développement ni aux pays industrialisés qui ne voulaient pas voir la croissance économique s'arrêter. Par la suite est apparu le concept d'écodéveloppement. Sachs (1980, in Waaub 1991:57) le définit ainsi :

«L'harmonisation des objectifs sociaux et économiques du développement avec une gestion écologiquement prudente des ressources et du milieu.»

Il s'agit d'une recherche d'harmonie entre l'homme et la nature, et ce faisant, l'occasion d'établir une nouvelle éthique dans nos rapports avec l'environnement. On attribue à ce concept trois caractéristiques :

- autonomie locale
- satisfaction des besoins essentiels
- respect de la nature

Par la suite, c'est la Stratégie mondiale de la conservation (UICN, 1980) qui prend le relais. Elle définit les concepts de développement et de conservation en ces termes :

**Le développement** : la modification de la biosphère et l'emploi de ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie.

**La conservation** : la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures.

La conservation et le développement agissent alors en interdépendance dans un processus que l'on veut permanent de façon à garantir la survie de l'humanité. La Stratégie mise sur un ensemble de stratégies adaptées aux différentes facettes du développement : agriculture, pêche, industrie, etc.

Et enfin, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) se présente comme la synthèse de l'écodéveloppement et de la Stratégie mondiale de la conservation en offrant cette définition classique :

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.»  
(Notre avenir à tous, 1988:10)

Cette phrase synthèse, à la fois simple et de portée générale, pose toutefois la difficulté d'y associer un modèle de développement universel, généralisable. Pour plusieurs, il ne faudrait pas répéter les erreurs du modèle occidental (Bader, 1990). Et c'est là le défi qu'engendre le développement durable. Le questionnement qu'il suscite doit permettre de revoir nos concepts actuels et de ne plus définir le développement par son aspect uniquement économique, mais plutôt de rechercher ses dimensions environnementale, politique et sociale.

On reconnaît bien que le concept a évolué au cours des vingt dernières années et qu'il atteint maintenant une phase de stabilisation. Cette phase se caractérise actuellement par la réalisation d'activités et de projets ayant comme toile de fond la réussite d'un développement durable en fonction d'indicateurs qui permettent de mesurer à quel degré se situe le taux de succès des initiatives (Hawkes and Williams, 1993; Barabé, 1994; Vaillancourt, 1995). En établissant ainsi une liste d'indicateurs (gestion intégrée, niveau de protection, intensité d'utilisation, code d'éthique, etc.), on souhaite opérationnaliser une évaluation systématique qui peut être faite en regard de l'atteinte ou non des objectifs de conservation à long terme.

Ceci nous amène à présenter de façon succincte les principes clés sur lesquels repose le développement durable. Ces principes, associés à des objectifs spécifiques, se veulent non seulement des caractéristiques souhaitables du développement durable, mais bien l'amorce d'une véritable philosophie.

### **1.3.2 Principes du développement durable**

Le tableau synthèse suivant, tiré de Barabé (1994), nous permet de mieux saisir les relations entre les principes et les objectifs de réalisation du développement durable.

TABLEAU 1	
LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Principes	Objectifs spécifiques
Croissance	.Besoins essentiels .Reprise de la croissance .Économie durable .Approche intégrée
Pérennité	.Processus écologiques .Diversité biologique .Ressources renouvelables .Ressources non renouvelables
Équité	.Au sein d'une même génération .Entre les générations .Entre les nations .Dans la prise de décisions
Éthique	.Économie et environnement .Changements de valeurs .Changements de comportements .Éthique universelle

Source : Barabé, UQTR (1994).

Ainsi, la croissance et la pérennité sont intimement liés puisqu'ils supportent ensemble les objectifs liés au développement et à l'environnement. La nécessité de la reprise économique est essentielle au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des individus dans la satisfaction de leurs besoins. Elle doit cependant s'exercer de façon à assurer la pérennité des ressources dont elle tire sa richesse, d'où l'idée d'un développement axé sur la conservation de l'environnement.

L'équité concerne surtout l'équilibre du partage entre les individus et les collectivités. Les disparités qui existent entre les nations, les populations d'un même État et les générations à venir, incitent à se pencher sur la répartition actuelle des biens et services qui ne donnent pas toujours une juste part à chacun. Enfin, l'éthique environnementale nous interpelle de manière

générale dans notre mode vie. C'est une occasion de remettre en cause nos valeurs, nos attitudes et nos comportements et d'amorcer un changement majeur dans notre façon de penser la gestion de notre environnement et des ressources naturelles.

Certains auteurs ont traité d'une facette ou l'autre des principes moteurs qui soutiennent le développement durable. Barbier (1987) s'attarde à la partie économique (croissance) du développement durable. Bader (1990) propose une critique sur la façon dont le concept du développement durable est interprété, notamment au regard de l'aspect de la croissance. Barabé (1990) consacre un article complet sur la pérennité en lien avec des environnements de loisir. On retrouve des passages sur l'équité dans Auclair et Vaillancourt (1992). Et même si le rapport Brundtland néglige l'aspect éthique, plusieurs auteurs lui accordent un intérêt selon leurs préoccupations. C'est le cas de Villeneuve (1990) dans une perspective d'éducation relative à l'environnement; de Leopold (1989), de façon philosophique, sur l'aspect de la conservation; et de McAvoy (1990), sur la nécessité d'une éthique environnementale pour les parcs.

Pour notre part, nous croyons que l'éthique se révèle un principe fondamental dans l'avènement du développement durable, notamment par l'entremise de programmes d'éducation et d'interprétation, recommandation citée à plusieurs reprises. La contribution des espaces protégés et des parcs compte pour une bonne part dans l'effort d'éducation du public à la conservation de l'environnement (Jelinek, 1990; Alcock, 1991). De tels programmes constituent en effet de véritables courroies de transmission pour véhiculer le message de la conservation et ses objectifs, et ainsi favoriser l'intégration de tous les autres principes.

L'éthique réfère ici à un code de valeurs, de comportements et d'attitudes socialement responsables envers l'environnement. D'un point de vue plus philosophique, Leopold (1989) nous dit ceci : "An

ethic, philosophically, is a differentiation of social from anti-social conduct." Et McAvoy (1990) précise : "An ethic is a system of moral precepts, rules, or standards of conduct governing individual and social decisions."

Il est intéressant de constater que de tels codes existent actuellement. L'Association de l'industrie touristique du Canada de concert avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (1992) ont mis de l'avant différents codes d'éthique pour soutenir un développement touristique durable. Ces codes visent essentiellement à ce que les individus adoptent des conduites respectueuses envers les gens et les sites qu'ils visitent, de façon à préserver les qualités recherchées dans l'expérience touristique. Ils s'adressent principalement aux gens de l'industrie du tourisme, aux associations qui en font la promotion et aux touristes.

D'autres documents réfèrent également à cette préoccupation. Le guide : «**Principes directeurs : aménagement des parcs nationaux et des zones protégées, pour le tourisme**», publié conjointement par l'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (1992) et : «**Passion fatale?**» de la Federation of Nature and National Parks of Europe (FNNPE, 1993) émettent plusieurs recommandations qui vont dans le même sens. Concernant spécifiquement le tourisme dans les parcs nationaux et les zones protégées, les directives sont à l'effet que :

- . les stratégies et politiques nationales en faveur d'un tourisme soutenable doivent être conçues et mises en oeuvre en situant les aires protégées et leurs alentours dans un contexte plus large;
- . le secteur du tourisme doit apporter sa contribution directe à la conservation des ressources naturelles et culturelles des espaces protégés dont il dépend;

- . le tourisme soutenable doit répondre à certaines normes et se porter garant de leur respect, lorsqu'il a des espaces protégés comme champ d'action; (FNNPE, 1993 :69-70)
- . l'éducation et l'interprétation du milieu sont des instruments dont les administrateurs des parcs se servent pour mieux gérer le tourisme;
- . l'éducation du public n'est pas une fin en soi pour la zone protégée, mais un moyen pour arriver à une fin;
- . le service d'interprétation du milieu sert à sensibiliser le public aux objectifs et à la politique du parc et s'efforce de développer le souci de protection. Il doit également apprendre au visiteur à être conscient de ce que la zone protégée signifie pour la région et la nation. Il doit développer chez lui la curiosité et la faculté d'admiration face au cadre naturel et rendre plus intéressante sa visite dans la zone. (Principes directeurs : aménagement des parcs nationaux et des zones protégées, pour le tourisme, 1992:36)

D'une manière générale, ces actions témoignent de l'importance à accorder à la protection de l'environnement. Cependant nous estimons que les zones protégées et les parcs nationaux peuvent y contribuer davantage.

Comme la Stratégie mondiale de la conservation et la Commission mondiale sur l'environnement et le développement le proposent, différentes stratégies doivent être mises en oeuvre pour réaliser un développement qui soit durable. Les zones protégées paraissent concilier avantageusement les quatre principes énumérés précédemment. Tout d'abord par leur mission, qui assure la pérennité des milieux qu'ils protègent tout en les rendant accessibles à des fins récréatives et touristiques. Mais surtout parce qu'ils se veulent des lieux privilégiés pour faire de

l'éducation et ainsi développer cette éthique environnementale tant souhaitée.

Les deux prochaines sections traitent des zones naturelles protégées et de l'éducation au milieu naturel. Nous tenterons d'en esquisser les principales composantes et de voir comment les zones protégées, et plus particulièrement les parcs, répondent aux critères du développement durable.

#### **1.4 Les zones naturelles protégées**

##### **1.4.1 Historique**

En 1872, la création du tout premier parc national, celui de Yellowstone aux États-Unis d'Amérique, trace la voie d'un mouvement de protection du territoire qui va s'étendre à l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le Canada imite ses voisins du sud et crée le parc des Montagnes Rocheuses en 1887 (qui deviendra plus tard le parc national de Banff).

La suite de cette aventure est une série d'éléments essentiellement juridiques, tantôt pour désigner d'autres territoires à des fins de protection, et à d'autres moments pour légiférer sur les utilisations qui seront ou non autorisées dans ces mêmes espaces.

Tirées de Wilderness Management (1978) de Hendee, Stankey et Lucas, nous présentons quelques-unes des principales étapes du courant américain en matière de préservation des sites naturels.

TABLEAU 2	
LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA CRÉATION DES ZONES PROTÉGÉES AUX ÉTATS-UNIS	
1890	Création des nouveaux parcs nationaux de Sequoia, General Grant et Yosemite
1891	Création de la première "forest reserve" (protection générale des forêts)
1899	Légifération reconnaissant un potentiel récréatif aux "forest reserves"
1903	Premier "Federal Wildlife Refuge" (Pelican Island, en Floride)
1929	Adoption du <b>L-20 Regulation</b> (ce règlement autorise le chef du service des forêts : "to establish "primitive areas" defined as areas managed to maintain primitive conditions of environment, transportation, habitation, and subsistence, with a view to conserving the value of such areas for purposes of public education and recreation". (ORRRC, 1962 in Wilderness Management, 1978:61)
1939	<b>U-Regulations</b> ; propose une classification des territoires à protéger selon leur superficie
1964	<b>Wilderness Act 1964</b> ; apporte un caractère de permanence à la protection des territoires désignés à cette fin, ce qui n'est pas le cas des lois précédentes. De plus, il permet de désigner plus clairement les usages qui sont permis et ceux qui sont interdits, en fonction d'objectifs plus précis sur la protection des zones naturelles.

Source : Wilderness Management (1978).

Pour plus de détails sur chacune des étapes, de même que les différentes formules de protection (forest reserve, national park, national forest, etc.), on peut également consulter le volume de Rosenberg (1994) : "**Wilderness Preservation**".

Le parcours canadien s'apparente d'assez près à celui des américains. Tout au long du siècle dernier, les éléments juridiques qui ont présidés à la création de parcs et de territoires analogues ont été amendés à plusieurs reprises, de même

que la plupart des définitions concernant les usages et les restrictions souhaités.

Ainsi la loi de 1887 qui créait le parc des Montagnes-Rocheuses stipulait que les premiers parcs étaient des «parcs publics et terrains de loisirs dédiés au peuple canadien pour son bénéfice et sa jouissance.» (Parcs Canada, 1994:9)

Toutefois, la création des premiers parcs correspondait davantage à des préoccupations économiques plutôt qu'à des intérêts liés à la conservation. On y voyait des possibilités intéressantes en développant une destination touristique et des activités récréatives en exploitant les ressources naturelles (ex. : les sources thermales de Banff). La désignation des premiers parcs prévoyait des usages multiples (coupe de bois, exploitation minière, pâturage du bétail), axés davantage sur des motivations de profit que sur une vision d'éthique environnementale (McNamee, 1993).

Par la suite, la Loi sur les parcs nationaux de 1930 apporte une notion nouvelle; celle d'un héritage à léguer. Elle dédie les parcs nationaux au peuple canadien, entre autres pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance, et comporte également des dispositions pour les conserver intacts pour la jouissance des générations futures (Parcs Canada, 1994:9).

Pour le futur, Parcs Canada s'est engagé à compléter un réseau d'aires naturelles représentatifs des trente-neuf (39) régions naturelles de l'ensemble du territoire canadien. Cet objectif vise à protéger 12 % de la superficie du pays (selon le document : «L'état des parcs : rapport 1990», on évaluait alors la superficie du réseau à 1.81 % du territoire).

Le tableau suivant nous présente les parcs nationaux du Canada selon leur distribution sur le territoire canadien et leur année de création.

TABLEAU 3					
LES PARCS NATIONAUX DU CANADA					
Parc	Province ou Territoire	Année de création	Parc	Province ou Territoire	Année de création
Kluane	Yukon	1976	Prairies	Saskatchewan	1981
Nord-du-Yukon	Yukon	1984	Îles-du-St-Laurent	Ontario	1904
Wood Buffalo	T.-N.-O.	1922	Pointe-Pelée	Ontario	1918
Auyuittuq	T.-N.-O.	1974	Îles-de-la-Baie-Georgienne	Ontario	1929
Nahanni	T.-N.-O.	1976	Pukaskwa	Ontario	1978
Ile-d'Ellesmere	T.-N.-O.	1988	Péninsule-Bruce	Ontario	1987
Glaciers	C.-B.	1886	Forillon	Québec	1970
Yoho	C.-B.	1886	Mauricie	Québec	1970
Mont-Revelstoke	C.-B.	1914	Archipel-de-Mingan	Québec	1984
Kootenay	C.-B.	1920	Fundy	N.-B.	1948
Pacific Rim	C.-B.	1970	Kouchibouguac	N.-B.	1969
Moresby-Sud/Gwaii Haanas	C.-B.	1988	Hautes-Terres-du-Cap-Breton	N.-É.	1936
Banff	Alberta	1887	Kejinkujik	N.-É.	1974
Lacs-Waterton	Alberta	1895	Île-du-Prince-Édouard	I.-P.-É.	1937
Elk Island	Alberta	1906	Terra-Nova	T.-N.	1957
Jasper	Alberta	1907	Gros-Morne	T.-N.	1973
Prince-Albert	Saskatchewan	1927	Mont-Riding	Manitoba	1933

Source : Environnement Canada; (1991). «L'État des parcs : profils 1990». Service des parcs.

Il faut noter cependant que certains de ces «parcs» sont en fait des réserves de parc, c'est-à-dire des terres mises en réserve à des fins de parc national. À ce jour, le réseau compte 23 parcs officiels, quatre parcs en attente de proclamation et sept réserves de parc.

#### 1.4.2 Mission

Actuellement, la plupart des pays qui ont la responsabilité de parcs nationaux défendent une mission qui vise à protéger des échantillons représentatifs des milieux naturels et culturels qui se trouvent sur leur territoire. C'est valable à tout le moins dans le contexte nord-américain et dans certains pays d'Europe. Ce mandat est clairement défini dans la politique récente de Parcs Canada (1994). Concernant les parcs nationaux sur la protection des écosystèmes, il est écrit :

«Les écosystèmes des parcs nationaux doivent recevoir le plus haut degré de protection pour assurer la perpétuation de milieux naturels relativement peu dégradés par l'activité humaine.» (Parcs Canada, 1994:33-34)

Et un peu plus loin, sur la gestion des écosystèmes :

«Conformément aux plans de gestion des parcs, Parcs Canada doit fixer des buts mesurables et définir des stratégies de gestion pour assurer la protection des écosystèmes à l'intérieur et à l'extérieur des parcs nationaux.» (Parcs Canada, 1994:34)

De plus, les parcs ne sont maintenant plus les seuls à agir à titre de protecteur de l'environnement. Une prolifération de zones similaires a vu le jour en fonction de besoins divers : attrait touristique, potentiel récréatif, activités de prélèvement contrôlées, éducation, recherche scientifique, etc. Ainsi le mandat de protection et d'éducation s'étend entre autre à des zones marines, un réseau de rivières, les lieux historiques nationaux, etc.

### 1.4.3 Catégorisation

La diversification des zones protégées permet donc d'en varier les fonctions, mais du même coup elle implique la collaboration de plusieurs niveaux de juridiction dans leur gestion et la prise de décisions. Ainsi, l'Union internationale pour la conservation de la nature découpe les zones protégées en cinq catégories (in CCCE 1991:34) :

1- **Réserves scientifiques et zones sauvages**

ex. : *réserves naturelles, réserves écologiques.*

2- **Parcs nationaux et réserves équivalentes**

ex. : *parcs nationaux, parcs provinciaux, parcs d'États, parcs autochtones.*

3- **Monuments naturels**

ex. : *phénomènes géologiques, sites archéologiques.*

4- **Zones de gestion de la faune et de l'habitat**

ex. : *terres humides, refuges, réserves.*

5- **Paysages marins et terrestres protégés**

ex. : *paysages terrestres, régions marines, rivières, sentiers et cours d'eau panoramiques, zones récréatives, forêts protégées.*

Cette classification ne vise pas à établir une hiérarchie entre les différents types de territoires mais bien à diversifier les rôles de chacun. De plus, chacune de ces zones agit à des échelles diverses. Certaines responsabilités relèvent d'un niveau local ou privé alors que d'autres se veulent nationales ou internationales. Cependant le lien commun de tous ces sites demeure le respect de l'intégrité écologique de la portion de territoire qu'ils protègent. Ainsi les parcs québécois correspondent bien à une catégorie définie et reconnue en tant que zone de protection.

Mais pour mieux saisir cette diversité, le tableau suivant présente un aperçu de l'ensemble des territoires protégés en sol québécois.

TABLEAU 4		
LES TERRITOIRES PROTÉGÉS AU QUÉBEC		
Entités géographiques	Responsable	Juridiction
Réserves de la biosphère	UNESCO	Internationale
Réserves nationales de faune, refuges d'oiseaux migrateurs	Environnement Canada	Nationale
Parcs nationaux	Environnement Canada	Nationale
Parcs québécois	Ministère de l'Environnement et de la Faune	Provinciale
Réserves écologiques	Ministère de l'Environnement et de la Faune	Provinciale
Réserves fauniques	Ministère de l'Environnement et de la Faune	Provinciale
Sites fauniques	Ministère de l'Environnement et de la Faune et Ministère de l'Énergie et des Ressources (ententes administratives)	Provinciale
Arrondissements naturels	Ministère des Affaires Culturelles	Provinciale
Centre éducatifs forestiers	Ministère de l'Énergie et des Ressources	Provinciale
Parcs régionaux urbains	Communauté urbaine et municipalité régionale de comté	Municipale
Sites privés	Institutions diverses et organismes non gouvernementaux	Privée

Source : Selon la nomenclature proposée par Boudreau et Gaudreau (1987).

Cet ensemble témoigne des efforts de conservation réalisés jusqu'à maintenant, bien que le chevauchement des juridictions cause parfois certaines difficultés au niveau du partage des responsabilités et de la nature des interventions. Comme le note Bourdages et Zinger (1993), il n'existe pas de véritable politique de gestion intégrée d'un réseau de zones protégées, d'autant plus que certains de ces territoires sont des sites avec un statut de protection incomplète (notamment les réserves fauniques où le prélèvement de la matière ligneuse est permis de même que les activités de chasse et de pêche).

#### **1.4.4 Gestion et intervention**

Les premières désignations de zones protégées ont vu le jour au centre d'un dilemme historique entre la protection du territoire et l'exploitation des ressources qui se trouvaient à l'intérieur de leurs limites géographiques. Au tout début, la faible densité démographique et la grandeur des espaces sauvages ne représentaient pas une menace aux yeux des gestionnaires (Park Management, 1983). Ainsi les premiers parcs faisaient l'objet d'exploitation des ressources naturelles à des fins commerciales et industrielles (entre autres, la coupe de bois et l'exploration minière) même si ces pratiques allaient à l'encontre des principes de conservation. Ce n'est que progressivement que de telles activités ont été écartées de la gestion des zones protégées.

Aujourd'hui le dilemme se situe principalement entre la protection intégrale du site et son accessibilité pour la pratique de certaines activités récréo-touristiques (Farrel and Runyan, 1991; Federation of Nature and National Parks of Europe, 1993), de même que du contrôle nécessaire des menaces externes en périphérie de la zone protégée (Nelson, 1993; Barabé, 1995).

Cette réalité se traduit par un mode de gestion des ressources naturelles qui comporte deux aspects : la gestion-conservation et

la gestion-utilisation (MLCP, 1982b). La conservation préconise des actions qui favorise le maintien et l'amélioration du milieu dans son équilibre écologique. Alors que l'utilisation du milieu naturel vise à mettre celui-ci en valeur par des interventions qui permettent l'accès au visiteur tout en lui donnant la possibilité de s'éduquer et de se récréer. Mais cette accessibilité doit se faire dans le respect de la mission de conservation du territoire.

C'est pourquoi la plupart des organismes qui gèrent de telles zones se dotent d'un plan de gestion global comme celui de Parcs Canada (Principes directeurs et politiques de gestion, Parcs Canada, 1994) ou encore de plans sectoriels comme ceux de l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (série de huit documents sur la politique des parcs québécois).

Ces plans reposent habituellement sur plusieurs éléments concomitants dont les principaux thèmes sont les suivants : l'aménagement du territoire, la protection et la gestion des ressources naturelles, les activités et les services offerts, la réglementation, l'éducation et l'interprétation, la participation du public, etc. Mais on reconnaît d'emblée aux programmes d'éducation et d'interprétation la responsabilité de mettre en oeuvre les moyens qui vont permettre aux individus de connaître et de comprendre le milieu naturel dans un premier temps, pour ensuite les amener progressivement à saisir l'importance de la conservation de ces milieux (MLCP, 1984; Parcs Canada, 1994).

L'ensemble du plan de gestion vise donc à arrimer tous ces éléments vers un but commun qui est de garantir l'intégrité écologique assurant ainsi la pérennité de l'environnement.

Toute forme d'intervention trouve donc sa motivation dans les principes d'accessibilité et de conservation d'abord, mais peut-être encore davantage dans le souci de favoriser une prise de contact avec le milieu naturel.

La gestion des zones protégées a connu une certaine évolution aux cours des ans. L'élimination du braconnage, la lutte contre les incendies de forêts, la protection de la faune, l'utilisation des zones à des fins de loisir, la gestion des écosystèmes constituaient autant d'activités qui visaient à sensibiliser la population à la fragilité des ressources (CCCE, 1991). Mais leur rôle présent se complexifie et les actions isolées ou ponctuelles n'ont que très peu de chance de parvenir à maintenir la qualité des zones.

Les tendances actuelles prônent plutôt pour une amélioration et un développement accru de programmes d'éducation et d'interprétation (CCCE, 1991; Action 21, 1992; MEF, 1995). L'éducation reste le moyen actuel le plus efficace pour permettre aux individus de comprendre et d'apprécier le milieu naturel et ainsi de développer les attitudes et les comportements compatibles avec les visées du développement durable.

L'écotourisme, en tant qu'activité spécifique, est également appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des zones naturelles (Boo, 1990; CCCE, 1992; Barabé, 1992). Nécessitant des équipements légers, généralement compatibles avec la vocation des territoires protégés, faisant la promotion d'une éthique environnementale et favorisant un développement régional en lien avec les valeurs qu'il véhicule, l'écotourisme représente sans doute un modèle prometteur qui allie développement et conservation.

Et enfin, il faut noter les nouveaux enjeux que comporte la conservation à l'échelle planétaire. Par le passé, la gestion des zones protégées s'opérait essentiellement à l'intérieur des limites géographiques d'une zone précise. Force est de constater qu'il est maintenant plus difficile de maintenir l'intégrité écologique d'une telle zone, sans s'assurer que la nature des activités ayant cours sur les terres avoisinantes ne vient pas contrecarrer les efforts

de conservation déployés dans la zone à protéger (Wilderness Management, 1978; Barabé, 1995).

Il y a actuellement des réflexions en cours afin de trouver des moyens favorables à l'intégration des zones protégées dans un contexte plus global (CCCE, 1991; Développer les régions du Québec, 1992; MEF, 1995). Cette intégration doit s'opérer de manière à enrichir les échanges avec les zones périphériques par des ententes de partenariat et faire en sorte que les territoires protégés génèrent une dynamique régionale. Vachon en décrit très bien les modalités :

«Les activités micro-économiques supposent que les aspects socioculturels et environnementaux sont intimement reliés dans un système articulé autour de la réalité locale et régionale; ces activités ne sont donc plus assujetties à des objectifs de production pour la production n'attachant aucune valeur à la collectivité ni à l'environnement.» (Vachon, 1993:82)

Il s'agirait là d'une contribution majeure dans la reconnaissance d'un développement durable.

## **1.5 L'éducation au milieu naturel**

### **1.5.1 Historique et évolution**

En 1870 un homme du nom de John Muir, alors opérateur de moulin à scie, diversifie ses revenus en amenant les touristes faire des randonnées pédestres dans la vallée de Yosemite. Sa compréhension des éléments naturels et son talent de communicateur en ont fait probablement le premier «interprète» connu. Un de ses écrits témoigne de ses préoccupations :

"I'll interpret the rocks, learn the language of the flood, storm and avalanche. I'll acquaint myself with the glaciers and wild gardens, and get as near the heart of the world as I can". (in Butler, 1993)

C'était là le début de l'interprétation dans le contexte des parcs nationaux. À la suite de ces premières expériences, quelques courants de pensée se sont propagés. Les années vingt ont vu naître une tradition américaine dans la protection environnementale à travers un modèle éducationnel : "l'Outdoor Education" (Ford, 1981). Sharp et Vinal en sont les deux principaux promoteurs. Au tout début, il s'agissait de faire vivre des activités aux enfants dans un contexte de nature par l'entremise des camps d'été. Mais le public, peu intéressé par les questions environnementales et le peu d'expérience des professeurs face aux sciences naturelles font douter de la validité de cet enseignement.

Les années quarante relancent le mouvement mais avec une appellation différente; c'est l'époque du "Outdoor Recreation". Le procédé d'apprentissage qui s'adresse aux jeunes élèves de niveau primaire et secondaire vise à rencontrer des buts et des objectifs éducatifs en dehors du contexte scolaire formel. Il s'agit de mettre les étudiants en contact direct avec les milieux naturels (Miles, 1986-87; Knapp, 1992). Les expériences sont multiples : observation de la faune et de la flore, camping, techniques de chasse et de pêche. Elles visent tout d'abord l'apprentissage de techniques et l'acquisition de compétences spécifiques. C'est un mouvement axé essentiellement sur l'intégration d'un savoir-faire.

Dans les années soixante, une forme renouvelée lui succède. Les préoccupations pour l'environnement commencent à se manifester et le constat que les ressources ne sont pas inépuisables favorisent une réflexion sur notre façon de les gérer. On voit alors apparaître le terme "Environmental Education". Bien que durant les années trente à soixante-dix certaines écoles utilisent le terme "Conservation Education" en tant que facette particulière de "l'Outdoor Education", il est cependant moins utilisé jugeant que le concept est trop restrictif, alors que le terme "Environmental Education" va permettre d'embrasser une réalité plus

large qui s'étend de l'environnement naturel à l'environnement urbain (Ford, 1981).

À travers ce courant de pensée, nous pouvons reconnaître ce qui se fait près de nous dans l'éducation relative à l'environnement (ERE). Cette forme d'éducation vise «l'intégration des matières scolaires dans un apprentissage à la fois affectif et cognitif, et portant à la réflexion et à l'action» (Dugas, 1991:14). Cette pratique est orientée vers l'acquisition de connaissances, de valeurs propres à bâtir une éthique de l'environnement, pour nous permettre d'agir et de résoudre des problèmes environnementaux. Cette démarche est souvent qualifiée d'alphabétisation écologique (Villeneuve, 1991; 1993). Sauvé (1990) en dégage deux tendances. D'un point de vue éducatif, l'ERE «est une dimension intégrante de l'éducation totale, c'est-à-dire du développement harmonieux de la personne». Et de la perspective environnementaliste, l'ERE se veut un outil de gestion de l'environnement afin de réduire l'impact de l'Homme sur la planète. Ultiment, le processus pédagogique doit harmoniser l'interrelation entre l'Homme et l'Environnement.

Dans les parcs, la situation est quelque peu différente. La présence d'une éducation au milieu naturel a toujours fait partie des éléments de gestion. L'importance qu'on lui accorde varie selon les contextes et les réalités locales. Couramment appelée «interprétation», cette forme d'éducation est un concept fondamental dans l'organisation des parcs et a depuis toujours contribué largement à leur promotion (Bringer, 1989; Butler, 1993).

L'interprétation, selon l'Office de la langue française (Néologie en marche, 1984) se définit de la façon suivante :

«Méthode de sensibilisation qui consiste à traduire, pour un public en situation, le sens profond d'une réalité et ses liens cachés avec l'être humain, en ayant recours à des moyens qui font d'abord appel à l'appréhension, c'est-à-dire qui mènent à une forme vécue et descriptive de la connaissance plutôt qu'à une forme rigoureusement rationnelle.»

**Contexte :**

«L'interprétation a un but éducatif. Elle veut instruire tout en divertissant un public. Cette dynamique de communication résulte d'une réflexion sur l'art de communiquer un message ou des valeurs patrimoniales par des moyens originaux.»

On y retrouve l'essence de Freeman Tilden (in Sharpe, 1976:3) :

"An educational activity which aim to reveal meaning and relationships through the use of original objects, by firsthand experience, and by illustrative media, rather than simply to communicate factual information."

Plus récemment, une nouvelle dimension est venu se rattacher au concept. L'interprétation en tant qu'outil de gestion (Interpretation as a Management Tool (IMT), Hooper and Weiss, 1991), doit permettre, là où elle est pratiquée, un engagement de la part des visiteurs. Cet engagement se traduit par la poursuite des objectifs de conservation par la population dans la périphérie des zones concernées afin de réduire encore davantage l'impact de l'homme sur les ressources qu'il protège (Griest and Mullins, 1984; Hooper and Weiss, 1991). Il s'agit d'un prolongement de l'interprétation et de son rôle éducatif qui déborde maintenant des limites de son cadre traditionnel (une ressource en particulier, une zone déterminée) pour s'ouvrir sur une réalité macro-environnementale.

Depuis les années 1920, à travers l'évolution des formes d'éducation que nous avons présentées, l'interprétation change aussi d'orientation. On y reconnaît trois phases historiques

(CCCE, 1991). Les premiers programmes institués s'attardaient à présenter les éléments spectaculaires, exceptionnels (chute d'eau, geyser) et à les expliquer en tant que phénomène isolé. Le deuxième stade a mis l'accent sur les rapports existants entre les éléments constitutifs du parc (écologie), dans les limites de la zone désignée. Enfin la troisième phase est caractérisée par l'intégration du monde extérieur dans les objectifs de conservation, intervention qui vise une conscientisation à l'environnement et l'adoption d'une éthique se traduisant par un mode de vie écologiquement viable.

### **1.5.2 Rôle de l'interprétation**

D'une façon générale, «l'interprétation se veut un service éducatif expliquant aux visiteurs les différentes ressources d'un parc (ou de tout autre endroit similaire) et ce dans un langage qu'ils peuvent comprendre» (traduction libre; Park Management, 1983:271).

Ce service assume les trois objectifs suivants (idem) :

- . La visite du lieu doit d'abord être une expérience agréable, présentée de manière à contribuer à l'appréciation et à la compréhension du milieu.
- . L'interprétation doit encourager une utilisation réfléchie du milieu; ces lieux exceptionnels requièrent des comportements particuliers afin de réduire l'impact de l'humain sur celui-ci.
- . L'interprétation promeut les buts et les objectifs spécifiques d'une mission de conservation; elle s'assure de diffuser une image positive des milieux protégés.

Cette expérience à la fois éducative et récréative constitue une interface entre l'individu et le milieu. À travers les étapes

de sensibilisation, de connaissance, d'appréciation et de conservation du milieu (CCCE, 1991), l'interprétation en tant que processus, doit éveiller chez le visiteur le sentiment de responsabilisation envers l'environnement.

Ce souci de responsabilisation n'est pas nouveau. Hooper et Weiss (1991:10) reprenant Field and Wagar (1973) citent : "Interpretation should encourage visitors to support the management and use of resources with reduced impact." Et un peu plus loin, en insistant sur l'interprétation en tant qu'outil de gestion : "In addition to helping visitors have enjoyable, educational experiences, interpretation programs should also help an organization achieve its management goals by :

"Encouraging thoughtful visitor use of sites in order to protect the resources, guiding visitors away from fragile resources or overused areas in order to minimize human impacts, and promoting public understanding of the organization and its programs in order to increase public support."

Ce dernier extrait résume assez bien le rôle que joue l'interprétation à l'heure actuelle. Pour mieux en saisir l'ensemble et justifier adéquatement les buts poursuivis par de tels programmes nous reprenons ici les six principes qui ont fourni les assises du concept d'interprétation. C'est à Freeman Tilden que l'on doit cette contribution. Hammitt (1981) les a repris intégralement mais nous présentons une version française de Bringer (1989) qui les a traduits assez fidèlement.

- . Toute interprétation d'un paysage, d'une exposition ou d'un récit qui n'en appelle pas d'une façon ou d'une autre à un trait de la personnalité ou de l'expérience du visiteur est stérile.
- . L'information seule n'est pas de l'interprétation. Celle-ci est une révélation basée sur l'information. Les deux choses sont

totale­ment différentes mais toute interprétation présente des informations.

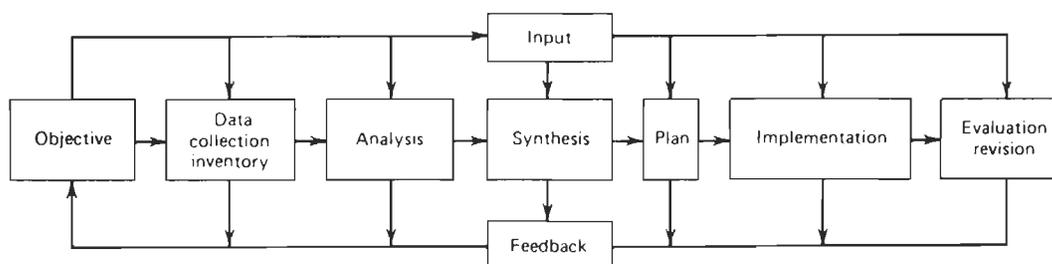
- . L'interprétation est un art qui en combine beaucoup d'autres, que la matière première soit scientifique, historique ou architecturale. Tout art peut s'enseigner dans une certaine mesure.
- . L'interprétation cherche à provoquer plus qu'à instruire.
- . L'interprétation doit tâcher de présenter un tout plutôt qu'une partie et s'adresser à l'homme tout entier plutôt qu'à une de ses caractéristiques.
- . L'interprétation pour les enfants ne doit pas être une dilution de celle qu'on présente aux adultes. Elle doit suivre une voie fondamentalement différente. Elle donnera ses meilleurs résultats si elle obéit à un programme distinct.

Cet apport considérable exerce encore une influence sur ce qui se fait en interprétation. La politique sur les parcs nationaux (Parcs Canada, 1994) et particulièrement les principes touchant à l'interprétation et à l'éducation du public reflètent l'importance de ces notions. Les documents du M.L.C.P. (1989; 1989a; 1990; 1991) en matière d'éducation au milieu naturel ont repris à leur compte une bonne part du cadre conceptuel afin de l'appliquer à la réalité des parcs québécois. En général, ces énoncés sont pris en considération lors de l'élaboration des programmes d'interprétation. Mais la difficulté réside plus dans le choix des moyens et des activités à mettre en place, où trop souvent le manque chronique de ressources financières et de personnel compromet les chances de succès des programmes.

### 1.5.3 Modèles généraux

Avant de pouvoir expérimenter quelque activité que ce soit sur le terrain, un travail préalable est donc nécessaire. La construction d'un plan d'interprétation constitue la première étape du processus interprétatif. Il permet de réunir une certaine quantité d'information, laquelle sera triée, analysée, synthétisée afin de bâtir une thématique où viendront se greffer les messages que l'on souhaite passer aux visiteurs. Le modèle de Sharpe (1976) nous montre les étapes de ce processus.

FIGURE 1  
ÉTAPES DE PLANIFICATION DE L'INTERPRÉTATION



Source : Sharpe (1976).

Chacune des étapes fait l'objet de tâches spécifiques à accomplir dans un ordre séquentiel déterminé. En reprenant chacun des points, nous résumons l'essentiel des activités qui s'y rattachent.

**Objectif** : déterminer et énoncer les objectifs à atteindre.

**Inventaire des données** : identifier les sites potentiels, les thèmes que l'on désire traiter; colliger cette information.

**Analyse** : trier l'information recueillie, en évaluer le contenu et regrouper les éléments sous des thèmes plus précis.

**Synthèse** : à partir de l'ensemble des données recueillies, on doit faire des choix et établir une programmation.

**Plan** : il reflète les choix qui ont été retenus et précise la façon de les présenter.

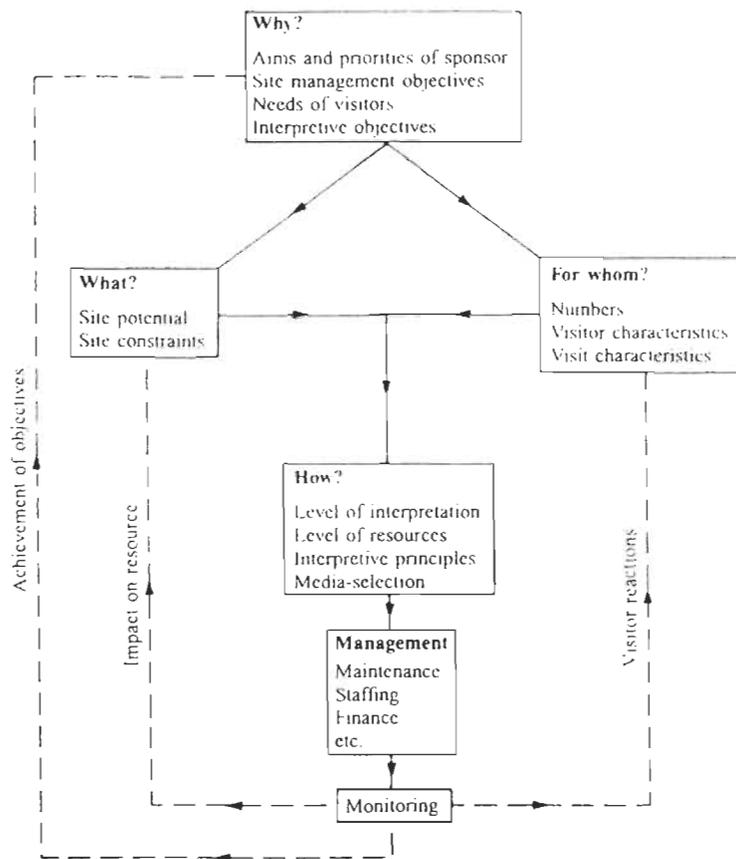
**Implantation** : phase opérationnelle à travers laquelle on détermine les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation du plan.

**Évaluation du plan et révision** : on s'assure que le plan atteint les objectifs et que les activités proposées fonctionnent bien, autrement on procède à des réajustements.

Le plan, en tant qu'outil de planification, sert d'abord à déterminer la nature des actions à entreprendre. On comprend alors que la diffusion d'un message de conservation ne s'arrête pas strictement à dévoiler le message mais à créer une dynamique qui doit faire des relations entre le message et les individus, et les individus et le milieu.

Un autre modèle, similaire au processus de planification de Sharpe, nous est fourni par Bromley (1994). Il est tiré de la Countryside Commission (Grande-Bretagne) et c'est le modèle qu'elle utilise pour déterminer ses objectifs d'intervention. Il est construit de façon à pouvoir répondre efficacement aux questions suivantes : pourquoi interpréter? quoi interpréter? à qui cela s'adresse-t-il? et comment l'interprétation doit-elle être accomplie?

FIGURE 2  
PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'INTERPRÉTATION

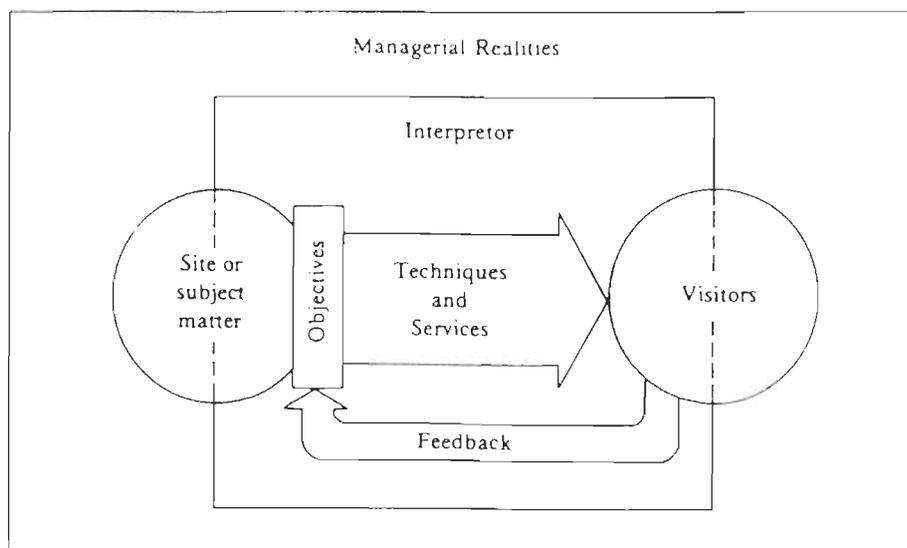


Source : Bromley (1994).

La conceptualisation de Cherem (1977) nous apparaît encore plus synthétique et peut-être aussi plus facile à saisir. Son modèle de l'interprétation fait davantage référence à un modèle de communication. Car il faut bien saisir que l'interprétation est essentiellement :

«Un processus de communication conçu pour révéler la signification et les rapports de notre patrimoine culturel et naturel avec le public grâce à un contact direct avec des objets, des artefacts, des paysages ou des sites.» (Interprétation Canada, 1976 in CCCE 1991:58)

FIGURE 3  
UN MODÈLE D'INTERPRÉTATION



Source : Cherem (1977) .

Ainsi les objectifs font encore référence au «pourquoi interpréter?», les sites et les sujets au «quoi interpréter?», les techniques et les services au «comment interpréter?» et les visiteurs au «à qui cela s'adresse-t-il?». Son modèle montre également d'autres éléments importants, notamment le feedback, qui a son équivalent chez Sharpe et chez Bromley (monitoring). Mais l'accent est mis sur le rôle catalyseur que joue l'interprète dans toutes les étapes de la démarche. C'est lui qui est l'agent de changement, qui peut influencer et provoquer l'éveil et la curiosité chez le visiteur; il doit cependant être conscient de ce que l'on attend de lui et des valeurs véhiculées dans le contexte dans lequel il évolue (managerial realities). En fin de compte, le modèle nous permet de comprendre l'importance de chacun des éléments mais peut-être davantage des liens qui s'opèrent entre chacun de ceux-ci.

Le potentiel de l'interprétation sert donc à des fins à la fois éducationnelles et récréatives. À travers les objectifs et les activités qui la caractérisent, l'interprétation nous fait

découvrir non seulement la connaissance des éléments naturels, mais la connaissance de nous-mêmes et de la place que nous occupons dans l'univers.

## 1.6 Conclusion

À travers cette démonstration nous avons voulu montrer en quoi les zones protégées et plus particulièrement les parcs constituent une stratégie s'inscrivant dans le courant du développement durable. Les objectifs et la mission qu'ils poursuivent leur permettent de tracer la voie à suivre dans la quête d'un mieux-être collectif correspondant aux visées du développement durable mis de l'avant par des organismes de réputation mondiale.

L'interprétation, en tant que moyen spécifique à ces zones, répond également à plusieurs des recommandations émises depuis les dernières années par les organismes internationaux (World Wildlife Fund, Programme des Nations-Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) en ce qui a trait à l'éducation environnementale; l'éducation au milieu naturel. De tels programmes contribuent grandement à la mise en oeuvre d'un projet de société axé sur la conservation des ressources.

Au-delà des principes énoncés et des moyens développés pour y parvenir, cette mise en oeuvre nécessite la collaboration des individus et des institutions responsables de tels programmes à une échelle locale et régionale. Sans la participation active des gouvernements et des organismes voués à la protection et à la mise en valeur des espaces naturels, la réalisation du développement durable risque de demeurer un voeu pieux. La réussite d'une telle entreprise nécessite des engagements fermes et une volonté politique d'agir. Mais les actions engagées devront être soutenues dans une perspective à long terme.

Le prochain chapitre est consacré exclusivement au réseau des parcs du Québec et de l'éducation au milieu naturel qu'on y retrouve. Nous en décrirons l'organisation et la mission. Nous présenterons comment l'éducation au milieu naturel constitue le soutien des interventions qui y sont pratiquées.

CHAPITRE 2  
LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS ET L'ÉDUCATION  
AU MILIEU NATUREL

## CHAPITRE 2

### LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS ET L'ÉDUCATION AU MILIEU NATUREL

Dans ce chapitre, nous présentons l'évolution territoriale du réseau actuel des parcs du Québec. Nous décrivons et analysons également le cadre d'intervention en matière d'éducation au milieu naturel ayant cours dans ce réseau. Enfin, nous spécifions notre problématique et nos objectifs de recherche, suivis de la contextualisation de cette recherche et de la méthodologie adoptée.

#### 2.1 Le réseau des parcs québécois

##### 2.1.1 Historique

C'est en 1894, dans les Laurentides du nord de Montréal, que le premier territoire réservé à des fins de parc voit le jour. On lui accorde tout d'abord un statut de réserve forestière pour ensuite adopter une loi spécifique qui crée le «parc de la Montagne Tremblante» en janvier 1895 (Lemay et al.; 1995). Dans la même année, le parc des Laurentides (au nord de Québec), devient le deuxième territoire ainsi désigné.

Voulant s'inspirer du courant nord-américain des parcs nationaux et ainsi refléter l'esprit de conservation des ressources qui le caractérise, une nouvelle loi crée le parc «national» de la Gaspésie en 1937. On espère alors s'inscrire dans la pure lignée des parcs américains. En 1938, c'est au tour du parc du Mont-Orford de voir le jour. Suivant toujours un scénario similaire, on protégeait l'ensemble du territoire au début de sa création pour ensuite faire modifier la loi afin de permettre l'exploitation des ressources. Dans le cas du parc de la Gaspésie, une première modification autorise la coupe de bois (quelques mois seulement après sa création), et une seconde (six ans plus tard) ouvre la porte à l'exploration minière (Bussièrre, 1990). Le tableau suivant rend compte de la situation avant la Loi de 1977.

TABLEAU 5		
LES PARCS DU QUÉBEC AVANT 1977		
Réserves forestières polyvalentes	Année de création	Superficie (milles carrés)
Laurentides	1895	3696
Mont-Tremblant	1895	990
<b>Parcs naturels de conservation</b>		
Gaspésie	1937	498
Métis	1961	0,1
Val-Jalbert	1962	0,8
Rawdon	1968	0,2
Chutes Montmorency	1968	0,7
Chutes St-Ursule	1971	0,1
Île Bonaventure	1971	1,5
<b>Parcs naturels de récréation</b>		
Mont-Orford	1938	15
Paul Sauvé (Oka)	1962	2,1
Mont Ste-Anne	1968	25
<b>Total</b>		<b>5229,5</b>

Source : Corporation des ingénieurs du Québec, 1974:72.

Avant 1977, le Québec compte 33 parcs. Hormis les douze parcs du tableau 5, on comptabilise 21 parcs routiers qui sont des haltes en bordure des routes, destinées aux touristes en transit où des aires de camping ou de pique-nique sont aménagées.

En fait, ces «parcs» (Laurentides, Gaspésie, Mont-Tremblant) désignaient surtout des territoires réservés à des usages multiples, l'équivalent américain du "multiple uses" (Wilderness Management, 1978; Bussière, 1990) où les activités de chasse et de

pêche, d'aménagement de la forêt et de récréation se superposaient les unes aux autres sans grande distinction quant aux objectifs poursuivis (Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, 1974). Enfin ces étendues de terre constituent davantage des réserves forestières puisque la coupe de bois est la principale activité que l'on y retrouve.

À cette époque, les préoccupations quant à l'intégrité du territoire et à l'orientation de son développement ne faisaient pas l'objet de réflexions approfondies. Les objectifs de conservation qui présidaient à la création de parcs ont tôt fait de devenir des critères secondaires. L'exploitation des ressources naturelles étant effectuée en grande partie par l'entreprise privée (qui constituait de puissants lobbys et qui fournissait également beaucoup de travail), les lois et règlements n'étaient pas observés, chacun agissant selon ses propres intérêts (Corporation des ingénieurs du Québec, 1974).

De plus, on remarque que les territoires font l'objet de plusieurs modifications dans leurs limites géographiques. Tantôt on soustrait une partie du «parc» au profit soit des concessions forestières, minières ou même des clubs privés de chasse et de pêche, ou alors on les agrandit en leur ajoutant des territoires adjacents, souvent déjà concédés à des compagnies privées. L'absence d'un cadre juridique explique le peu d'efforts consentis pour assurer une protection intégrale du territoire, d'autant plus qu'aucun plan de zonage n'accompagne la création de ces sites. Cela a pour effet de donner un réseau hétéroclite, sans classement officiel, où des problèmes surgissent entre les différentes utilisations de ces zones (Idem).

Insouciance ou inconscience? Nous croyons que les besoins de l'époque, l'abondance des étendues de forêts, la faible densité de la population, tout cela permettait de satisfaire aux exigences premières des entreprises en place. Ainsi, la poursuite

d'objectifs de conservation était reléguée au second plan, les valeurs sociales d'alors ne militant pas en faveur d'une conception de la conservation telle que nous la définissons aujourd'hui.

Devant l'ensemble des difficultés qui se présentent, on cesse donc de créer des parcs et on opte plutôt pour des territoires récréatifs sous forme de réserves de chasse et pêche (les actuelles réserves fauniques). L'exploitation de la matière ligneuse y a cours et même si la formule semble contradictoire avec l'essence des parcs nationaux américains et canadiens, on continue néanmoins de désigner ces zones en tant que parc. Il faut attendre les années soixante-dix avant de remédier à cette situation.

#### **2.1.2 La Loi de 1977**

Le gouvernement du Québec adopte en 1977 la Loi sur les parcs du Québec. Cette étape marquante dote le Québec d'un cadre juridique permettant la création de parcs, bien sûr, mais reconnaît surtout l'importance du statut de protection des zones désignées comme telles, qui peut ainsi garantir l'établissement d'un véritable réseau de parcs selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CCCE, 1991).

Le texte de loi se résume à quatre points majeurs. Ceux-ci déterminent principalement les modalités de création et de gestion des parcs (Bussièrre, 1990) :

- toute forme d'exploitation commerciale des ressources est interdite;
- les parcs sont créés par décret du gouvernement;
- la création d'un parc comporte l'obligation de consulter la population par la tenue d'audiences publiques;

- les parcs sont classifiés (récréation ou conservation) selon l'objectif poursuivi lors de leur création.

Ces éléments de la Loi sur les parcs, toujours en vigueur, visent à protéger et à mettre en valeur une partie de notre patrimoine naturel collectif. L'avantage premier de cette loi est donc d'assurer une protection complète des territoires désignés et de voir à maintenir leur intégrité tant au niveau des ressources naturelles que de leurs limites géographiques. Elle définit également les catégories de parcs acceptées. Ce cadre législatif devrait réduire le retard que le Québec accuse en matière de protection du territoire, principalement en ce qui concerne les parcs.

Ce retard, par rapport aux États-Unis ou au Canada, se manifeste également dans l'absence de programmes éducatifs. Alors que la tradition américaine est déjà bien amorcée (des programmes éducatifs sont en place dès les années 1920; Sharpe, 1976), le Ministère responsable des parcs s'apprête à structurer ses premiers programmes. On remarque également que la législation, désormais plus sévère, a pour effet de réduire considérablement l'ensemble de la superficie mise en protection sous la gouverne des parcs. La reclassification des espaces existants se fait en fonction des nouvelles catégories de parcs, des immobilisations et des constructions réalisées jusqu'à maintenant (centres d'accueil, sentiers pédestres). Cette «conversion» de statut se traduit par une réduction de la superficie totale considérée comme «parc» (des 5229,5 milles carrés de superficie du tableau 5, le réseau actuel représente 1641,9 milles carrés).

Après 1977, le changement est assez radical. La plupart des territoires alors désignés comme parc ne sont plus inclus dans le nouveau réseau. Cette restructuration est établie en fonction des nouvelles dispositions de la loi et de ses règlements. Le tableau

suisant présente le réseau actuel des 17 parcs, lequel équivaut approximativement à 0,3 % du territoire québécois.

TABLEAU 6		
LE RÉSEAU ACTUEL DES PARCS DU QUÉBEC		
Parcs de conservation	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Année de création
Aiguebelle	241,7	1985
Bic	33,2	1984
Gaspésie	802,0	1981
Grands-Jardins	310,0	1981
Île Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	5,8	1985
Jacques-Cartier	670,6	1981
Miguasha	0,6	1985
Mont-Mégantic	58,5	1994
Mont-St-Bruno	5,9	1985
Pointe-Taillon	92,2	1985
Saguenay	283,6	1983
<b>Parcs de récréation</b>		
Frontenac	155,3	1987
Îles-de-Boucherville	8,2	1984
Mont-Orford	58,4	1980
Mont-Tremblant	1490,0	1981
Oka	23,7	1990
Yamaska	12,9	1983
<b>Total</b>	<b>4252,6</b>	

Source : Bourdages et Zinger (1993) et Nadeau et Longpré (1995) pour le parc du Mont-Mégantic.

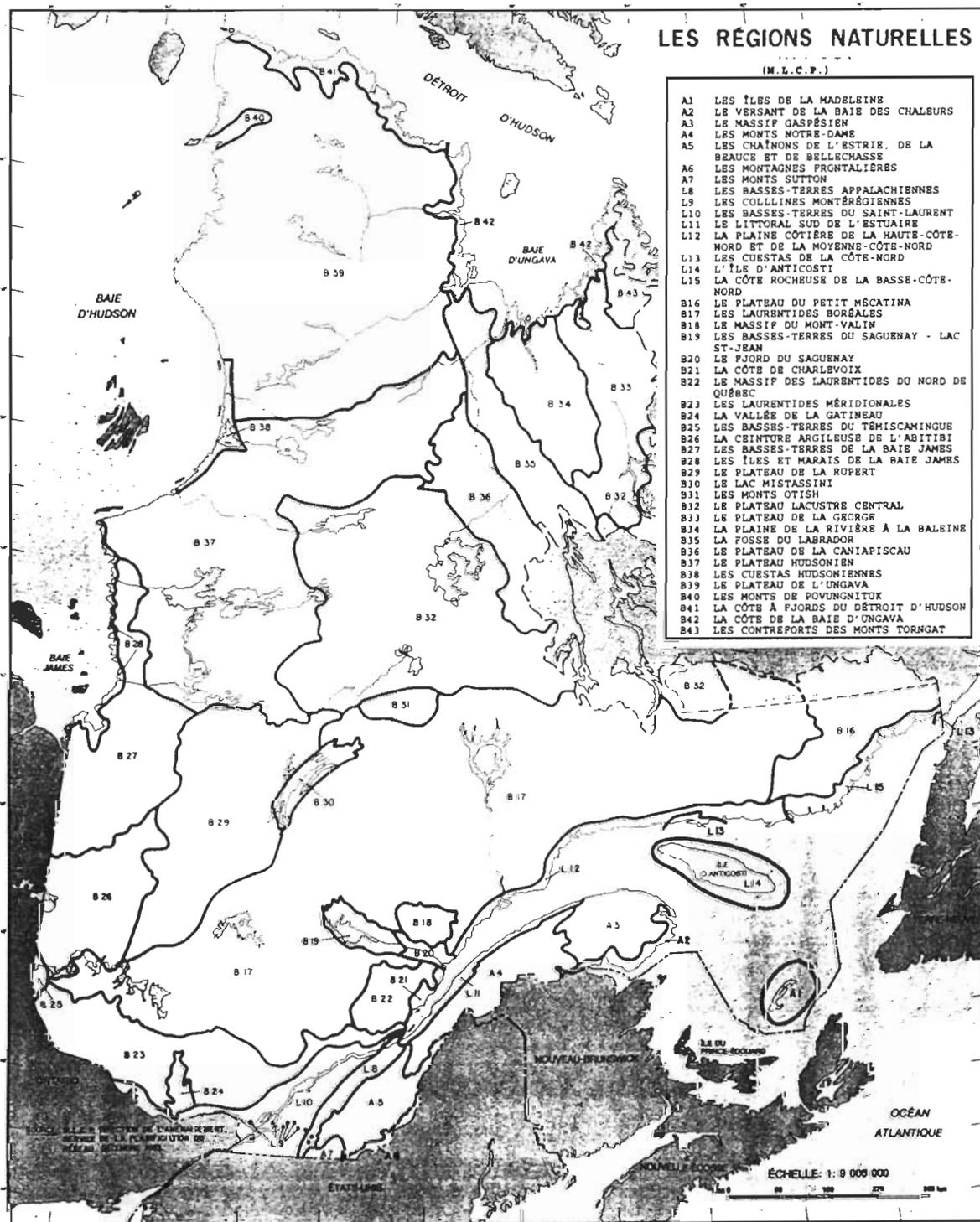
### 2.1.3 La politique de 1982

En 1982, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publie la politique sur les parcs québécois. Elle fait suite à l'adoption de la Loi sur les parcs et vient en expliciter le contenu. Trois orientations majeures sont alors retenues :

- 1° Assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois.
- 2° Contribuer à répondre au besoin de loisir de plein air.
- 3° Associer les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs. (MLCP, 1982)

Le premier énoncé vise à constituer un réseau qui doit permettre de représenter chacune des régions naturelles du Québec. Pour ce faire, le territoire a alors été découpé en 43 régions selon certains critères tels : le relief, la géologie et l'hydrographie (MLCP, 1982a). La représentativité de ces régions passe principalement par les parcs dit de conservation. Ce type de parc est établi de façon à protéger de façon permanente une portion de territoire et les caractéristiques qu'il renferme. Ainsi, la province a été divisée en trois grandes catégories physiographiques : le bouclier, les basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches, elles-mêmes subdivisées selon des critères géologiques spécifiques (les Laurentides, les monts Otish, la fosse du Labrador, etc.). De ces sous-ensembles, on a identifié des particularités morphologiques permettant de les distinguer entre eux (massifs, collines, plateaux, etc.) (MLCP, 1986). La carte A présente ces zones pour l'ensemble du territoire du Québec.

**CARTE A**  
**LES RÉGIONS NATURELLES DU QUÉBEC**



Source : MLCP (1992). La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs.

Le deuxième énoncé touche à la nécessité d'offrir des endroits permettant la pratique d'activités récréatives, notamment de plein air. Tout en protégeant le milieu naturel, l'aménagement des parcs de récréation se fait en fonction d'un potentiel récréatif. Ils doivent posséder une capacité de soutien suffisante pour accueillir un nombre élevé de visiteurs pour les diverses activités qui y seront offertes. Ils répondent donc avant tout à un critère d'accessibilité. C'est pourquoi ces territoires sont situés près des grands bassins de population et des principaux axes routiers où les distances entre les noyaux urbains et les parcs sont réduites afin de les rendre plus facilement accessibles.

Enfin, le troisième et dernier élément mise sur la participation de la population dans la gestion d'un tel réseau. Tout d'abord par la mise en place d'un mécanisme de consultation lors de la création d'un parc où le public est invité à se prononcer sur le choix du site, de sa classification et de son plan d'aménagement. Mais également par la prise en charge d'activités ou de services que des individus ou des groupes peuvent gérer et administrer en conformité avec les règles établies par le Ministère.

Ces trois objectifs constituent le coeur de la politique mise de l'avant en 1982. Leur concrétisation s'effectue à partir d'un ensemble de postulats et de moyens à déployer. Comme le document sur la politique se veut une synthèse de chacune des phases de la planification, inhérente à l'établissement d'un tel réseau, des documents d'accompagnement ont été élaborés afin de mieux comprendre chacun des thèmes abordés par la politique.

Ainsi, le document : «L'organisation du réseau» (MLCP, 1982a) nous rappelle les antécédents du réseau et nous explique les fondements et le processus de planification. Celui intitulé : «L'aménagement» (MLCP, 1982b) traite bien sûr des principes et du processus d'aménagement d'un parc mais également du plan directeur

et du zonage. «Les activités et les services» (MLCP, 1982c) présente les utilisations possibles du territoire (ce qui pourra être offert au public) de même que leurs modalités de gestion. Le suivant : «La gestion des ressources naturelles» (MLCP, 1982d) aborde les considérations sur la manière de gérer les ressources naturelles tout en définissant le rôle du gestionnaire et celui du visiteur. «L'éducation au milieu naturel» (MLCP, 1984) définit de façon spécifique la notion d'éducation pour les parcs et plus particulièrement l'interprétation en tant que mode d'intervention. «Les régions naturelles» (MLCP, 1986) spécifie la méthodologie et les critères retenus dans le choix des régions naturelles, et, enfin, : «L'accueil des visiteurs» (MLCP, 1985) décrit les conditions d'accueil des visiteurs dans les parcs québécois.

Tous ces documents complètent donc la série sur la politique des parcs, en précisent les énoncés, les buts poursuivis et les moyens à utiliser pour réaliser le réseau de parcs québécois.

#### **2.1.4 Les objectifs reliés à l'éducation au milieu naturel**

Comme nous l'avons déjà mentionné, le réseau de parcs est constitué de deux types de parc, les parcs de conservation et de récréation, correspondant chacun à des objectifs différenciés.

L'énoncé de la Loi sur les parcs va bien au-delà de la simple mise en place d'un réseau voué à la protection et à la mise en valeur de zones remarquables. On reconnaît à de telles zones une vocation explicite en matière d'éducation au milieu naturel. Bien qu'une telle éducation avait cours par le passé par l'entremise des agents de conservation et des gardiens de territoire, la Loi de 1977 et, plus spécifiquement, la politique de 1982 sont venues fixer le mandat éducatif du réseau des parcs québécois. La nature des interventions du Ministère visent deux objectifs prioritaires :

«Transmettre au visiteur des connaissances objectives sur les composantes du milieu naturel et sensibiliser ce visiteur à la conservation du patrimoine naturel». (MLCP, 1984:22)

Pour y parvenir, certains **principes** ont été identifiés :

- l'éducation au milieu naturel est présente dans tous les parcs;
- l'éducation au milieu naturel est transmise de façon simple et attrayante;
- l'éducation au milieu naturel dans les parcs québécois repose sur une thématique propre au réseau et propre au parc;
- l'éducation au milieu naturel s'adresse à toutes les clientèles et la clientèle d'âge scolaire fait l'objet d'une attention particulière;
- l'éducation au milieu naturel fait appel à toute une gamme de soutiens de communication;
- l'éducation au milieu naturel favorise la participation du public.

De plus, quelques **conditions** ont également été proposées afin de donner à l'éducation au milieu naturel toute la place qui lui revient dans les parcs québécois :

- un plan d'interprétation pour chaque parc;
- un personnel suffisant et qualifié pour tous les parcs;
- une approche muséologique moderne pour chaque centre d'accueil;
- un matériel de communication de grande qualité;
- une mise en marché efficace pour les services d'interprétation;
- des mécanismes d'évaluation appropriés. (MLCP, 1984)

Ainsi, à travers chacun des volets développés dans la politique, on comprend aisément comment tous les éléments abordés se fondent en un tout cohérent. Tous les aspects présents dans un parc doivent donc converger à la réalisation de cette mission éducative sans quoi l'existence d'un parc ne saurait être significative. L'éducation au milieu naturel transcende alors tous les moyens qui sont mis en oeuvre dans le seul but de conscientiser le visiteur et lui faire apprécier son patrimoine naturel.

Un cadre d'intervention, bâti sous forme de guides méthodologiques, est venu appuyer ces énoncés de base. Ce cadre d'intervention est d'abord un «Programme de formation» (MLCP, 1989; 1989a) s'adressant aux interprètes qui oeuvrent dans le réseau des parcs. L'information qu'il contient fait le tour des principales composantes de l'interprétation : les fondements de l'interprétation, le plan d'interprétation, la préparation d'activités, le parc et son fonctionnement, etc. Il vise à répondre aux besoins exprimés par le personnel intéressé à l'éducation au milieu naturel de façon que celui-ci puisse améliorer et maintenir la qualité de ses interventions.

Deux autres guides viennent compléter ce cadre de référence : «Préparation et réalisation d'une activité d'interprétation» (MLCP, 1990) et «L'encadrement des groupes scolaires» (MLCP, 1991). Le premier aborde un aspect particulier de l'interprétation : les activités personnalisées, c'est-à-dire les activités ayant recours à du personnel pour les planifier, les préparer et les animer. Il permet entre autres d'approfondir les notions rattachées à la communication, à la démarche pédagogique et à l'évaluation. Il met l'accent sur l'importance de la relation du visiteur avec le milieu naturel par l'entremise d'un interprète. Le second a été élaboré spécifiquement pour l'accueil de groupes scolaires, clientèle privilégiée dans le projet éducatif des parcs. Ce guide suggère une démarche, des moyens et des actions afin d'adapter l'éducation au milieu naturel à la réalité du monde scolaire et de ses besoins

particuliers. Nous aurons l'occasion de revenir plus en profondeur sur l'ensemble de ce cadre d'intervention puisque nous y consacrons la deuxième partie de ce chapitre.

#### 2.1.5 Moratoire et plan d'action sur les parcs

Cependant, en 1986 le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche impose un moratoire sur la création des parcs et ceci a pour effet d'arrêter les travaux de planification du réseau. Bien que l'impact immédiat soit la suspension de la création de nouveaux parcs, cela n'empêche pas le Ministère de préparer et développer le cadre d'intervention spécifique à l'éducation au milieu naturel que nous venons de décrire.

Ceci étant dit, c'est en 1991 que le moratoire est levé et le Ministère dépose un plan d'action sur les parcs en août 1992 : «La nature en héritage». Essentiellement, ce plan repose sur deux axes principaux : consolider le réseau actuel des seize parcs existants et créer de nouveaux parcs, tant au nord qu'au sud de la province. On entend par consolidation le parachèvement des équipements là où ils sont manquants ou désuets, et également le développement de nouveaux projets nécessaires au fonctionnement du réseau : sentiers, centre d'accueil, etc. C'est que le bilan du Ministère conclut que le réseau n'a pas atteint son plein développement et que certains travaux prévus aux plans directeurs d'aménagement initiaux n'ont pas été complétés (le niveau de réalisation de ces travaux est estimé à 65 % pour les seize parcs existants). L'ensemble du développement prévu fait donc l'objet d'une planification quinquennale à partir de 1992 et est évalué à 85 millions de dollars, ventilés sur une période de cinq ans.

À cet égard, il faut souligner la création du dix-septième parc, le parc de conservation du Mont-Mégantic, en juin 1994. D'autres territoires font actuellement l'objet d'études devant conduire à la création de nouveaux parcs (18 territoires ont

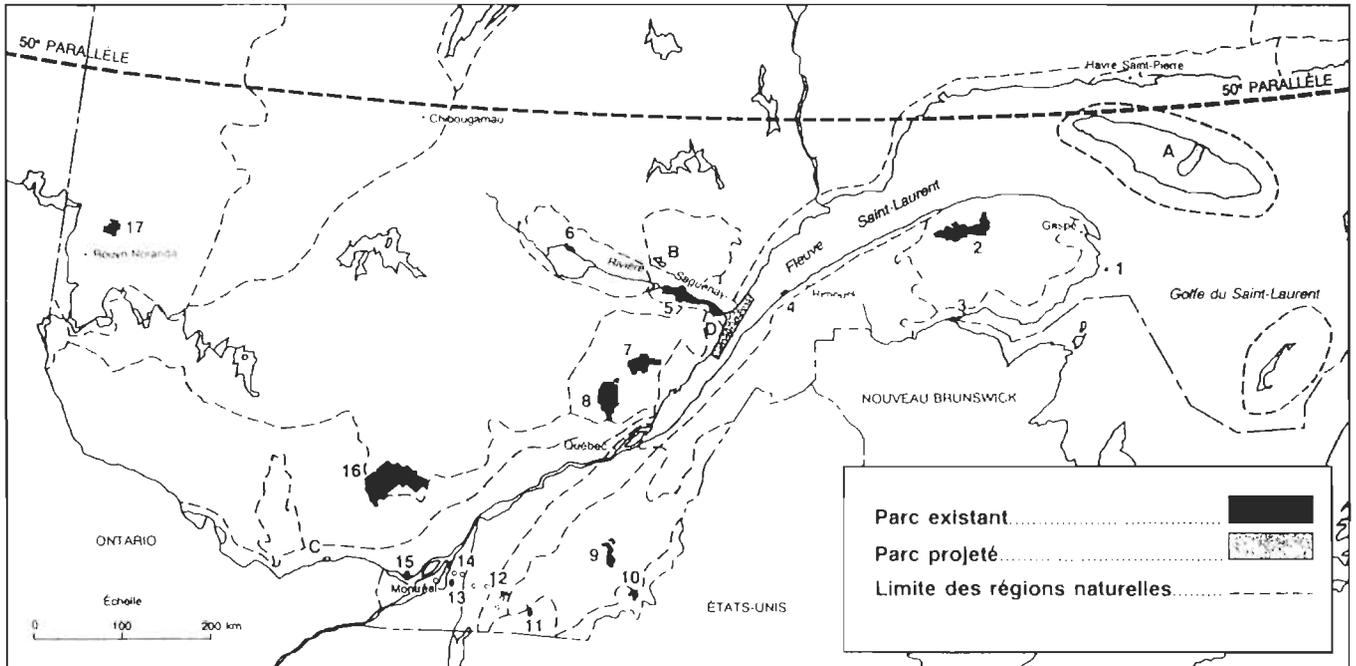
également été réservés au nord du 50<sup>e</sup> parallèle, dont quatre pourraient devenir des parcs sous peu).

Les cartes B et C des pages suivantes permettent de visualiser l'ensemble du réseau actuel et des parcs projetés au sud du 50<sup>e</sup> parallèle (carte B) et des territoires mis en réserve à des fins de parc au nord du 50<sup>e</sup> parallèle (carte C).

Une partie du plan d'action est consacré à la participation du public. On réaffirme la volonté de partager certaines responsabilités de gestion des parcs, notamment par une offre d'activités ou de services. À ce sujet, le Ministère entend établir une politique de délégation de gestion dans les parcs. À notre grand étonnement cependant, aucune mention n'est faite à l'égard de l'éducation au milieu naturel et des programmes d'interprétation. Et ce, malgré le fait que cette caractéristique fondamentale serve de pivot à une démarche de conservation et de mise en valeur du réseau des parcs.

À cet égard, le rapport de la firme privée Laliberté, Lanctôt, Coopers & Lybrand sur : «Le positionnement des parcs et des réserves fauniques du Québec» (mars 1992) fait remarquer, entre autres, l'insuffisance d'activités à caractère éducatif dans les parcs (objectifs fixés pour ces territoires), la sous-exploitation de ces territoires par rapport à leur capacité d'accueil et une méconnaissance des activités et services offerts à la population. D'une façon plus générale, cet état de fait dénote la faiblesse de la notoriété du réseau des parcs à l'échelle de la province.

**CARTE B**  
**LE RÉSEAU DES PARCS DU QUÉBEC ET LES PROJETS DE PARCS**  
**AU SUD DU 50<sup>e</sup> PARALLÈLE**

**PARCS EXISTANTS**

- 1 PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ
- 2 PARC DE LA GASPÉSIE
- 3 PARC DE MIGUASHA
- 4 PARC DU BIC
- 5 PARC DU SAGUENAY
- 6 PARC DE LA POINTE-TAILLON
- 7 PARC DES GRANDS-JARDINS
- 8 PARC DE LA JACQUES-CARTIER
- 9 PARC DE FRONTENAC

- 10 PARC DU MONT-MÉGANTIC
- 11 PARC DU MONT-ORFORD
- 12 PARC DE LA YAMASKA
- 13 PARC DU MONT-SAINT-BRUNO
- 14 PARC DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE
- 15 PARC D'OKA
- 16 PARC DU MONT-TREMBLANT
- 17 PARC D'AIGÜEBELLE

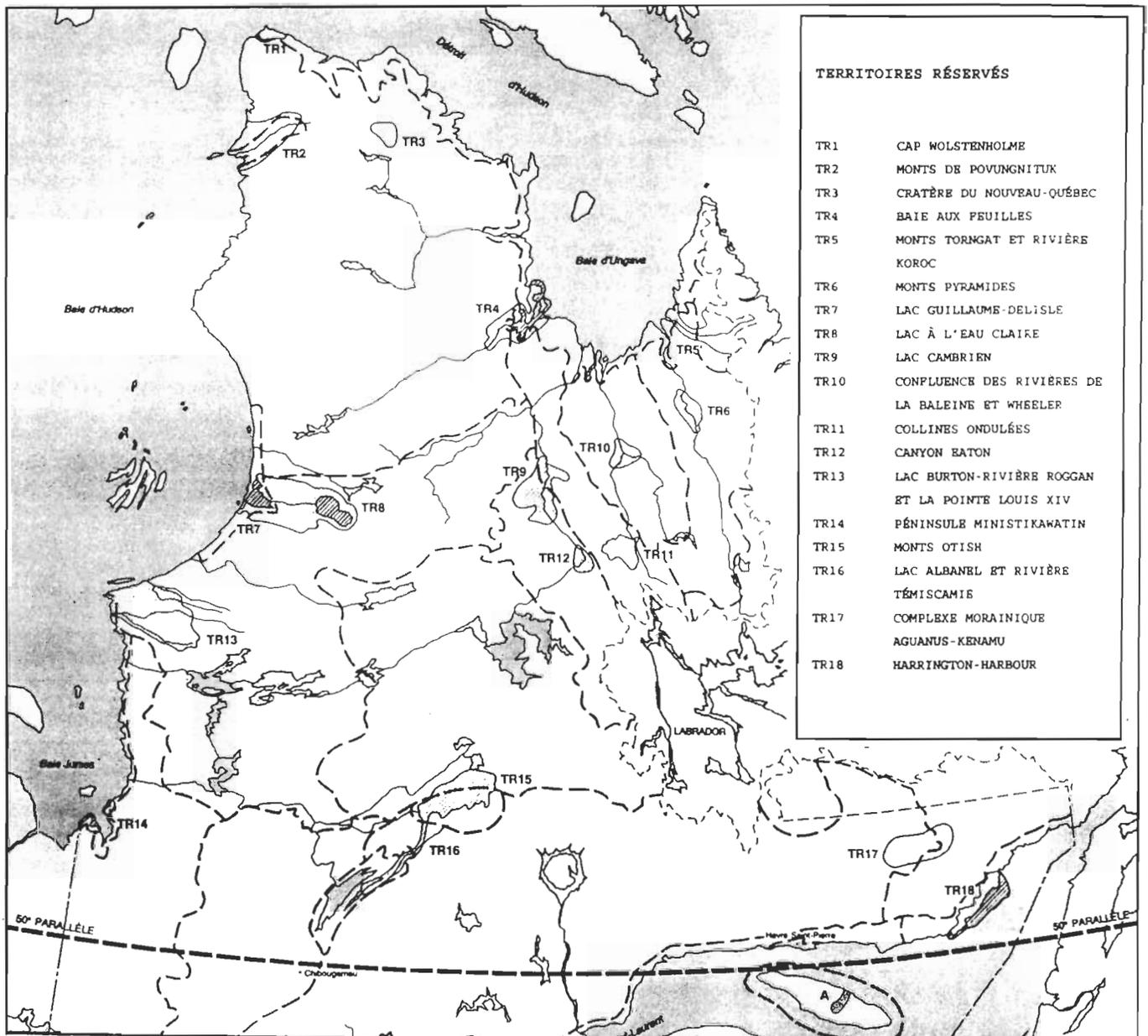
**PARCS PROJÉTÉS**

- A RIVIERE VAUREAL
- B MONTS VALIN
- C PLAISANCE
- D PARC MARIN DU SAGUENAY SAINT-LAURENT

Source : Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune.

## CARTE C

LES TERRITOIRES RÉSERVÉS À DES FINS DE PARCS  
AU NORD DU 50<sup>e</sup> PARALLÈLE



Source : Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Les principaux objectifs de cette étude (par rapport au réseau des parcs) étaient les suivants :

- . évaluer la notoriété et la perception de la population par rapport au réseau des parcs;
- . analyser le profil socio-démographique des clientèles actuelles et potentielles des parcs, leurs besoins et leurs contraintes ainsi que les freins à la fréquentation de ces territoires;
- . analyser l'offre existante et l'environnement concurrentiel dans lequel les parcs s'inscrivent;
- . établir le positionnement des parcs dans cet environnement concurrentiel;
- . établir une stratégie de marketing pour le réseau des parcs.

L'importance de cette vaste enquête visait à rendre compte des tendances globales de la pratique d'activités de plein air, de la situation particulière de la pratique de ces activités dans les parcs, de la notoriété du réseau dans son ensemble, de l'analyse de l'offre du produit «parc» et de la demande pour les parcs. Et enfin, d'expliquer les raisons des non-visites des parcs provinciaux, de qualifier l'importance de ces territoires au plan régional et de poser un diagnostic stratégique sur leur positionnement.

Une partie des recommandations émises dans le rapport ont donné lieu à la mise en place d'un plan de promotion triennal : **«Les parcs québécois : plan de promotion 1993-1996»** (MLCP, 1993). Ce document, qui donne suite également au plan d'action sur les parcs quant à l'élaboration d'une stratégie promotionnelle pour le réseau, indique les éléments sur lesquels devront porter l'amélioration de la visibilité des parcs.

Il s'agit tout d'abord de positionner le réseau des parcs pour qu'il se distingue parmi des produits concurrents. On veut accroître ensuite la notoriété du réseau (moins d'une personne sur deux connaît l'existence des parcs). Et enfin, il faut augmenter le taux de pénétration pour l'ensemble des territoires (on souhaite une hausse de 3 % de la fréquentation, de 17.5 % à 20.5 %; mieux répartie sur les quatre saisons et sur le reste de la semaine).

#### 2.1.6 La Convention sur la diversité biologique et les parcs

Plus récemment, le gouvernement du Québec s'engageait à adhérer aux principes de la Convention sur la diversité biologique, adoptée par plus de 150 chefs d'état lors du Sommet de la Terre (Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement). Cette participation s'est concrétisée par un projet pour le territoire du Québec. Le document qui en résulte : «Convention sur la diversité biologique. Projet de stratégie de mise en oeuvre au Québec» a été publié par le ministère de l'Environnement et de la Faune en mai 1995.

Ce projet se veut une réponse aux priorités avancées depuis les conclusions du rapport Brundtland de 1987. Les principaux objectifs visent à maintenir l'intégrité écologique par la conservation d'espèces et d'écosystèmes, leur utilisation de manière durable et un partage équitable de l'utilisation de ces ressources.

Les éléments que nous avons retenus concernent évidemment le réseau des parcs québécois. On y mentionne le plan d'action entrepris afin de consolider et développer le réseau des parcs qui s'inscrit dans le maintien d'un réseau plus large d'aires protégées visant l'atteinte des objectifs de conservation de la diversité biologique. Bien entendu, le nombre de territoires proposés à des fins de parc devrait permettre d'accroître sensiblement la superficie mise en protection.

Ainsi le réseau des parcs contribue à la préservation d'espèces et d'écosystèmes représentatifs de la diversité biologique en sol québécois. Les parcs ne sont pas les seuls territoires à assumer ce rôle, mais ils y participent de façon non négligeable et d'une manière spécifique. Chacun des parcs, représentant d'une région naturelle particulière, véhicule une thématique développée en fonction des potentiels d'interprétation situés dans ses limites géographiques. Par exemple, le parc de la Jacques-Cartier dont le thème général est «Incursion dans le massif des Laurentides» doit rendre compte des composantes de la région naturelle tout en y incorporant les éléments issus de l'intervention humaine qui ont façonné ce territoire. Les thèmes d'interprétation ainsi retenus vont permettre de comprendre et de «lire» le paysage. Parmi ceux-ci : la forêt boréale typique (en fonction de phénomènes tels : l'altitude qui a un effet sur le climat, une végétation particulière à laquelle est liée une faune spécifique, etc.), un habitat perturbé (en fonction de l'exploitation forestière passée qui modifie la végétation actuelle, la régénération d'espèces forestières dominée par les feuillus qui favorise la présence marquée de l'orignal, etc.) (Parc de la Jacques-Cartier, plan d'interprétation, 1984). Ainsi en est-il pour chacun des parcs, décrivant et expliquant leur portion de territoire, lesquels rendent compte finalement de la mosaïque d'ensemble de tout le territoire québécois.

Pour l'année 1989-1990, la fréquentation des parcs s'établissait à 3 136 341 jours/personnes/activités. Pour la saison 1995-1996 (débutant au 1er avril 1995), les données en date du mois de septembre 1995 enregistraient une fréquentation de 3 235 685 jours/visites, ce qui laisse supposer une hausse importante du taux de fréquentation pour 1995-96 par rapport à 1989-90. (Il faut prendre note ici que la Direction du plein air et des parcs, responsable des statistiques de fréquentation et de participation aux activités, a modifié sa méthode comptable depuis le début de l'année 1995. Ainsi, un jour-visite correspond à une

journée ou une partie de journée que passe une personne dans un parc québécois durant une visite. Auparavant, une même personne pouvait être comptabilisée plus d'une fois, en participant à plusieurs activités dans une même journée, d'où la notion de jour/personne/activité). Alors malgré une hausse globale de la fréquentation, la participation aux activités d'interprétation est restée stable, oscillant autour de 10 %.

Dans une certaine mesure, la dimension éducative est donc valorisée et rejoint ainsi les énoncés de la politique sur les parcs. Elle compte pour beaucoup dans une démarche de mise en valeur de ces sites. Le projet de la Convention sur la diversité biologique aborde lui aussi cette notion d'éducation relative à l'environnement et de l'importance de son rôle dans l'atteinte des objectifs liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Les orientations retenues en matière d'éducation sont déterminées en fonction de trois objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble de la population à la conservation et à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.
- Responsabiliser l'individu à l'égard du maintien de la diversité biologique et le rendre apte à intervenir dans la réalisation des projets qui s'y rattachent.
- Susciter et soutenir la participation des différentes clientèles (individus et organismes) à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

À notre point de vue, cela rejoint les préoccupations éducatives du ministère de l'Environnement et de la Faune en ce qui a trait au réseau des parcs québécois. Depuis la politique sur les parcs de 1982, le rôle du réseau à cet égard a toujours été assez

clair; bien que le plan d'action sur les parcs de 1992 n'ait pas réitéré de façon formelle ses intentions en matière d'éducation au milieu naturel. Et bien que le projet de la Convention laisse entendre qu'il s'agit d'un pas de plus dans la bonne direction (la stratégie suggère des pistes d'intégration pour les objectifs de conservation à l'intérieur de programmes existants) et que les orientations proposées devraient encourager et soutenir ce qui se fait à l'heure actuelle dans l'ensemble du réseau des parcs, nous restons néanmoins prudents quant à la suite des événements.

Plusieurs auteurs ont abordé cette question depuis et les problèmes n'ont pas été réglés pour autant. Même si le nombre de territoires à protéger reste une solution concrète à la conservation des espèces et des écosystèmes (Lavoie, 1985; Gagné, 1995), on doit reconnaître que, sans une approche globale et intégrée, la conservation et la mise en valeur des espaces naturels ainsi que l'élaboration de stratégies dans la réalisation d'un tel réseau d'espaces risquent d'être sérieusement compromises (Bourdages, 1988; Zinger, 1995). Mais au-delà du nombre de territoires ou de la superficie totale à protéger, un problème de taille plane toujours quant à cette gestion intégrée des sites voués à la protection.

En effet, en 1984 le Conseil consultatif des réserves écologiques publiait un avis adressé au ministre de l'Environnement ayant pour titre : **«Une politique gouvernementale sur les sites naturels»**. On y constatait alors que des problèmes de communication, de concertation et de coordination existaient entre les ministères impliqués dans la protection de sites naturels. Et que d'une façon générale :

**«Il n'y a pas vraiment de mécanisme de coordination interministérielle concernant les interventions du gouvernement du Québec en matière de politique de protection d'espaces naturels.»** (Conseil consultatif des réserves écologiques, 1984:3)

Étant donné la multitude d'intervenants concernés et les multiples juridictions en cause (voir le tableau 4 du chapitre 1), quelques options avaient alors été proposées. La première suggérait de confier à un seul ministère toute la politique et les interventions en matière de protection d'espaces naturels. Une deuxième consistait à confier un mandat de coordination au ministre délégué à l'Aménagement afin d'arrimer les différentes interventions à travers les ministères concernés. Une troisième option proposait de confier ce rôle de coordination au ministre de l'Environnement. Et enfin, la quatrième option avait pour effet de fusionner des responsabilités en regroupant soit des ministères ou encore des portions de la législation sur les différents statuts de protection de façon à en simplifier la gestion.

La fusion récente des ministères de l'Environnement et du défunt Loisir, Chasse et Pêche aura sans doute pour effet de réduire le nombre de paliers décisionnels quant à un certain nombre de ces espaces naturels (les réserves écologiques et le réseau des parcs sont maintenant sous la même responsabilité ministérielle) mais l'établissement d'une politique globale se fait toujours attendre.

Les désirs exprimés sont tout à fait louables mais les moyens et les ressources nécessaires à leur réalisation devront suivre. Et l'expérience des dernières années nous montre que rien n'est moins sûr dans le contexte actuel de décroissance économique.

## **2.2 Cadre de référence théorique de l'éducation au milieu naturel**

Nous abordons ici le cadre théorique véhiculé en matière d'éducation au milieu naturel au sein du réseau des parcs. L'ensemble des éléments que nous présentons sont tirés des différents guides méthodologiques qui servent d'appui à ce cadre.

Par ordre de parution nous retrouvons :

Programme de formation : l'interprétation du patrimoine, tome 1 (MLCP, 1989)

Programme de formation : les annexes, tome 2 (MLCP, 1989)

Préparation et réalisation d'une activité d'interprétation (MLCP, 1990)

L'encadrement des groupes scolaires (MLCP, 1991)

### 2.2.1 La présentation du modèle d'intervention : EMEREC

Dans le contexte des parcs, l'interprétation a été identifiée en 1984 comme le moyen privilégié pour faire de l'éducation au milieu naturel. Ce moyen se définit de la façon suivante :

**«Un processus qui vise à communiquer au public la signification et la valeur du patrimoine naturel et culturel, en impliquant l'individu dans des contextes, en vue de le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'environnement (dans l'espace et dans le temps).» (MLCP, 1989a:41)**

Dans cet énoncé, on reconnaît les influences des maîtres à penser comme Sharpe (1976) et Tilden (1977) qui ont abondamment contribué à définir l'interprétation. Bien qu'elle soit perçue comme une activité autonome, l'interprétation, comme la définition le propose, se veut surtout un processus éducatif. De ce fait, il va de soi que certains objectifs d'apprentissage ont été balisés (MLCP, 1989a:31) :

- . susciter l'intérêt du visiteur;
- . familiariser le visiteur avec de nouvelles connaissances;
- . amener la compréhension de nouvelles connaissances;
- . stimuler une prise de conscience personnelle chez le visiteur face au patrimoine naturel;
- . favoriser le développement d'attitudes positives et de nouveaux comportements face au patrimoine naturel.

Tout en étant à la fois éducative, la démarche doit néanmoins respecter le contexte de loisir du visiteur, principale raison de son déplacement.

Pour ce faire, le ministère a donc mis de l'avant deux façons de procéder. Les activités d'interprétation et les activités d'interprétation intégrées à une activité récréative constituent ces deux modes d'intervention. La première est réalisée en tant qu'activité autonome à l'aide d'une personne-ressource, généralement un interprète ou guide naturaliste. La seconde, comme son nom l'indique, utilise une activité récréative telle le canot ou la randonnée pédestre pour servir de soutien à la transmission de connaissances sur le milieu naturel.

Les deux modes se servent de moyens de communication variés (brochures explicatives, dépliants, panneaux, etc.) et, selon les circonstances, feront appel à la présence d'un animateur (interprète) pour faciliter le contact avec la nature.

L'ensemble des moyens d'interprétation se résume à communiquer l'essentiel d'un fait, d'une situation ou d'une caractéristique propre au milieu naturel dans lequel on se trouve. Ils doivent mettre en évidence les interrelations qui existent entre les divers éléments concernés. La compréhension que l'on souhaite ainsi obtenir vise à donner un sens (signification) au patrimoine ainsi interprété.

L'interprétation se veut donc un outil de communication. C'est à la fois son rôle et son but. Les deux modèles mis de l'avant par le réseau des parcs présentent des similitudes avec les modèles de Bromley et de Cherem exposés au premier chapitre. Ils sont inspirés des modèles "Interpreter" et "EMEREC" du volume de David K. Berlo (1960) : **"The Process of Communication : An Introduction to Theory and Practice"**. Ce sont donc ces modèles qui

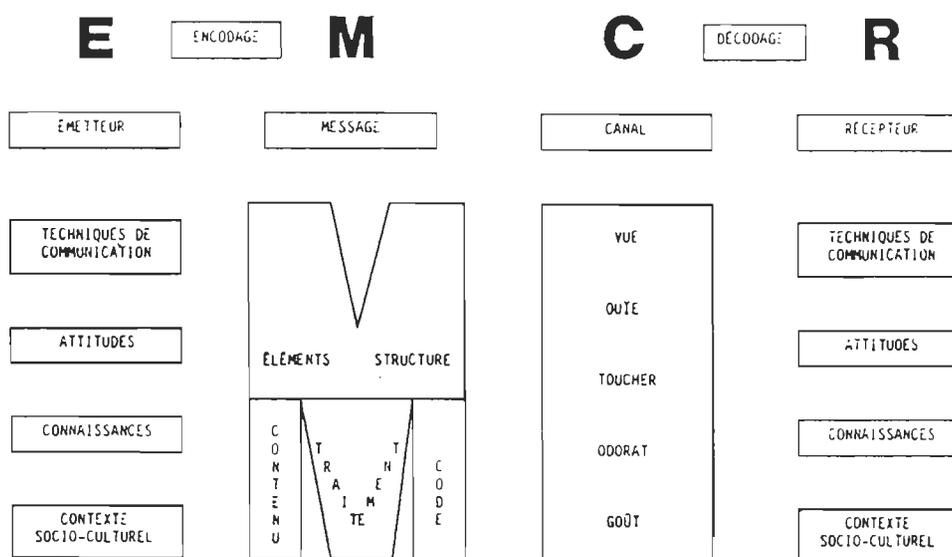
ont été retenus et adaptés pour le contexte des parcs à la Direction du plein air et des parcs.

Celui de Cherem, en procédant à un découpage de la réalité organisationnelle dans ses dimensions fonctionnelles (qui se compare au modèle du processus de la communication de la figure 4), nous permet d'associer le site ou le sujet d'interprétation à la partie **émetteur**, les objectifs poursuivis à la partie **message**, les techniques utilisées se rapportent à la partie **canal** (un diaporama est davantage perçu par la vue alors qu'une causerie sera décodée par l'ouïe) et les visiteurs sont associées au **récepteur**.

Celui de Bromley, en associant des questions aux phases de la planification, se compare au modèle EMEREC (figure 5). Le questionnement qu'il suscite à chacune des phases de la planification permet la construction des activités et l'intégration des éléments opérationnels dans une suite logique.

FIGURE 4

LE MODÈLE DU PROCESSUS DE LA COMMUNICATION  
(E-M-C-R, ÉMETTEUR, MESSAGE, CANAL, RÉCEPTEUR)



Source : MLCP (1989a).

Ce modèle de communication a été utilisé à maintes reprises dans des contextes différents. Utilisé en psychologie, par les médias et en enseignement, il s'avère très utile pour comprendre le processus de la communication. À partir des principales composantes illustrées dans ce modèle : l'émetteur, le message et le récepteur, d'où l'acronyme EMEREC qui en découle, nous allons brièvement en expliquer la démarche.

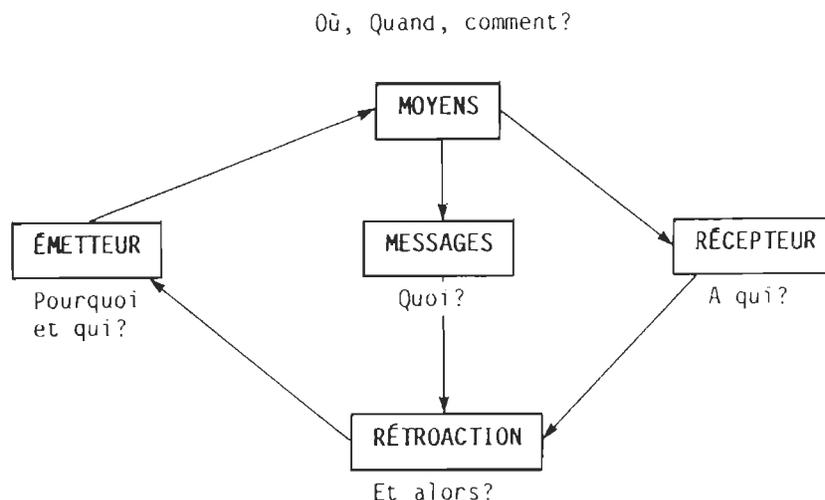
L'**émetteur** représente la source de l'information. D'une façon générale il s'agit d'une personne qui s'adresse à une autre (ou un groupe d'individus) dans le but de lui dire quelque chose. Ce quelque chose est généralement un **message**, donc de l'information structurée d'une certaine manière, pour se faire comprendre. Le **récepteur** est celui à qui le message est adressé. Une fois qu'il a reçu l'information qui lui est destinée, le processus peut se poursuivre. Le récepteur peut à son tour échanger avec l'émetteur, inversant ainsi les rôles; ce qui fait que l'on est à la fois émetteur et récepteur.

Le **canal** vient compléter la partie message. Il suppose le choix d'un moyen pour véhiculer le message, lequel en nous parvenant est décodé par l'un de nos cinq sens. Ainsi une conversation orale aura pour effet de stimuler l'ouïe, alors que la lecture d'une brochure (agissant comme émetteur) sera lue par les yeux.

D'autres éléments complémentaires agissent sur l'ensemble du processus. Pour l'émetteur et le récepteur on a identifié les éléments suivants : les techniques de communication, les attitudes, les connaissances et le contexte socio-culturel. Il faut retenir que ce sont autant de facteurs qui influencent le processus lui-même dans son déroulement.

Le schéma suivant synthétise les différentes phases que nous venons d'expliquer et pose les questions rattachées à chacun des stades du processus de la communication.

**FIGURE 5**  
**LE MODÈLE EMEREC**



Source : MLCP (1989a).

En interprétation, le modèle EMEREC permet de planifier et structurer les interventions et de bien cerner les éléments indispensables à la réalisation d'une activité. Ainsi, on s'assure de répondre à toutes les questions préalables à l'intervention. À qui s'adresse-t-on? Pourquoi? Qui va leur communiquer le message? Qu'avons-nous à leur dire? Comment allons-nous leur dire? À quel moment? À quel endroit? De quelle façon? De combien de temps avons-nous besoin? Et alors, quel effet cela produit-il?

Cet exposé a permis de comprendre le modèle EMEREC et ses composantes et surtout de voir son usage dans le champ de l'interprétation. L'élaboration de toute activité d'interprétation devrait passer par les étapes de planification du modèle puisqu'il permet de s'assurer de la cohésion de la démarche et de faire en sorte qu'aucun élément ne soit négligé ou oublié.

### 2.2.2 Opérationnalisation du modèle EMEREC

Le modèle EMEREC étant un modèle de communication, on comprend facilement le parallèle qui a été fait avec l'interprétation. Mais comme tout modèle, il s'agissait pour nous de le situer dans un contexte bien précis. Ceci étant fait, nous ne pouvons prétendre qu'il règle tous les problèmes et toutes les situations auxquels l'interprétation doit répondre. Mais il s'agit, pour les gens qui l'utilisent, de l'exploiter le mieux possible et d'en tirer parti en tant qu'outil de planification, de préparation et de réalisation de l'interprétation.

Son adaptation pratique est détaillée dans le guide méthodologique qui fait suite au programme de formation, il s'agit de : «Préparation et réalisation d'une activité d'interprétation» MLCP, (1990). Celui-ci reprend brièvement les aspects du modèle EMEREC en le situant dans le contexte de l'interprétation pour les parcs du Québec et en l'adaptant concrètement à une activité d'interprétation. On en démontre l'application depuis le début d'une activité (dans sa conception initiale où l'on procède à la cueillette de l'information, la construction du message, le choix des moyens à utiliser, etc.) jusqu'à sa réalisation (la chronologie des événements dans le déroulement de l'activité : accueil, présentation, introduction, développement, conclusion et évaluation). Un exemple est incorporé à la fin du document, permettant ainsi de visualiser le produit fini de l'élaboration d'un cahier d'activité d'interprétation.

Pour pousser plus loin la démarche de mise en valeur des parcs, notamment du projet éducatif, la Direction du plein air et des parcs a senti un rapprochement nécessaire avec le monde scolaire. Cette constatation a donné lieu à la production d'un guide méthodologique s'adressant expressément au milieu de l'enseignement : «L'encadrement des groupes scolaires» (MLCP, 1991).

Ce guide est conçu de façon à intégrer toutes les étapes de la planification et de la réalisation d'un programme éducatif spécialisé pour une clientèle bien ciblée : les groupes scolaires. Dans ses objectifs d'intervention, il vise deux finalités. Tout d'abord, d'offrir des programmes d'éducation au milieu naturel qui favorisent l'animation complète et la coanimation, c'est-à-dire que les moyens choisis devront permettre un encadrement complet ou partiel par la présence de personnel. La deuxième finalité est de privilégier une démarche pédagogique où l'élève sera en contact direct avec le milieu naturel. Pour ce faire, on verra à bâtir des apprentissages qui se feront à travers des activités récréatives de façon à donner un caractère ludique à l'apprentissage.

La mise sur pied d'un tel programme nécessite cependant une bonne connaissance des besoins de la clientèle visée. L'ensemble des rubriques du document fait un tour d'horizon des principales étapes de la préparation du programme sous forme de questions. Quelles sont les ressources (matérielles, financières et humaines) disponibles pour le développement et la gestion du programme? Durant quelle(s) saison(s) sera-t-il offert? Quelle sera la clientèle rejointe (niveau scolaire, nombre, etc.)? Quels seront les thèmes abordés? Qui sera responsable du programme? de son animation? etc. Le traitement de ces informations est indispensable à l'élaboration des activités et des services que requiert un tel programme. De plus, la nature des interventions devra servir à atteindre à la fois les objectifs d'éducation des parcs et ceux contenus dans les programmes d'études du ministère de l'Éducation (les sciences de la nature, par exemple). Cette intégration aura pour effet d'accroître la crédibilité des programmes tout en les rendant complémentaires aux objectifs d'apprentissage scolaire.

L'utilité de ces guides, de par la qualité de leur contenu et l'enrichissement du cadre théorique d'intervention en éducation au milieu naturel, mérite d'être soulignée. Partant d'objectifs

généraux, ils réussissent à approfondir les concepts liés à la communication, à l'interprétation et au fonctionnement du monde scolaire, tout cela remis au diapason de la réalité du réseau des parcs québécois. Toute personne oeuvrant dans le champ de cette discipline (l'interprétation au sens où les parcs la conçoivent) mais également les individus intéressés par les sciences de la nature (faune, flore, biologie, etc.) y trouveront matière à nourrir leur réflexion théorique mais surtout l'opportunité de mettre en pratique l'ensemble des notions dans la réalisation de programmes, d'activités ou de services d'interprétation. Ce sont là les raisons principales pour lesquelles les guides méthodologiques ont été conçus.

### 2.2.3 Objectifs de la recherche

Notre choix d'étude s'est tourné vers le réseau des parcs québécois parce qu'il constitue, à notre avis, un ensemble homogène d'espaces naturels protégés. Dispersé sur le territoire du Québec, ce réseau est géré par un organisme central, le ministère de l'Environnement et de la Faune. Les politiques administratives et décisionnelles le sont toujours en fonction de la totalité du réseau, rendant ainsi plus aisée l'analyse de ses composantes.

Les orientations politiques en matière d'éducation au milieu naturel ont été formulées il y a une dizaine d'années déjà. Un cadre théorique est venu compléter et renchérir sur ces énoncés qui sont toujours d'actualité au sein du Ministère.

Le dernier portrait sommaire touchant l'interprétation a été réalisé en 1985-86. Il s'agissait d'une enquête interne auprès des gestionnaires de parc menée par M. Guy Frève, alors responsable du **Service acquisition des connaissances et de la recherche**. On voulait alors recueillir certaines informations concernant le plan d'interprétation, le personnel, l'existence de programmes

d'interprétation, les activités offertes, les clientèles cibles, etc.

Les principaux résultats obtenus alors montraient que douze parcs sur seize dispensaient des activités d'interprétation. Trois parcs en étaient au début de leur phase d'aménagement et par conséquent n'offraient aucun programme d'interprétation. Un autre avait cessé ce genre d'activités depuis peu. Les plans d'interprétation, en tant que guide de référence pour la planification de l'offre de services et d'activités d'interprétation étaient complétés dans cinq parcs. Pour les autres, ils constituaient des ébauches préliminaires ou étaient prévus à court terme. On comptabilisait également sept responsables permanents d'interprétation dans le réseau des parcs. Certains parcs n'en comptaient aucun alors que d'autres avaient une personne responsable pour deux territoires.

Devant l'intérêt grandissant pour les questions environnementales, plus particulièrement celles axées sur l'avènement d'un développement durable en lien avec la conservation des milieux naturels et sur l'importance d'une éducation environnementale, le moment nous est apparu propice pour un questionnement sur l'état de la situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois. Dix ans après la formulation des énoncés de politique, il y avait une nécessité de brosser un portrait de l'interprétation et ainsi nous permettre d'apprécier jusqu'à un certain point le degré d'application des orientations fixées en 1984.

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs, l'ensemble de la documentation produite autour du thème de l'éducation au milieu naturel constitue un cadre théorique très riche et très bien articulé. La formulation des tenants et des aboutissants de l'interprétation, en tant que moyen pédagogique, forme le coeur de

toute la démarche de sensibilisation et d'éducation du public mise de l'avant dans le réseau des parcs.

L'objet de notre étude consiste à dresser le portrait le plus exhaustif qui soit de la situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois pour l'année 1992-93. Nous voulons ainsi rendre compte de l'écart possible entre le cadre théorique véhiculé en interprétation et celui de la réalité empirique. Nos interrogations se situent à deux niveaux. Premièrement, quel est l'état actuel de l'interprétation dans les parcs québécois? Et dans un deuxième temps, quelles sont les perspectives de développement ou d'amélioration de l'interprétation, à la lumière des résultats obtenus?

Pour y répondre et dans le but d'en arriver à dégager l'ensemble des composantes essentielles de notre portrait, nous nous sommes fixés quatre objectifs :

- 1° Connaître le contexte international, national et provincial et les principaux modèles théoriques véhiculés et utilisés en éducation au milieu naturel.
- 2° Établir un portrait exhaustif de l'offre et de la participation aux activités d'interprétation dans le réseau des parcs québécois pour l'année 1992-1993.
- 3° Analyser les résultats des enquêtes menées auprès des responsables de chacun des parcs et le niveau de concordance avec les orientations en matière d'éducation au milieu naturel.
- 4° Faire ressortir les tendances actuelles et proposer des pistes de développement ou d'amélioration de l'interprétation comme moyen de gestion dans les parcs québécois.

## **2.3 Méthodologie de la recherche**

### **2.3.1 Contexte**

La présente recherche a fait l'objet d'une collaboration entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Direction du plein air et des parcs) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (Département des sciences du loisir). Nos préoccupations communes sur l'éducation au milieu naturel nous ont amené à réfléchir sur l'état de la situation de l'interprétation dans les parcs québécois.

Notre intérêt manifesté auprès des responsables du dossier de l'interprétation répondait donc à une attente du milieu quant à la place de l'éducation au milieu naturel dans l'ensemble de l'offre d'activités et de services. Pour notre part, il s'agissait d'obtenir un cadre empirique pour notre recherche, et ce cadre allait fournir les données nécessaires pour leur permettre d'établir une nouvelle programmation. De ce fait, il devenait plus aisé d'obtenir toute l'information voulue à travers l'ensemble des parcs du réseau (16 parcs au moment de réaliser notre recherche) et d'entrer en contact avec les responsables concernés (les directeurs de parc, les responsables de la mise en valeur du milieu et les chefs-naturalistes dans certains cas). L'étroite collaboration avec les divers intervenants des parcs a rendu possible toutes les étapes nécessaires à la bonne marche du protocole de recherche, puisque ce sont les personnes-ressources les plus près de la réalité vécue dans les parcs.

### **2.3.2 Développement des instruments**

Le bilan sommaire de 1985-86 a servi de point de départ pour établir le choix des thèmes à traiter. Comme base de référence, nous nous sommes servis du questionnaire utilisé à ce moment-là pour nous permettre d'en construire un nouveau qui couvrirait le

plus d'éléments possibles se rapportant à l'interprétation. Ainsi notre questionnaire (annexe 1), divisé en dix parties distinctes, porte sur divers aspects touchant de près ou de loin l'interprétation. Un prétest a été effectué en décembre 1992 auprès du responsable de la mise en valeur au parc du Bic. Cela nous a permis d'apporter des corrections mineures à certaines formulations de questions et également au choix de réponses proposées. Il n'y a pas eu d'échantillonnage puisque l'administration du questionnaire se faisait pour une population totale, c'est-à-dire pour chacun des seize parcs québécois.

Dans un deuxième temps, pour s'assurer de la concordance des résultats obtenus, des grilles de validation, construites à partir de l'information recueillie, ont été distribuées aux répondants au questionnaire. Cette deuxième étape a permis de vérifier la précision des réponses données et ainsi corroborer les résultats pour obtenir le portrait le plus fidèle qui soit de la situation prévalant en 1992-1993.

Enfin, la dernière étape de notre approche méthodologique s'est complétée avec un second questionnaire portant spécifiquement sur la délégation d'activités en interprétation (annexe 2). L'intérêt accru porté à ce phénomène méritait que l'on se mette au fait de la situation. Conçu spécialement pour cette approche de gestion, ce questionnaire a été administré dans les parcs où une telle délégation avait cours, afin de mieux connaître les expériences de partenariat en lien avec l'interprétation. Le tableau synthèse suivant retrace les principales étapes de la recherche.

TABLEAU 7	
LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA RECHERCHE	
Étapes de la recherche	Échéancier
Évaluation du questionnaire de 1985-86	Novembre 1992
Réalisation du questionnaire pour 1992-93	Décembre 1992
Prétest	Décembre 1992
Envoi des questionnaires	Décembre 1992
Retour des questionnaires	Février 1993
Compilation et analyse partielle	Mars 1993
Grilles de validation	Avril à mai 1993
Questionnaire sur la délégation de gestion en interprétation	Avril à mai 1993
Traitement final de l'information	Mai 1993
Rédaction du rapport préliminaire	Juin 1993
Rédaction du rapport final	Août 1993

### 2.3.3 Collecte des données

La cueillette des données s'est effectuée auprès de chaque responsable de parc (il s'agissait soit du directeur ou du responsable de la mise en valeur du milieu). La période d'administration des questionnaires s'est déroulée de décembre 1992 à février 1993. Le suivi des questionnaires a été assumé par la Direction du plein air et des parcs avec la collaboration de la Direction générale des opérations régionales.

Après un traitement sommaire des résultats, les grilles de validation ont été distribuées dans chacun des parcs en avril 1993 et recueillies en mai 1993. Dans quelques cas, ce sont les chefs-naturalistes qui se sont prêtés à l'exercice.

Finalement, le questionnaire sur la délégation de gestion en interprétation a été administré d'avril à mai 1993. Un suivi téléphonique auprès des directeurs de parc a permis d'apporter des précisions sur la nature de certaines activités de même que sur les modalités liées au fonctionnement de cette délégation.

Nous avons constitué une banque de données à l'aide du logiciel DBase IV pour l'ensemble des réponses obtenues au premier questionnaire, laquelle a été traitée avec SPSS/PC+, version 4.0., logiciel d'analyse statistique.

#### **2.4 Conclusion**

Le réseau des parcs du Québec, dans son organisation et la définition de son mandat, porte la responsabilité d'une mission éducative. L'offre d'activités et de services permettant l'observation, la découverte et la compréhension du milieu naturel constitue le moyen par excellence d'établir un contact direct avec la nature.

Au fil des ans, un cadre théorique est venu baliser ces interventions éducatives, et l'adaptation d'un modèle de communication à la réalité des parcs québécois a facilité la structuration des différentes phases reliées à la planification, à la réalisation et à l'animation des activités et des services d'interprétation.

Les outils méthodologiques que nous avons conçus et créés spécifiquement pour cette recherche nous ont permis de recueillir l'information nécessaire à la compréhension et à l'analyse de la situation de l'interprétation dans ce réseau.

Le prochain chapitre fait état des résultats obtenus aux deux questionnaires de notre recherche. L'ensemble des données ainsi colligées se rapporte aux aspects étudiés par l'un ou l'autre de

ces questionnaires et vise à fournir un cadre empirique le plus complet qui soit sur l'interprétation ayant cours dans le réseau des parcs québécois.

CHAPITRE 3  
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

**CHAPITRE 3**  
**PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS**

La présentation des résultats a été effectuée en regroupant les données en fonction des thèmes qui ont été abordés dans le questionnaire. Elle est découpée en quatre sections : les programmes offerts, la mise en valeur du réseau des parcs québécois, le personnel affecté à l'interprétation et la délégation d'activités en interprétation. L'information est traitée de façon à éviter une répétition de variables similaires afin de ne pas être redondante dans le commentaire et l'analyse.

**3.1 Programmes offerts**

Nous retrouvons pour l'ensemble du réseau, le portrait global suivant :

<b>TABLEAU 8</b>	
<b>PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA PROGRAMMATION D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993</b>	
Aucun programme :	1 parc
Programme scolaire :	8 parcs
Programme avec interprète :	12 parcs
. randonnées accompagnées	
. activités animées	
. activités spéciales	
Programme sans interprète :	15 parcs
. expositions	
. 28 sentiers pédestres	
(16 avec panneaux et 12 avec un dépliant)	

L'analyse détaillée de cette information explique de quelle façon les programmes sont offerts à travers le réseau des parcs québécois. Les huit parcs qui dispensent un programme scolaire offrent également aux autres visiteurs des programmes avec et sans interprète. Des huit autres parcs qui n'offrent pas de programme

scolaire, quatre présentent des programmes avec et sans interprète à leurs visiteurs, trois autres ont une programmation uniquement sans interprète et, enfin, un seul parc n'offre aucun programme.

Ces programmations se traduisent par une diversité dans l'offre d'activités d'interprétation variant d'un territoire à l'autre. Les sections suivantes vont permettre d'approfondir cette offre d'activités.

### 3.1.1 Offre d'activités d'interprétation personnalisée

Le premier bloc d'activités analysé regroupe les programmes avec interprète, à savoir les randonnées accompagnées, les activités animées et certaines activités spéciales.

#### - Randonnées accompagnées

à pied .....	10 parcs
en canot ou chaloupe .....	5 parcs
à ski .....	3 parcs
en automobile ou en autobus .....	3 parcs
en bateau (croisière) .....	2 parcs
à bicyclette .....	1 parc

Ce premier groupe d'activités permet de constater l'importance de la randonnée accompagnée à pied de même que celle en canot ou chaloupe. Ces activités ont l'intérêt de présenter, de par leur mode de locomotion respectif, des milieux variés tant terrestres qu'aquatiques. Certaines randonnées accompagnées utilisent des véhicules motorisés comme l'automobile, l'autobus ou le bateau.

Les différents types de randonnées accompagnées offrent tout de même des rythmes de progression diversifiés, des distances à parcourir selon les goûts de chacun, et des moyens permettant de découvrir des secteurs moins accessibles. On constate également que la plupart des randonnées ne nécessitent pas un gros équipement ni d'aptitudes particulières.

- Activités animées

animation sur place .....	10 parcs
causeries .....	7 parcs
maraudage .....	4 parcs

Ce deuxième groupe d'activités utilise des formules qui s'adressent davantage à de petits groupes de personnes. Le public intéressé par le sujet ou le thème du jour peut se regrouper autour d'un interprète à l'extérieur ou à l'intérieur d'un kiosque ou d'un centre d'interprétation et assister à une représentation. La démarche du maraudage est quelque peu différente dans la mesure où c'est l'interprète qui circule sur le territoire et qui est disponible pour répondre aux questions du public. Cette technique est toutefois peu utilisée.

- Activités spéciales

rallye-nature .....	7 parcs
exposition temporaire .....	6 parcs
stage d'initiation .....	4 parcs
pièces de théâtre .....	4 parcs
exposition/concours photo .....	3 parcs
inventaire ornithologique .....	3 parcs
théâtre de marionnettes .....	0 parc

Encore ici les approches sont très diversifiées, passant d'une implication plus dynamique des participants, avec une activité comme le rallye-nature, et d'autres à caractère plus passif, avec les pièces de théâtre et les expositions. Également au programme, nous retrouvons des activités formatives comme des stages d'initiation dont les sujets sont très variés : ornithologie, mycologie, botanique, herpétologie, etc.

En moyenne, sur l'ensemble des activités énumérées, chacun des parcs offre six types d'activités personnalisées. Certains parcs n'en offrent aucune et quelques-uns en proposent près d'une douzaine.

Ce portrait constitue une partie des activités personnalisées d'interprétation actuellement offertes au public dans les parcs québécois; d'autres types d'activités ou services sont également dispensés par des moyens d'auto-interprétation. Voyons maintenant en détail le contenu des approches sans animation, c'est-à-dire auto-interprétées.

### **3.1.2 Activités auto-interprétées**

Les programmes sans interprète ou d'auto-interprétation ont cours principalement par le biais des sentiers pédestres. Le parcours est normalement balisé par des panneaux d'auto-interprétation ou s'effectue avec l'assistance de dépliants ou de brochures. Certaines expositions, sans animation, font également partie intégrante de cette offre d'activités sans interprète, mais l'aspect majeur de ce volet reste néanmoins les sentiers auto-interprétés.

Un aperçu général sur ces sentiers donne l'information suivante : le réseau de parcs québécois compte un total de 28 sentiers aménagés à des fins d'auto-interprétation; 16 sentiers sont munis de panneaux et 12 autres se parcourent avec des dépliants ou des brochures. Les sentiers munis de panneaux en comptent en moyenne une douzaine (l'écart varie de 5 à 50 panneaux par sentier) et ceux avec dépliants ou brochures en ont un. La longueur des sentiers atteint une moyenne de 2,8 km pour un déplacement moyen d'environ une heure vingt minutes. L'écart des parcours oscille entre 0,2 et 15 km et la durée de promenade varie d'une trentaine de minutes à un maximum d'environ trois heures trente.

## 3.1.3 Périodes d'opération des programmes

TABLEAU 9					
PÉRIODES D'OPÉRATION DES PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993					
SAISONS		PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER
<b>PROGRAMMES</b>					
Scolaire :	8 parcs	5	1	6	1
Avec interprète :	12 parcs	3	11	6	4
Sans interprète :	15 parcs	10	15	14	3

Ainsi, chacun des programmes couvre des périodes saisonnières qui semblent avoir un rapport direct avec des types de clientèle. Le programme scolaire rejoint principalement sa clientèle aux saisons qui correspondent au début et à la fin de l'année scolaire. Le programme avec interprète, offert en haute saison, rejoint une clientèle qui se caractérise sans doute par la présence des vacanciers et des touristes. Et le programme sans interprète, qui ne requiert pas la présence de personnel, couvre trois saisons. Il s'adresse aux visiteurs en général, puisqu'il favorise plutôt une démarche autonome chez les gens intéressés par le type d'activités que suggère un tel programme.

Cependant, les données du tableau 9 permettent de constater la sous-représentation de la période hivernale. Une amélioration majeure pourrait être apportée à cet égard. Le programme scolaire pourrait fort bien être étendu à la saison hivernale avec les possibilités d'activités que permet cette saison. Des trousseaux pédagogiques, comprenant un éventail de suggestions d'activités éducatives, permettraient de fournir les outils nécessaires au personnel enseignant sans requérir du personnel additionnel. La même chose serait possible avec le programme sans interprète qui s'adresse aux visiteurs en général. L'implantation d'une

thématique hivernale permettrait donc d'enrichir l'offre actuelle de services.

Évidemment, une telle entreprise nécessite d'utiliser des moyens en conséquence. L'utilisation d'une nouvelle saison requiert des moyens différents pour passer des messages différents. La conception d'une thématique hivernale, basée principalement sur l'auto-interprétation, pourrait être conçue en jumelant une activité comme le ski de randonnée, ou encore la raquette, pour redécouvrir les sentiers sous la neige et différents aspects de l'écologie hivernale par exemple.

#### 3.1.4 Les groupes scolaires

Dans le document d'accompagnement de la politique sur les parcs fixant les orientations de l'éducation au milieu naturel dans ces territoires, il est mentionné que :

**«La clientèle d'âge scolaire fait l'objet de soins particuliers qui se manifestent par des programmes d'éducation au milieu naturel conçus spécifiquement pour ses besoins». (MLCP, 1984:62)**

Cette attention s'est traduite par la rédaction du guide méthodologique sur l'encadrement des groupes scolaires dans les parcs du Québec (MLCP, 1991). Ce guide décrit les principaux moyens à mettre en oeuvre pour instaurer un programme scolaire et la façon de gérer les services offerts en lien avec un tel programme.

Pour la saison 1992-93, huit parcs dispensaient un tel programme. On dénombre un total de 236 groupes reçus dans six des huit parcs où de tels services sont offerts (l'information n'était pas disponible pour les deux autres parcs). L'écart varie d'un parc à l'autre entre 17 et 100 groupes reçus. Ces huit parcs reçoivent de façon structurée des groupes scolaires dans le cadre

de leur offre d'activités d'interprétation. De ces huit parcs, six sont des parcs de conservation; les deux autres étant des parcs de récréation.

La clientèle la plus importante se situe au niveau du 2<sup>e</sup> cycle du primaire. C'est en fait un peu plus de la moitié de la clientèle totale accueillie dans les programmes scolaires. Une bonne part de la clientèle scolaire provient également du secondaire, majoritairement du 1<sup>er</sup> cycle, et se situe autour de 25 %.

La programmation offerte à la clientèle est, de façon générale, conçue spécialement pour des groupes scolaires (sept parcs sur huit) et elle s'inspire des objectifs prescrits par le ministère de l'Éducation du Québec (six des huit parcs concernés). Ces huit parcs possèdent un système de réservation, notamment par téléphone et par la poste, de même qu'un système de suivi effectué surtout à l'aide de questionnaire (quatre parcs).

Comme on peut le constater, l'encadrement de tels groupes nécessite des services qui débordent largement du simple cadre de l'activité. Il faut s'assurer que le programme corresponde à des objectifs éducatifs, certes, mais surtout qu'il permette d'atteindre des objectifs scolaires contenus dans les programmes du ministère de l'Éducation. Un système de réservation permet de mieux répondre à la demande, de savoir combien de personnes on s'attend à recevoir, et de préparer le personnel et le matériel en conséquence. L'heure d'arrivée des groupes, le nombre d'élèves composant ces groupes, les attentes et les besoins spécifiques de chaque groupe en particulier sont autant de facteurs qu'il convient de fixer avant les rencontres et qui facilitent le travail de chacun. Le suivi permet également de s'assurer que les services et les activités offerts correspondent effectivement aux besoins exprimés par cette clientèle et de cerner les aspects où des améliorations sont nécessaires.

Malgré l'efficacité de ces programmes, déjà bien rodés, certains parcs ont dû abandonner ce segment de population faute de ressources adéquates (humaines et financières) pour les maintenir. Et bien que l'on ait privilégié jusqu'à maintenant des moyens d'encadrement personnalisé se traduisant par une animation complète des programmes, le contexte actuel incite à rationaliser davantage les diverses opérations dans les parcs; l'interprétation n'y échappe pas. La nature des interventions auprès des groupes scolaires se dirige donc de plus en plus vers des moyens d'auto-interprétation.

À notre avis, ce changement de cap risque de détourner la clientèle vers d'autres lieux semblables où l'animation sera présente dans l'offre de services. Le monde scolaire, et plus particulièrement les enseignants dans ce cas-ci, n'ont pas le temps ni l'énergie à investir pour prendre en charge l'animation requise pour effectuer une visite de cet ordre. Les sorties éducatives constituent de merveilleux compléments à l'atteinte d'objectifs pédagogiques de programmes d'études particuliers, mais si elles s'avèrent une surcharge au niveau de la tâche d'enseignement, qui est déjà à la limite de la capacité des enseignants, alors nous doutons fort de leur taux de succès.

Pour paraphraser le titre d'un document du Conseil supérieur de l'éducation du Québec, paru en juillet 1986 : «**Les nouveaux lieux éducatifs**», il est déconcertant de s'apercevoir que les parcs du réseau du Québec arrivent difficilement à maintenir l'offre de ce type de programmes. Les tâches liées à la programmation pourraient être allégées en ayant recours à des activités ou à des ateliers déjà préparés. Les cahiers d'activités pédagogiques d'éducation relative à l'environnement comme «L'arbre-en-tête» (1986) du ministère de l'Énergie et des Ressources et «Ensemble récupérons notre planète» (1990) de la Centrale de l'enseignement du Québec sont des documents d'une qualité indéniable qui ont fait leurs preuves. Une adaptation au contexte des parcs pourrait

s'avérer nécessaire mais leur utilisation laisserait sans doute plus de temps disponible pour l'accueil et l'animation. Et bien que le recours à des moyens d'auto-interprétation puisse parfaire le programme à offrir, il faut garder à l'esprit qu'ils ne pourront jamais remplacer l'intérêt que procure une animation dynamique auprès d'une telle clientèle.

Si la constitution d'un réseau d'espaces naturels est établi en partie pour la jouissance des générations futures, c'est-à-dire afin de léguer intact cet héritage à ceux qui viendront après nous, il importe de donner l'occasion à la génération actuelle d'être mise en contact avec ce patrimoine naturel. Les groupes scolaires, au-delà du fait qu'ils représentent un segment de marché intéressant dans la fréquentation du réseau, doivent être servis avec toute l'attention qu'ils méritent. Le souci de transmettre les connaissances et les valeurs rattachées à la protection de l'environnement, de s'attarder au fait qu'en bout de piste les enfants d'aujourd'hui sont les porteurs des valeurs de demain, cela devrait nous interpeller sur le rôle que nous avons à jouer collectivement devant l'importance d'une telle entreprise.

### **3.1.5      Constats sur la programmation de l'interprétation**

Le bilan de l'offre d'activités d'interprétation démontre que la majorité des parcs (12 sur 16) ont développé une programmation diversifiée, offrant à la fois des programmes personnalisés et auto-interprétés. Pour la plupart, l'offre de base est constituée par la présence de sentiers d'auto-interprétation balisés par des panneaux de signalisation. À cela vient s'ajouter des activités animées par du personnel, responsable de l'éducation au milieu naturel. Les activités offertes varient considérablement d'un territoire à l'autre, chacun n'ayant pas développé la même gamme d'activités et de services.

Pour certains parcs, par contre, la programmation s'avère particulièrement déficiente. Nous observons que la programmation de trois d'entre eux consiste à n'offrir que des sentiers d'auto-interprétation et qu'un parc n'offre aucune programmation en interprétation.

Bien que cela puisse représenter l'offre réelle en 1992-1993, il faut considérer que la mise en relief du réseau des parcs québécois doit s'appuyer sur ses éléments caractéristiques. Un de ces éléments concerne la possibilité d'offrir un programme de mise en valeur du milieu naturel, représentatif ou exceptionnel du parc, à travers lequel la diffusion des messages de conservation serait omniprésente. Cet élément caractéristique se rapporte à l'opportunité pour le visiteur d'avoir accès à des activités lui permettant d'être en contact étroit avec le milieu naturel, afin de le découvrir, de le comprendre et d'en apprécier toute la richesse.

Les orientations ministérielles énoncées en 1984 : que l'éducation au milieu naturel soit présente dans chacun des parcs et qu'elle utilise des moyens diversifiés pour se réaliser, doivent rester une préoccupation au sein du Ministère. Mais on s'aperçoit rapidement de la difficulté actuelle d'élaborer et de maintenir une telle programmation pour tous les territoires. À notre point de vue, l'absence d'action éducative dans certains territoires constitue un manquement à la mission de base dévolue au réseau des parcs québécois. Heureusement, cette situation est marginale par rapport à l'ensemble des programmations ayant cours.

Le portrait pour 1992-1993 démontre un écart entre ces énoncés et la réalité mais il est indispensable, pour les années à venir, de tendre à diminuer encore cet écart. Bien que les coupures répétées au niveau des budgets et du personnel requis aient contribué à cet état de situation, il n'en demeure pas moins que la raison d'être de ces territoires nécessite actuellement un certain nombre d'actions qui vont aller dans le sens d'une mise en valeur

axée sur les objectifs liés à la compréhension et à l'appréciation du milieu naturel. Il faut tout d'abord consolider le créneau d'intervention particulier qu'est l'interprétation, c'est-à-dire dispenser un programme de base pouvant s'adresser au plus grand nombre possible de visiteurs. Une diversification est également souhaitable là où l'on offre peu d'activités, de façon à maintenir l'intérêt que doivent susciter les activités de découverte de la nature. Enfin, un renouvellement de l'offre globale d'interprétation doit permettre de rafraîchir les contenus et les interventions, toujours dans le respect de la mission des parcs québécois mais aussi de celui du public pour qui les activités sont conçues. Les activités et les services d'interprétation servent à établir ce contact privilégié entre le visiteur et le milieu naturel. Il faut tendre à leur redonner un rôle de premier plan.

L'engouement actuel pour des activités à caractère écotouristique devrait susciter un certain enthousiasme face au renouvellement de la programmation. L'écotourisme, en tant que synonyme d'éthique et de conscientisation environnementale chez les touristes ou les visiteurs (CCCE, 1991) représente une opportunité de faire de nouvelles choses tout en s'assurant de mener à bien le rôle de conservation et du maintien de l'intégrité écologique du territoire dans lequel se déroulent ces activités; les parcs, particulièrement de conservation, se veulent des lieux privilégiés pour l'exercice de l'écotourisme (Boo, 1990; CCCE, 1992).

Si certaines activités d'observation de la nature connaissent autant de succès depuis quelques années (les baleines près du fjord du Saguenay ou les caribous en Gaspésie, par exemple), nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'un effet du hasard. Les activités éducatives ont toujours eu une place de choix dans la programmation des parcs ou autres endroits semblables, mais nous croyons que l'aspect ludique par lequel ces activités sont présentées au public peut devenir une caractéristique originale de leur promotion. On a peut-être trop souvent tendance à négliger le contexte de loisir

du visiteur lorsqu'il fréquente un parc. Des efforts devront donc être faits pour améliorer cet arrimage entre les aspects éducatifs et récréatifs des activités proposées, sans quoi la stratégie de mise en valeur du milieu, la sensibilisation du visiteur aux ressources à protéger ne pourront pas donner les effets escomptés.

### 3.2 Mise en valeur du réseau des parcs québécois

Cette section présente les éléments se rapportant à la mise en valeur du réseau et les moyens utilisés dans le soutien des activités d'interprétation. L'ensemble des résultats analysés ne concerne que ceux qui touchent de près ou de loin le champ de l'interprétation.

#### 3.2.1 Infrastructures et équipements disponibles

TABLEAU 10	
TYPES D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES EN INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993	
<b>Centre d'accueil et d'interprétation</b>	11 parcs
avec salle d'exposition	10 parcs
avec salle de projection (capacité moyenne de 83 places)	10 parcs
avec aire d'accueil	8 parcs
<b>Sentiers d'auto-interprétation</b>	15 parcs
avec panneaux	11 parcs
avec dépliant ou brochure	8 parcs
<b>Amphithéâtre extérieur</b>	4 parcs
<b>Kiosque extérieur, tour d'observation, observatoire</b>	3 parcs

Les infrastructures et les équipements sont des éléments majeurs dans le soutien d'activités d'interprétation. Chacun des parcs du réseau québécois est pourvu de façon plus ou moins égale

d'un ou de plusieurs de ces équipements. Le centre d'accueil et d'interprétation avec une aire d'accueil spécifique, doté de salles d'exposition et de projection, est présent dans sept parcs. Dans quatre autres parcs, c'est une combinaison semblable, mais avec trois des quatre éléments cités précédemment. On retrouve également des sentiers d'auto-interprétation dans 15 parcs. Quatre parcs possèdent à la fois des sentiers d'auto-interprétation munis de panneaux et des sentiers qu'on peut suivre avec un dépliant ou une brochure. Sept parcs ont des sentiers aménagés avec panneaux seulement et, finalement, quatre parcs offrent aux visiteurs des sentiers d'auto-interprétation se parcourant avec un dépliant ou une brochure.

Grâce à une analyse plus fine de chacun des questionnaires, on note que certains parcs font état d'un degré d'avancement assez complet en terme d'infrastructures reliées à l'interprétation, alors que, pour d'autres parcs, ce développement est incomplet ou inexistant. En tenant compte des quatre aménagements suivants : centre d'interprétation, salle d'exposition, salle de projection et sentiers d'auto-interprétation (avec panneaux ou déliants), nous obtenons le tableau qui suit :

TABLEAU 11	
DIVERSITÉ DANS LES PRINCIPAUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS RELIÉS À L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993	
4 types d'aménagement	9 parcs
3 types d'aménagement	2 parcs
2 types d'aménagement	0 parc
1 type d'aménagement	4 parcs
Aucun aménagement	1 parc

D'un coup d'oeil, on s'aperçoit que cinq parcs possèdent peu d'équipements reliés à l'interprétation. Sachant que les aménagements contribuent à faciliter le contact entre le visiteur et le milieu naturel, il est donc souhaitable de mettre en place des aménagements d'interprétation là où le besoin est évident. Dès lors, ces aménagements faciliteront la mise en place de programmes d'éducation au milieu naturel et permettront à ces parcs de remplir adéquatement leur mission éducative.

### **3.2.2 Les plans d'interprétation et leur actualisation**

À l'hiver 1993, douze parcs avaient complété leur plan d'interprétation. L'un de ces parcs disposait cependant de plans sectoriels et non d'un plan d'interprétation global. L'ensemble de ces plans a été produit entre 1980 et 1992. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une actualisation depuis leur réalisation et trois parcs prévoient en faire la mise à jour à court terme. Quatre parcs ne disposaient pas d'un tel outil au moment de notre étude.

Les trois quarts des parcs possèdent donc un instrument de premier choix pour bâtir une programmation et leur permettre de développer des activités et des services reliés à l'interprétation. Puisque le plan renferme de précieuses informations sur l'évaluation des potentiels d'interprétation, l'inventaire des thèmes à traiter, la sélection des priorités d'intervention et le choix des moyens d'interprétation, il facilite ainsi la mise en place et le suivi d'un programme d'interprétation.

Connaissant l'importance que revêt un tel outil de planification pour chacune des phases de l'organisation de l'interprétation (construction d'un programme d'interprétation, structuration de l'offre de services de l'interprétation, guide de référence sur la thématique du parc), il s'avère indispensable que chacun des parcs puisse tendre à compléter le sien.

De plus, les changements socio-économiques importants des dernières années provoquent et amènent des réalités nouvelles, donc de nouveaux besoins à cerner. Le partenariat devenant un de ces phénomènes, tout comme des champs d'intérêt originaux, le plan d'interprétation doit pouvoir identifier ces éléments d'innovation (l'apparition de nouvelles activités telles l'appel au loup et à l'original; la prestation d'activités et de services d'interprétation par des partenaires) et les inclure dans sa programmation et sa gestion courantes. La programmation annuelle doit refléter cette évolution. C'est pourquoi une révision périodique à intervalle régulier doit pouvoir incorporer ces changements et les intégrer au plan initial.

Il serait intéressant également d'accorder une attention particulière au lien qui existe entre chacun des parcs du réseau. Bien que la thématique générale du parc reste un élément stable dans les messages d'interprétation (chacun des parcs représente une région naturelle et les ressources qui la composent), la mosaïque d'ensemble que doit refléter le réseau des parcs ne nous apparaît pas suffisamment claire et bien exploitée. La notion de «réseau» mériterait alors d'être mieux définie pour donner une vision d'ensemble plus riche du rôle de chacun des parcs, tout d'abord dans sa spécificité, mais également dans une compréhension plus globale des principaux écosystèmes du Québec représentés à l'échelle du réseau des parcs. À l'heure actuelle, cette conception d'ensemble nous paraît absente et cela explique peut-être, en partie, la faible notoriété du réseau auprès de la population (Laliberté, Lanctôt, Coopers & Lybrand; 1992).

### **3.2.3 Documentation de la Direction du plein air et des parcs**

Depuis un certain nombre d'années, la Direction du plein air et des parcs a produit une série de documents, notamment sous forme de guides méthodologiques, sur divers aspects se rapportant à l'éducation au milieu naturel dans les parcs québécois. Le guide

sur la préparation et la réalisation d'une activité d'interprétation (MLCP, 1990) et celui sur l'encadrement des groupes scolaires (MLCP, 1991) en sont deux exemples.

Grâce aux renseignements obtenus au moyen du questionnaire, nous savons que l'ensemble de cette documentation se trouve disponible dans presque tous les parcs et qu'il est possible de la consulter principalement au bureau administratif du parc. Les thèmes abordés intéressent particulièrement les responsables de la mise en valeur du milieu et les interprètes, clientèle pour laquelle ils ont d'abord été conçus. Cette forme d'aide de la Direction du plein air et des parcs correspond à un besoin de plus en plus marqué dans le réseau, d'autant plus que l'approche suggérée permet une auto-formation sur différents sujets et également la diffusion d'une expertise à travers ce réseau.

Dans le but d'enrichir cette collection, il a été demandé aux répondants quels seraient les thèmes qu'ils souhaiteraient voir développer dans les publications futures, en lien avec l'interprétation. Voici les sujets qu'ils ont soumis par ordre d'importance :

TABLEAU 12	
SUJETS D'INTERPRÉTATION QU'IL SERAIT SOUHAITABLE D'ÉLABORER SOUS FORME DE GUIDES MÉTHODOLOGIQUES	
Sujets	Nbre de répondants
Moyens d'auto-interprétation	15 parcs
Délégation d'activités d'interprétation	11 parcs
Activités d'interprétation : les causeries, l'animation de clientèles spéciales, les expositions, les pièces de théâtre	7 parcs
Offre d'interprétation : l'offre minimale, une politique à long terme, la tarification, stratégie pour les écoles	6 parcs
Évaluation d'activités	5 parcs

Ces demandes traduisent les éléments de préoccupation des différents intervenants impliqués dans le champ de l'interprétation. Sachant toute l'importance que représente de tels documents dans l'établissement d'une expertise à l'échelle du réseau, le choix des sujets à développer doit tendre à répondre le plus judicieusement possible aux besoins exprimés.

Dans cet ordre d'idée, nous avons demandé aux répondants si le modèle de communication EMEREC, documenté et adapté aux besoins du réseau des parcs, était connu. Ils ont répondu par l'affirmative dans 11 parcs, et le modèle est effectivement utilisé pour élaborer un programme ou une activité d'interprétation dans 9 parcs. C'est donc dire qu'un peu plus de la moitié des parcs s'en servent comme outil de travail.

Bien que nous sachions que ces guides méthodologiques soient des plus récents et que les périodes de formation requises pour leur utilisation soient de plus en plus courtes, il y aurait lieu tout de même de s'assurer de leur validité auprès des gens pour qui ils ont été élaborés. Devant les demandes exprimées au tableau 12, il serait dommage qu'une telle documentation ne soit pas consultée davantage ou qu'elle ne corresponde pas à des besoins réels.

#### **3.2.4 Promotion et publications**

La promotion est un élément clé pour positionner tout produit. Les activités d'interprétation n'échappent pas à ce phénomène. Il existe une concurrence avec d'autres organismes, d'autres territoires qui offrent des activités similaires; le meilleur moyen de développer une clientèle, c'est de lui offrir des services de qualité, certes, mais il faut être connu et vu.

Pour 1992-1993, la promotion du programme d'interprétation s'est faite dans onze parcs. L'ensemble des moyens utilisés est présenté dans le tableau suivant :

TABLEAU 13	
PRINCIPAUX MOYENS UTILISÉS POUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993	
Préposé(e)s à l'accueil	11 parcs
Dépliant spécifique sur la programmation	9 parcs
Journaux locaux	7 parcs
Dépliant carte-renseignement	6 parcs
Quotidiens régionaux	5 parcs

D'autre part, cinq parcs ont produit, au cours de l'année 1992-1993, des publications directement reliées à l'interprétation : cinq brochures, trois dépliants et deux journaux. Entre 1983 et 1992, c'est un total de 27 publications différentes qui ont été produites pour 11 parcs. Généralement, ce genre de documents est remis gratuitement, sauf, dans un cas, où il est vendu, et, dans un autre cas, où un dépôt est exigé.

La circulation de dépliants peut donc être un atout pour faire connaître les activités d'interprétation et la programmation qui ont cours dans le parc. Les publications réalisées en 1992-1993 témoignent de la diversité des moyens utilisés et que, tout compte fait, il s'agit d'une publicité à peu de frais. Elles permettent de promouvoir les activités et services reliés à l'interprétation du milieu naturel tout en se distinguant des territoires concurrents.

Une présentation attrayante, la mention des caractéristiques biophysiques du milieu et de la possibilité de pratiquer des activités éducatives de plein air dans un cadre de détente

concourent à faire connaître le caractère régional du parc et risquent d'intéresser et d'attirer plus de visiteurs.

En regardant de plus près les moyens de promotion utilisés et illustrés dans le tableau 13, nous constatons que la plupart des efforts de promotion et de publicité des activités se font surtout sur place, c'est-à-dire principalement à l'intérieur des limites du parc. Il y aurait lieu de considérer également une diffusion externe de plus grande envergure. Nous pouvons rappeler ici que, dans le rapport soumis par la firme Laliberté, Lanctôt, Coopers & Lybrand (1992), les activités d'observation et d'interprétation de la nature représentent un élément clé pour le positionnement des parcs québécois. Dans ce contexte, une stratégie promotionnelle pour faire connaître davantage le réseau des parcs québécois et son offre en matière d'activités d'interprétation serait à exploiter.

### **3.2.5 Participation relative aux activités d'interprétation**

Bien que cette section n'ait pas fait l'objet d'une cueillette de données, l'utilisation des statistiques disponibles à la Direction du plein air et des parcs au moment de colliger notre information nous permet de présenter ici un aperçu de la participation aux activités d'interprétation à travers le réseau en 1992-1993. Toutefois, il est à noter qu'il s'agit uniquement de tendances puisque certaines des données utilisées lors du traitement étaient partielles ou manquantes. Elles ne sauraient alors être interprétées de façon définitive.

Pour 1992-1993, la participation aux activités d'interprétation se chiffre à 492 882 jours-personnes pour l'ensemble du réseau de parcs québécois. Cela représente un taux de participation d'environ 12 % par rapport à l'ensemble des autres activités offertes. Ce taux est resté relativement stable depuis

les dix dernières années, se situant autour de 10 % pour l'ensemble des parcs québécois.

Les deux principaux modes utilisés en interprétation, avec et sans interprète, attirent respectivement 46.5 % et 53.5 % des utilisateurs des services d'interprétation. Ces deux modes semblent utilisés de façon à peu près comparable, avec une légère prédominance pour les moyens sans interprète. En prenant soin de regrouper l'information par type de parc, nous obtenons une deuxième lecture de cette participation au tableau suivant :

TABLEAU 14			
RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 SELON LE TYPE DE PARC ET LA FORME UTILISÉE			
Type de parc	Activités d'interprétation dans son ensemble	Activités avec interprète	Activités sans interprète
Conservation	57.3 %	70.3 %	29.7 %
Récréation	42.7 %	46.0 %	54.0 %

Cette observation démontre un taux de fréquentation un peu plus élevé pour les activités d'interprétation dans les parcs de conservation. Cela s'explique sans doute par la prépondérance et la diversité de telles activités dans ces parcs. Nous retrouvons en effet une offre plus importante pour les activités avec interprète dans les parcs de conservation et, conséquemment, un taux de fréquentation proportionnel à cette offre. Cette tendance met en évidence le rôle principal que jouent les parcs de conservation en matière d'éducation au milieu naturel.

Cependant, on observe que dans les parcs de récréation le partage entre les deux modes s'équivaut et qu'il n'y a pas de polarisation comme c'est le cas dans les parcs de conservation. Néanmoins, nous croyons qu'une programmation davantage axée sur des

modes interactifs, avec la présence accrue d'interprètes dans les parcs de récréation, aurait pour effet d'accroître la participation globale aux activités d'interprétation, étant donné la proximité des bassins de population que desservent ces parcs.

Bien que la participation aux activités d'interprétation soit plus marquée dans les parcs de conservation, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des activités et des services d'interprétation connaît actuellement un plafonnement.

En comparaison avec d'autres types d'activités, l'interprétation se situe au cinquième rang derrière :

- les visites et les pique-niques (26 % de la participation);
- le ski alpin (20 %; cette activité n'est présente que dans trois parcs);
- la baignade à la plage (17 %);
- la randonnée pédestre de courte durée (autour de 12 %).

Ces pourcentages sont des moyennes, calculées à partir des données de la Direction du plein air et des parcs pour les saisons 1989-90, 1990-91 et 1991-1992. Si l'intention manifeste est d'améliorer la performance de l'interprétation, il y a lieu de revoir le contexte d'opération pour ce type d'activité. Au départ, nous croyons que l'interprétation n'est pas assez utilisée comme activité pivot dans l'accueil du parc. L'information de base fournie et véhiculée pour les visiteurs désireux de séjourner dans le parc devrait mettre l'accent sur cette opportunité de découvrir et comprendre le parc à travers le programme d'interprétation et les activités et les services qu'il propose. Cette invitation à la découverte du milieu naturel doit être encouragée et soutenue : c'est la mission et la raison fondamentale d'être du réseau des parcs québécois.

De plus, cette participation se révèle très inégale dans le temps et dans l'espace. Tout d'abord dans le temps (saisons), où nous constatons que les mois de juin à septembre sont les plus importants au niveau des statistiques de fréquentation. Et dans l'espace (parcs), où la distribution de cette fréquentation n'est pas uniforme à travers l'ensemble du réseau. Bien sûr, chacun des parcs ne dessert pas des bassins de population comparables, mais certains dénotent une sous-utilisation de leur territoire alors que d'autres manifestent une surcharge de leur capacité d'accueil à certains moments de l'année.

Évidemment, l'achalandage des territoires est fonction d'un ensemble de facteurs telles la température, la proximité des bassins de population, l'offre de services disponibles, etc. Par contre, la sous-représentation de la saison hivernale, à l'échelle de tous les parcs, reste un élément sur lequel des actions sont possibles. Un programme d'hiver nous semblerait un choix judicieux puisque c'est une réalité incontournable de notre climat. Les thèmes à exploiter sont multiples (moeurs et adaptation des animaux à cette période de l'année, découverte des pistes et des traces laissées par chacun d'eux, mode de vie des peuples nordiques, etc.) et les activités de soutien, tels le camping d'hiver ou les randonnées de traîneau à chiens, constitueraient des attraits marqués pour en faire la promotion.

Nous sommes convaincus que ce marché saisonnier doit être examiné attentivement et qu'il pourrait fort bien donner un second souffle à la popularité des parcs. Si l'été représente la saison forte, l'exploitation d'activités d'hiver contribuerait de façon significative à une hausse de fréquentation du réseau, d'autant plus que cette saison n'est pas exploitée à sa juste valeur. Il y a donc un besoin stratégique de redistribuer les visiteurs dans l'ensemble du réseau des parcs et de mettre en place des modes d'opération permettant de couvrir tous les mois de l'année.

### 3.2.6 Évaluation

Plusieurs parcs possèdent différents outils d'évaluation pour leurs programmes. Ces outils sont présentés dans le tableau qui suit :

TABLEAU 15		
MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993		
Type de programmes	Nbre de parcs	Méthode utilisée
Programmes scolaires	7 parcs	Surtout par questionnaire (4 parcs)
Programmes avec interprète	10 parcs	Par questionnaire (5), entrevue (4) et auto-évaluation (4)
Programmes sans interprète	5 parcs	Par questionnaire (3) et entrevue (2)
Programmes des partenaires	4 parcs	Par questionnaire (3) et entrevue (3)

Bien qu'ils possèdent encore leurs outils d'évaluation, deux des sept parcs mentionnés comme ayant des outils d'évaluation pour les programmes scolaires n'offrent plus de tels programmes. Quant aux programmes sans interprète, nous constatons qu'ils sont moins souvent soumis à une évaluation par rapport aux autres formes d'offre.

Néanmoins, certains parcs semblent avoir développé des outils simples et pratiques permettant d'obtenir rapidement des commentaires, soit sur la satisfaction des services offerts ou encore sur la participation aux activités. Un échange de tels outils pourrait contribuer à doter tous les parcs d'une formule d'appréciation, particulièrement pour les endroits où elle n'existe pas encore. Cette mesure donnerait ainsi à chacun la possibilité de cerner les points forts et les améliorations possibles de sa programmation, ne serait-ce que de mieux connaître sa clientèle et

ses exigences en matière d'interprétation. Le souci d'améliorer la qualité de son produit peut difficilement se soustraire à une forme d'évaluation quelconque et demeure un élément essentiel à toute gestion.

### 3.3 Le personnel affecté à l'interprétation

#### 3.3.1 Le personnel du M.L.C.P.

TABLEAU 16		
CATÉGORIE ET NOMBRE D'EMPLOYÉS DU M.L.C.P. RELIÉS À L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993		
Catégorie	Nbre de personnes	Personnes-année
Permanent	5	±5
Occasionnel professionnel	3	2
Occasionnel fonctionnaire	44	19
Étudiant	26	6
Stagiaire	7	1.6
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>±33.6</b>

Sur le plan quantitatif, nous retrouvons 85 personnes affectées à l'interprétation pour un total approximatif de 34 personnes/année. Il faut noter que dans le cas des permanents identifiés comme étant affectés à l'interprétation, certains s'occupent de deux parcs et sont également responsables de la mise en valeur du milieu, c'est-à-dire de l'éducation au milieu naturel et de la gestion des ressources naturelles. Conséquemment, leur définition de tâche ne se limite pas à l'interprétation. Les périodes de travail pour l'ensemble des occasionnels, exprimées en personnes-année, varient pour les individus de deux à huit mois.

Ce chiffre de 85 personnes peut paraître élevé. Mais, pour l'ensemble du réseau (qui comptait alors seize parcs), cela représente 2 personnes/année par parc, ce que nous considérons trop peu pour assurer une permanence en matière d'éducation au milieu naturel.

De plus, en recoupant l'information avec le niveau d'équipement et le nombre de programmes offerts, la tendance qui se dégage nous fait voir qu'il existe un certain lien entre le personnel employé dans un parc et l'état de développement de celui-ci. Ainsi, les parcs les moins bien pourvus en termes d'infrastructures et de programmes d'interprétation accusent également un faible taux de personnel relié à ce secteur d'activités. Cet état de fait nous fait comprendre l'importance d'une adéquation entre l'offre d'activités d'interprétation et le personnel requis pour concevoir et dispenser ces activités. Nous savons aussi que, depuis notre enquête, la rationalisation effectuée dans l'ensemble des ministères a fait disparaître le personnel occasionnel.

Comment peut-on alors réussir à assumer un service de base? Comment toutes les phases d'organisation (programmation, préparation des activités, animation, évaluation) peuvent-elles être menées à bien? Et au surplus, si peu de gens participent effectivement aux programmes d'interprétation, comment les objectifs de conservation, de sensibilisation et de compréhension du milieu naturel peuvent-ils être atteints?

Dans une telle situation, l'éducation au milieu naturel est-elle efficiente? La question se pose. Non que ce qui se fait à l'heure actuelle ne soit pas de qualité, bien au contraire, mais nous constatons que les activités et les services à caractère éducatif manquent de visibilité et sont en définitive trop peu nombreux pour le mandat attendu d'un réseau de parcs comme celui-ci. Le personnel est un élément clé de cette dynamique et la

négligence de cette dimension, au fil des dernières années, risque fort d'avoir des répercussions à long terme sur l'ensemble de la gestion et de la mise en valeur du réseau.

Une stabilisation du personnel est donc souhaitable ou plutôt nécessaire. En deçà d'un certain seuil, les interventions ne seront plus possibles (on peut se demander si l'insuffisance n'est déjà pas atteinte). Peut-être que le recours à du personnel provenant de nouveaux horizons de formation contribuerait à compléter les champs de compétence actuellement requis au service de l'interprétation. Si, historiquement, les tâches de sensibilisation et d'éducation au milieu naturel ont été tour à tour assumées par les gardiens de territoire, les ingénieurs forestiers et les biologistes, il existe aujourd'hui des formations spécialisées pour satisfaire les critères de l'emploi. Les techniques collégiales du loisir, de l'aménagement et de l'interprétation du patrimoine en sont des exemples. Sans compter certains programmes universitaires de premier cycle en animation, en sciences de l'environnement ou en enseignement qui pourraient fournir de précieux candidats.

Nous croyons donc qu'au-delà de la rationalisation des effectifs, il faudra fixer certaines conditions de base, essentielles au bon fonctionnement d'un service d'éducation comme celui de l'interprétation. Garantir tout d'abord un nombre suffisant de personnes pour assurer ce service et le développer. Rechercher ensuite des formations complémentaires entre les différents candidats choisis pour partager les tâches de travail (cueillette des informations, conception des activités, animation, etc.) et se soucier de poursuivre la mission environnementale des parcs. L'importance de cette mission, à elle seule, plaiderait en faveur du maintien du personnel et de sa valorisation en tant que courroie de transmission des valeurs liées à la conservation du milieu naturel.

### 3.3.2 Les partenaires

Dans certains parcs, des associations avec des partenaires permettent de venir compléter l'offre de services et d'activités d'interprétation. Ces partenaires, 24 au total, sont associés par différents types de contrat. Le tableau 17 présente l'ensemble de ces contrats.

TABLEAU 17	
NOMBRE DE PARTENAIRES RELIÉS À L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993 EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT UTILISÉ	
Contrat de concession	0 personne
Contrat d'autorisation	17 personnes
Contrat de services	1 personne
Bénévolat*	6 personnes

Concernant ces 24 partenaires, beaucoup de détails viennent nuancer leur apport respectif dans le tableau de l'interprétation en 1992-1993. Dans un parc seulement, la totalité du programme d'interprétation est pris en charge, tandis que, dans les autres cas, on ne dispense que certaines activités spécifiques. Les périodes de l'entente contractuelle varient de quelques jours dans le cas des bénévoles jusqu'à des périodes de cinq ans dans le cas de certains contrats d'autorisation. D'autres informations détaillées seront traitées de façon plus approfondie dans la prochaine section consacrée au partenariat en interprétation.

---

\* Le caractère ponctuel des activités réalisées par des bénévoles crée une difficulté au niveau du dénombrement des personnes qui rendent de tels services. C'est pourquoi le nombre de six personnes ne rend pas très bien compte de cette situation. Deux des trois parcs concernés n'ont pu avancer de chiffres sur cet aspect.

### 3.3.3 Formation et soutien à la formation

L'importance à accorder aux sessions de formation ressort assez clairement de l'analyse, tant pour le personnel à l'emploi du Ministère (12 parcs) que pour celui des partenaires (neuf parcs).

Ainsi pour 1992-93, six parcs ont dispensé une période de formation à leurs employés; quatre de ces six parcs ont formé en plus leurs partenaires. Au total, 91 personnes ont bénéficié de cette formation : 81 personnes du M.L.C.P. (ce nombre comptabilise dans certains cas quelques employés en lien avec les services aux visiteurs) et 10 partenaires. Pour les employés du M.L.C.P., c'est en groupe de 5 à 40 personnes. La durée de ces sessions varie de 4 à 15 jours, pour une moyenne de 10 jours. Pour les partenaires, la formation varie d'une demi-journée à cinq jours.

Les parcs dispensant ces sessions de formation sont au nombre de ceux qui offrent un programme personnalisé. L'importance de la formation prend ici tout son sens puisque les interprètes sont appelés à être en contact direct avec le public. L'amélioration d'activités existantes et la préparation de nouvelles activités font partie des sujets abordés lors de ces périodes de formation. Cela démontre la préoccupation de bien préparer le personnel à accueillir le visiteur et à lui faire vivre des expériences de qualité.

L'exemple mentionné avec le personnel affecté aux services aux visiteurs (préposé à l'accueil, gardien de territoire, etc.) semble aussi une piste intéressante, à savoir de les inclure dans des mini-sessions de formation. De telles sessions pourraient s'adresser au personnel appelé à côtoyer le public, et ce dans une perspective permettant de valoriser le rôle de chacun, où tous contribuent à mettre le parc en valeur.

Cependant nous savons que le nombre d'occasionnels et la durée de leur embauche ont diminués ces dernières années (ces postes ont été abolis depuis). Cette situation amène donc à réfléchir sur le besoin de cerner les véritables enjeux d'offrir des périodes de formation. À qui les offrir? Quelle en sera la durée? Quels sujets devraient y être abordés? Et ce dans un souci à la fois d'efficacité et d'économie. Il s'agit d'évaluer si le roulement du personnel (plus ou moins grand selon les cas) peut justifier une période de formation personnalisée, complétée au besoin par une période d'auto-formation.

Les guides méthodologiques publiés par la Direction du plein air et des parcs, sur des sujets en rapport avec l'éducation au milieu naturel, portent à croire que de tels guides peuvent contribuer à une telle fonction formative : tout d'abord par le développement d'une expertise sur des thèmes précis et leur diffusion dans le réseau; ils permettent en tout temps d'avoir accès aux éléments de référence sur l'éducation au milieu naturel propres aux parcs québécois; quelques sujets ont été développés et, selon les besoins, l'intervenant peut s'y référer pour se documenter sur le thème qui l'intéresse et y puiser les renseignements nécessaires dans une démarche tout à fait autonome.

#### **3.4 La délégation d'activités en interprétation**

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce volet de notre recherche a fait l'objet d'un traitement particulier afin de mieux connaître les différentes expériences de partenariat dans le domaine de l'interprétation.

En effet, la participation active de partenaires dans l'offre d'interprétation est de plus en plus fréquente dans les parcs québécois. La rationalisation des opérations dans l'appareil gouvernemental et le contexte économique actuel y sont pour beaucoup et, qui plus est, des partenaires sérieux s'intéressent à

la mise en valeur des parcs. Nous pouvons donc nous attendre à ce que de telles associations se développent davantage au cours des prochaines années.

Pour mieux discerner les implications de chacune des formules utilisées, les définitions respectives pour chaque type de contrats de même qu'une brève explication sont rapportées ici afin d'en saisir le sens et l'application. Une présentation et une analyse des éléments constitutifs de chaque type de contrats complètent cet aspect du tableau de l'interprétation en 1992-1993 dans les parcs québécois. Voyons tout d'abord le portrait global de cette délégation.

TABLEAU 18			
FORMES DE DÉLÉGATION UTILISÉES EN INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993			
Contrat de concession	Contrat de services	Bénévolat	Contrat d'autorisation
Aucun	1 contrat	3 contrats	6 contrats

La délégation d'activités en lien avec l'interprétation a eu cours en 1992-1993 dans huit parcs. Elle se présente sous trois formes : le contrat de services, le contrat d'autorisation et le bénévolat. Un total de dix contrats a été dénombré. Les objets de délégation varient de l'offre d'une seule activité d'interprétation au programme d'interprétation en entier. Les activités déléguées sont diversifiées : croisières, visites en minibus, randonnées accompagnées, activités spéciales, etc. La durée des contrats varie de quelques jours pour un contrat de service, jusqu'à une période de cinq ans dans le cas des contrats d'autorisation.

Les répondants ont été interrogés sur les avantages et les inconvénients possibles de la délégation en interprétation, et ce

dans tous les parcs, que l'on y ait recours ou non. Voici les résultats obtenus :

**Avantages :**

- Diversifier l'offre de services ..... 14 parcs
- Associer le milieu à la gestion du parc ..... 13 parcs
- Réaliser des projets à moindre coût ..... 9 parcs
- Bénéficier d'expertise nouvelle ..... 9 parcs
- Réinvestir financièrement dans le parc ..... 7 parcs
- Publicité pour le parc ..... 4 parcs

**Inconvénients :**

- Demande beaucoup de suivi ..... 13 parcs
- Manque de formation du personnel du partenaire ..... 12 parcs
- Contrôle de la qualité du produit difficile ..... 11 parcs
- Manque de formation pour encadrer le partenaire ..... 9 parcs
- Conflit possible avec le personnel du M.L.C.P. ..... 9 parcs
- Baisse de la qualité dans l'offre de services ..... 9 parcs
- Objectifs poursuivis différents ..... 9 parcs

Avec les informations supplémentaires recueillies au moyen du questionnaire spécifique sur la délégation, nous pouvons comparer les appréhensions mentionnées ici avec la réalité qui entoure la gestion de tels contrats et ainsi voir quels sont effectivement les avantages et les inconvénients de la délégation en interprétation à la rubrique : suivi et contrôle.

**3.4.1 Le contrat de concession**

«Le contrat de concession est un contrat conclu par le gouvernement ou en son nom concernant l'exercice par une personne physique ou morale d'une activité de nature commerciale à la place et pour le compte du gouvernement et pour laquelle des redevances sont versées au gouvernement...»<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Extrait du Règlement sur les contrats de concession du gouvernement, (L.R.Q., c.A-6, r.6).

Ce type de contrat est surtout utilisé lorsque le M.L.C.P. veut confier à l'entreprise privée l'exploitation d'activités commerciales. Le M.L.C.P. doit aller en appel d'offres sinon il doit obtenir une dérogation du Conseil du trésor. Le concessionnaire est assujéti au versement d'une redevance. L'ensemble des opérations du concessionnaire est régi par le gouvernement (MLCP, 1991d).

En 1992-1993, il n'y a eu aucun contrat de concession pour l'offre d'activités d'interprétation. La nature même des services ou activités à déléguer ne cadre pas avec les caractéristiques de ce type de contrat.

#### **3.4.2 Le contrat de services**

«Le contrat de services est un contrat conclu pour la fourniture ou l'accomplissement d'un service...»<sup>2</sup>.

Ce type de contrat implique une prestation (fourniture ou accomplissement) de services contre rémunération. Il est surtout utilisé lorsque le M.L.C.P. veut offrir des services pour lesquels il n'existe aucune tarification ou lorsqu'il veut faire effectuer des travaux spécifiques. Il existe une procédure d'adjudication pour ce type de contrat (MLCP, 1991d).

À titre d'exemple, il y a eu un contrat de service, concernant la formation d'employés d'un parc pour la mise en scène d'une pièce de théâtre. Le parc a sollicité ainsi un partenaire afin de combler ce besoin particulier. Le but principal de ce type de contrat est d'obtenir des services spécifiques moyennant une rémunération.

---

<sup>2</sup> Extrait de Règlement sur les contrats de services du gouvernement, décret 1500-88.

### 3.4.3 Le bénévolat

Il n'y a pas de définition officielle concernant ce type de partenariat. Toutefois, il est convenu généralement de considérer le bénévolat comme l'action «d'une personne ou d'un groupe de personnes qui, en vertu d'une entente avec l'administration, accepte de consacrer de son temps et de faire servir ses connaissances à l'exécution d'un projet et ce à titre gracieux». (MLCP, 1991)

Le bénévolat est présent dans trois parcs en 1992-1993. Les activités se présentent sous la forme de stages ou de sessions d'initiation sur différents thèmes. L'ornithologie, la mycologie, l'astronomie, les plantes comestibles en sont quelques-uns. Bien que les bénévoles soient considérés comme des partenaires impliqués dans l'offre de services ou d'activités d'interprétation, ils représentent plutôt des initiatives locales et ne font pas l'objet d'un contrat formel, avec signature et engagement. Cette situation explique le peu d'information disponible à ce sujet. De plus, le nombre de personnes concernées par ce genre de contribution à l'interprétation dans les parcs québécois est trop variable pour que l'on puisse avancer des chiffres précis.

Tous les répondants au questionnaire se disent très satisfaits des services offerts par les bénévoles et semblent en tirer parti d'une manière non négligeable, parce que cela permet d'associer le milieu à la gestion du parc, de diversifier l'offre de services ou encore de bénéficier d'une expertise nouvelle sur des sujets jusqu'alors inexploités. Un mécanisme d'information devrait être développé en rapport avec ce genre de contribution afin de permettre de connaître davantage qui offre de tels services et de mieux saisir l'ampleur et les besoins en matière de bénévolat.

#### 3.4.4 Le contrat d'autorisation

«Le contrat d'autorisation est une autorisation donnée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en vertu d'une disposition spécifique de la Loi sur les parcs ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune»<sup>3</sup>.

Ce type de contrat n'est assujéti à aucune réglementation gouvernementale et il découle directement de la Loi sur les parcs (et de celle sur la conservation et la mise en valeur de la faune). Aucune redevance n'est imposée dans le cas d'un contrat d'autorisation. Il est surtout utilisé dans le cas de délégation d'activités de nature commerciales non rentables. Il peut être octroyé autant à un organisme sans but lucratif qu'à un organisme à but lucratif (MLCP, 1991d).

Le contrat d'autorisation contribue d'une façon plus marquée à l'association de partenaires dans le développement de la délégation d'activités d'interprétation dans le réseau des parcs québécois. En 1992-1993, six parcs ont recours à ce type de partenariat. Voyons le détail de ces informations.

##### 3.4.4.1 Objets de la délégation

À un seul endroit, c'est la totalité du programme d'interprétation qui fait l'objet d'une délégation, alors qu'ailleurs ce ne sont que quelques activités ou services qui sont offerts par des partenaires. Le tableau qui suit nous en donne un aperçu.

---

<sup>3</sup> Extrait de Contrats en usage au M.L.C.P.- document synthèse, Direction des affaires juridiques, M.L.C.P., 1991.

TABLEAU 19				
ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DÉLÉGUÉES PAR CONTRAT D'AUTORISATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993				
Nom du parc	Objet de la délégation	Durée du contrat	Saisons d'opération	Nombre de personnes
J.-Cartier	Activités d'interprétation reliées à la faune du parc	60 mois	Hiver, été, automne,	2 à 3 personnes
Bic	Visite du parc en minibus	6 mois	Été	1 personne
Gaspésie	Activités d'animation à caractère scientifique, randonnées d'interprétation	60 mois	Été	4 personnes
G.-Jardins	Toutes les activités d'interprétation du parc	60 mois	Hiver, été, automne	3 à 4 personnes
Saguenay	Croisières et service d'animation à bord	60 mois	Printemps, été, automne	2 personnes
I.B.R.-Percé	Causeries en soirée	2 mois	Été	4 personnes

Le tableau 19 présente la diversité des activités offertes dans le cadre des contrats d'autorisation. Ce sont pour la plupart des contrats d'une durée de cinq ans. La réalisation de ces activités a cours surtout durant la période estivale bien que certaines activités soient dispensées pendant trois saisons. Le nombre de personnes employées varie d'un à quatre, en fonction de l'ampleur des activités proposées dans la programmation.

#### 3.4.4.2 Suivi et contrôle

Dans un souci de veiller au bon déroulement des activités et afin de s'assurer que les partenaires respectent les engagements auxquels ils ont souscrits, l'ensemble de ces contrats d'autorisation fait l'objet d'un suivi. Le tableau 20 en présente les caractéristiques.

TABLEAU 20			
SUIVI ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES EN INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS EN 1992-1993			
Objet du suivi	Moyen de contrôle	Responsable	Fréquence d'utilisation
Intérêt du public	Assister aux activités	Responsable de la mise en valeur du milieu	En début de saison
Présentation du produit	Rapports d'évaluation et rencontres avec les partenaires	Chef-interprète	De 1 à 5 fois/année
Validation de l'information, du contenu des messages		Directeur du parc	
Respect de la thématique, des sites à découvrir			
Approches pédagogiques utilisées			
Qualité des communicateurs			

L'importance d'un tel contrôle est mis en évidence par les éléments faisant l'objet du suivi et la fréquence à laquelle sont vérifiés ces éléments. L'aspect majeur qui ressort de cette analyse tient avant tout du respect du mandat éducatif.

Les composantes, tels la présentation du produit, son contenu, l'utilisation des sites, le choix des moyens, sont autant de facteurs essentiels à la réussite de la démarche éducative. Par un suivi systématique et régulier de ces éléments, on s'assure non seulement de la qualité du produit mais également de la satisfaction des participants.

D'autres informations d'ordre général viennent s'ajouter à ce portrait. Dans quatre cas de délégation, c'est le partenaire qui est venu proposer son projet et, dans les deux autres situations, c'est le parc qui a sollicité les partenaires.

La publicité sur les activités dispensées par les partenaires est faite de façon conjointe par le M.L.C.P. et le partenaire. On note des prix variant de 2,50 \$ à 15,50 \$ l'activité; il faut bien sûr tenir compte du type d'activité proposé.

Pour cinq des six contrats, il existe des données sur la fréquentation des activités offertes; un seul parc ne disposait pas encore de ces données, qui n'étaient pas disponibles au moment de l'envoi du questionnaire. Quant à la satisfaction des usagers par rapport aux activités offertes, les six parcs possèdent ce genre d'information; les évaluations de satisfaction sont effectuées par le M.L.C.P. dans deux cas; dans deux autres cas, elles sont réalisées conjointement, et, enfin, dans un seul cas, c'est le partenaire qui en a la responsabilité.

De façon générale, bien que l'on juge que le public soit satisfait des services reçus et que l'offre du partenaire semble équivalente aux activités du M.L.C.P., les répondants au questionnaire ont indiqué que trois de ces contrats pourraient être améliorés, principalement par un complément de formation. Le tableau 21 présente, d'une part, les principales formes d'aide dont les partenaires ont besoin de la part du Ministère pour réaliser ou faciliter leurs activités et services, et, d'autre part, ce qui est effectivement dispensé aux partenaires.

TABLEAU 21		
FORMES D'AIDE DEMANDÉE PAR LES PARTENAIRES ET FOURNIE PAR LE M.L.C.P. DANS L'OFFRE DES PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993		
	Aide demandée par le partenaire	Aide fournie par le M.L.C.P.
Formation	6	3
Documentation	5	5
Suivi	5	4
Évaluation	5	4
Promotion	4	4
Locaux du M.L.C.P.	4	4
Diaporama, appareils audio-visuel	3	3
Matériel pédagogique	2	1
Réservations	3	3
Scénario d'activités	1	1
Équipement divers	1	1

Comme nous pouvons le constater, dans la majorité des cas, le M.L.C.P. est effectivement en mesure de répondre adéquatement aux demandes exprimées par le partenaire. La principale lacune a trait à la formation. Pour expliquer davantage cet état de fait, voyons maintenant un autre tableau qui révèle les avantages et les inconvénients rattachés à ces contrats d'autorisation et formulés par les gestionnaires de parc faisant appel à ce type de contrat dans les parcs.

TABLEAU 22			
AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS RELIÉS AUX CONTRATS D'AUTORISATION DANS LE DOMAINE DE L'INTERPRÉTATION DANS LES PARCS QUÉBÉCOIS POUR 1992-1993			
Avantages		Inconvénients	
Diversifier l'offre de services du parc	6	Demande beaucoup de suivi	5
Donner des services que le parc ne peut offrir	6	Contrôle de la qualité du produit difficile	4
Associer le milieu à la gestion du parc	5	Manque de formation du personnel du partenaire	3
Réinvestir financièrement dans le parc	4	Conflit possible avec le personnel du M.L.C.P.	3
Réaliser des projets à moindre coût	4	Amène des coûts pour l'utilisateur	3
Bénéficier d'une expertise nouvelle	2	Seuil de rentabilité difficile	3
Augmentation de la mise en marché	2	Objectifs poursuivis différents	2
Répondre aux besoins de la clientèle	1	Baisse de la qualité du produit	2
		Difficulté de trouver un partenaire de qualité	2

Les avantages exprimés soulignent l'attrait et l'intérêt de plus en plus manifeste pour la délégation de certaines activités en interprétation. De répondre à l'objectif d'associer le public au développement et à la mise en valeur des parcs n'est plus une idée abstraite mais bien une réalité quotidienne pour plusieurs de ces parcs. La diversification des activités et services que permet la délégation se veut aussi une composante très intéressante, surtout lorsqu'elle s'applique de façon complémentaire à l'offre du M.L.C.P. Toutefois quelques difficultés doivent être surmontées avant de prétendre à la réussite complète du partenariat.

Comme il a été mentionné précédemment, la qualité des services est généralement satisfaisante, et, là où une amélioration est

jugée souhaitable, on invoque surtout le problème du manque de formation. Le partenariat, dans le champ d'activités de l'interprétation, est très récent. Les principaux contrats étudiés ont été ratifiés au cours de l'année 1992-1993 et il y en a deux qui ont été signés en 1990. Il est donc normal d'y rencontrer certains obstacles. Le plus important à l'heure actuelle gravite autour de la formation. Les gens des parcs l'ont mentionné comme un des principaux inconvénients de la délégation d'activités d'interprétation.

Le besoin en cette matière a également été soulevé par les partenaires. Actuellement il y a une certaine difficulté à corriger adéquatement le problème. Les gestionnaires responsables de ces contrats ne semblent pas disposer d'assez de temps ni des ressources nécessaires pour assurer cette formation.

Compte tenu du caractère récent de la délégation d'activités dans le domaine de l'interprétation, cela implique une période d'ajustement. À la suite de l'analyse des nombreux éléments de réponses contenus dans les questionnaires, quelques pistes d'encadrement et de suivi sont proposées.

Il convient tout d'abord de définir des critères de recrutement dans le choix des partenaires, axés sur des préalables au niveau d'une formation minimale. Cette formation devrait couvrir les connaissances de base reliées au contenu des activités ou services à déléguer mais devrait également tenir compte de certains principes de communication et d'interprétation. De plus, les informations de base concernant la réglementation du parc, sa mission, ses objectifs, ses modes de fonctionnement sont autant d'éléments qui devraient faire l'objet d'une période de formation dispensée au partenaire en vue du succès de la délégation.

Il n'est pas exclu que le Ministère puisse dispenser cette formation à condition de redéfinir les responsabilités des

personnes chargées de ces dossiers, d'une part, et, d'autre part, de prendre en considération les ajustements que provoquent ces nouvelles façons de faire, tant pour le personnel du Ministère que pour les partenaires. Préparer un climat de collaboration entre les deux parties par un temps d'échange serait souhaitable. Il est probable que la perception actuelle de la venue des partenaires relève, dans certains cas, davantage de l'insécurité que de la coopération; ce qui peut amener une crainte de part et d'autre. Mais en misant sur des éléments tels que la complémentarité et la possibilité d'offrir une programmation qui soit la plus complète possible, il ne fait nul doute que le sentiment de concurrence puisse être transformé en une complicité, en prenant bien soin cependant de délimiter le champ de compétence de chacun.

Un autre facteur à prendre en considération dans l'octroi de tels contrats serait d'établir des mécanismes de réinvestissement dans le développement ou l'amélioration de nouvelles activités. De telles mesures auraient pour effet d'inciter les partenaires à s'engager totalement dans la mise en valeur des parcs. La durée des contrats, particulièrement les contrats d'autorisation qui sont signés pour une période de cinq ans, permet cette possibilité. Ainsi, les partenaires auraient l'avantage de participer pleinement au développement d'une offre d'activités d'interprétation qui leur soit rentable, et, en retour, le Ministère pourrait compter sur des partenaires sérieux et responsables, favorisant une programmation stable et complémentaire.

Prendre le temps d'évaluer les actions requises à l'amélioration de ce partenariat, mettre en place les moyens et les ressources nécessaires à sa réalisation, c'est faire en sorte que le partenariat devienne non seulement un complément indispensable, mais un renouvellement constant dans l'apport d'activités originales et de sujets inexploités dans le champ de l'interprétation.

### 3.5 Conclusion

Les résultats exposés dans ce chapitre ont permis de tracer un portrait exhaustif de la situation de l'interprétation dans les parcs québécois. Les dimensions centrales que nous avons fait ressortir dans ce portrait (la programmation, le personnel et la délégation, entre autres) montrent l'importance de la structure et du fonctionnement de l'interprétation dans l'organisation et la gestion de ce réseau.

L'analyse que nous avons fait de ces résultats a permis de cerner certaines tendances qui se dessinent pour les prochaines années. Dans le contexte politique et socio-économique actuel, les éléments majeurs qui retiennent notre attention sont principalement ceux qui auront une influence notable sur l'avenir du réseau. À cet égard, nous retrouvons toutes les composantes ayant trait à la délégation de gestion en interprétation, le développement du réseau par l'ajout d'un certain nombre de parcs, de même que la décentralisation de certaines responsabilités vers les centres de décision régionaux.

Le prochain chapitre propose des lignes directrices quant au rôle que le réseau pourrait être appelé à jouer dans un avenir rapproché, en établissant des liens entre les résultats de notre recherche et l'ensemble des orientations et des choix de stratégie mis de l'avant par le Ministère depuis la Loi sur les parcs jusqu'à maintenant. Nous essayerons de démontrer comment le réseau des parcs québécois peut agir, dans le sens des recommandations émises depuis les dernières années, sur la conservation et le développement durable associés à la protection des espaces naturels.

CHAPITRE 4  
DISCUSSION ET ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE POUR LES PARCS QUÉBÉCOIS

## CHAPITRE 4

### DISCUSSION ET ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE POUR LES PARCS QUÉBÉCOIS

Ce quatrième chapitre a pour but de dégager des pistes et des éléments de prospective à partir de l'analyse des résultats exposés au chapitre précédent. Notre discussion se base sur des observations par rapport au contexte spécifique du réseau des parcs québécois et de sa dynamique propre tout en ciblant des éléments se rapportant aux tendances actuelles en éducation environnementale, principalement en lien avec les principes du développement durable.

Les sections de ce chapitre concernent l'éducation au milieu naturel et ses principes d'application, les engagements du Plan d'action sur les parcs de même que ceux de la Convention sur la diversité biologique, les balises à fixer en ce qui a trait au partenariat éducatif, l'intégration des collectivités locales dans la dynamique des parcs et le développement régional qu'elle sous-tend, et l'avenir du réseau des parcs dans la perspective du développement durable. Enfin, l'ensemble de notre texte amène à des propositions quant au rôle primordial que doit jouer le réseau des parcs québécois dans la conservation du patrimoine naturel et quant à son engagement à remplir son mandat éducatif.

#### 4.1 L'éducation au milieu naturel : des principes et des conditions à mettre en application

En 1984, au moment de la publication du document d'accompagnement sur l'éducation au milieu naturel, les principes et les conditions nécessaires au fonctionnement d'une telle éducation ont été énoncés très clairement. Nous les avons présentés au chapitre 2. Ces principes directeurs se veulent toujours d'actualité et sont encore valides pour orchestrer toutes les actions inhérentes à la mise sur pied d'un service d'éducation au milieu naturel dans les parcs. En les passant en revue, un certain nombre de questions surgissent quant à la réalisation et à la mise en application de tous ces énoncés.

Tout d'abord, nous constatons que l'éducation au milieu naturel n'est pas dispensée dans tous les parcs. Nos résultats démontrent également que certains parcs n'offrent pas un éventail très large de moyens de diffusion de l'interprétation pour permettre la découverte du patrimoine naturel. À cela s'ajoute un certain manque d'organisation de l'information pour rendre compte de la thématique générale du réseau (rappelons-nous que chacun des parcs développe sa thématique propre dans son plan d'interprétation, laquelle s'inscrit dans le grand ensemble des régions naturelles du Québec).

Il y a donc des efforts à consentir pour que chaque unité territoriale puisse fournir un soutien à l'éducation au milieu naturel. La nécessité d'offrir un cadre d'intervention en matière d'interprétation pour chacun des parcs doit être une priorité. Ne pas le faire rend impossible la diffusion des messages de conservation, rôle indispensable que jouent les parcs, et prive ainsi la population d'une composante de base, essentielle à la gestion et à la promotion d'un tel réseau.

Il est également mentionné que l'éducation au milieu naturel s'adresse à toutes les clientèles. Nous croyons que certaines modalités de cet objectif doivent être revues. Les particularités s'adressant à la clientèle d'âge scolaire ont fait l'objet d'une analyse détaillée au chapitre précédent. Nous soulevons plutôt ici le phénomène récent du vieillissement de la population québécoise. Nous pensons que le poids démographique des plus de cinquante ans d'ici le tournant des années 2000 aura un effet certain sur la fréquentation du réseau et sur une demande de services conséquente à cet état de chose. La structure actuelle de l'éducation au milieu naturel n'est peut-être pas au fait de cette réalité qui pointe à l'horizon. Nous n'avons qu'à penser à la longueur des sentiers de randonnée pédestre ou tout simplement à l'accessibilité des sites en fonction de leur éloignement des grands centres urbains. La prestation de services et d'activités d'interprétation

n'échappe donc pas à une remise en question globale de sa façon de procéder et de la clientèle à qui elle doit s'adresser.

Quant aux conditions de réalisation de ces principes, nous avons déjà traité de quelques-unes : un plan d'interprétation pour chaque parc, un personnel suffisant et qualifié pour tous les parcs, une mise en marché efficace pour les services d'interprétation. Ces conditions constituent les fondements pour mener à bien la responsabilité éducative des parcs. Mais notre constat témoigne d'un écart significatif entre ces énoncés de base et la réalité empirique. De plus, il était souhaité que chacun des parcs puisse développer une approche muséologique moderne pour son centre d'accueil, c'est-à-dire faisant appel à des moyens techniques et technologiques attrayants et stimulants. Mais certains parcs ne possèdent pas un tel équipement (ce à quoi s'engage le Plan d'action sur les parcs; 1992) et les ressources nécessaires au renouvellement des installations ou des expositions présentées ne sont pas toujours disponibles.

Voilà déjà une dizaine d'années que ces principes ont été formulés sans faire l'objet d'une actualisation. Ainsi croyons-nous qu'une période de réflexion puisse s'avérer opportune afin de revoir la stratégie éducative à partir des prémisses de départ. L'évolution rapide du contexte socio-économique québécois des dernières années oblige à repenser un certain nombre d'actions dans l'ensemble des activités qui ont cours actuellement et le réseau des parcs doit s'ajuster à cette vague de fond.

L'éducation au milieu naturel est donc appelée à redéfinir sa mission qui nous semble peut-être trop large. Les enjeux et les modalités de fournir une éducation au milieu naturel qui s'adresse au plus grand nombre possible de même que les principes et les conditions de sa réalisation sont au coeur de cette préoccupation. Une bonne part du défi pour les gestionnaires d'espaces naturels est de tout mettre en oeuvre pour offrir une expérience

enrichissante qui tienne compte à la fois des dimensions éducatives et récréatives de l'interprétation. Mais une révision globale de ces énoncés est souhaitable pour atteindre l'efficacité voulue, tant au niveau des programmes à mettre en place que des objectifs visés par ceux-ci.

#### **4.2 Le Plan d'action sur les parcs et la Convention sur la diversité biologique : pour une utilisation durable du patrimoine naturel**

À la suite de la levée du moratoire sur la création de parcs en 1991, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publiait en août 1992 son Plan d'action sur les parcs et du même coup divulguait ses intentions quant à l'avenir de ce réseau. En novembre de la même année, le Gouvernement du Québec adhérait aux principes de la Convention sur la diversité biologique. Une section du document qui en découle (MEF, 1995) concerne le rôle du réseau des parcs québécois.

##### **4.2.1 Consolidation du réseau actuel**

Un des éléments du Plan d'action vise la consolidation du réseau existant. Le Ministère s'engage donc à compléter l'installation des équipements et des infrastructures initialement prévue dans les plans directeurs d'aménagement de chacun des parcs existants.

Dans un même temps, pour représenter adéquatement l'ensemble des régions naturelles du Québec, le Ministère entend procéder à la mise en place de nouveaux parcs et de la mise en réserve de territoires nordiques à des fins de parcs.

Les intentions proposées se veulent somme toute assez louables. Cette affectation de terres publiques à des projets de conservation que sont les parcs va permettre, entre autres, de

répondre aux recommandations maintes fois répétées d'accroître la superficie d'espaces protégés (Stratégie mondiale de la conservation, 1980; Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988; Bourdages et Zinger, 1993). Il s'agit de gestes tangibles menant à la concrétisation d'un développement durable. Mais l'accroissement des superficies ne peut suffire à elle seule à assumer cette lourde responsabilité.

De plus, le plan ne fait aucune mention quant aux interventions à prioriser, ni non plus de la façon dont les sommes (d'argent) seront réparties et dépensées dans le réseau. On peut donc raisonnablement s'interroger sur l'efficacité d'un tel plan, sans objectif précis quant aux résultats attendus. Bien que les parcs soient dotés d'équipements relativement suffisants dans le soutien d'activités reliées à l'interprétation (11 parcs possèdent un centre d'accueil et d'interprétation; 15 parcs ont des sentiers d'auto-interprétation), certains de ceux-ci en sont dépourvu au point de rendre impossible la prestation de services.

Mais là où nos craintes s'accroissent c'est lorsque nous constatons que rien dans ce plan ne concerne le rôle de l'interprétation dans cette relance du réseau des parcs. L'interprétation, en tant qu'activité et produit touristique d'attraction, mais surtout en tant que soutien à toute la notion d'éducation au milieu naturel véhiculée depuis l'adoption de la Loi sur les parcs de 1977, ne fait l'objet d'aucune mise en valeur. Et pourtant, toutes les recommandations, toutes les recherches le rapportent, l'éducation au milieu naturel doit être renforcée, améliorée et largement diffusée si nous voulons en arriver à des changements significatifs d'attitudes et de comportements envers l'environnement et la protection de ses ressources (Alcock, 1991; Action 21, 1993).

La Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro (Brésil), et dont le

nouveau ministère de l'Environnement et de la Faune est partie prenante, nous rappelle l'importance des programmes éducatifs dans le développement de la compréhension des enjeux liés à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Bien que les parcs jouent assez bien leur rôle de protecteur de la portion de territoire qu'ils gèrent, jusqu'où peuvent-ils assumer la mission éducative qui leur est assignée si les moyens et les ressources requises ne sont pas mis à leur disposition?

Si le fait de statuer sur l'utilisation des terres publiques à des fins de parc est l'étape cruciale d'un processus de développement d'un réseau d'espaces protégés, la stabilisation des effectifs et des ressources alloués à l'interprétation qui doit l'accompagner l'est tout autant. Toutes les recommandations exprimées en ce sens depuis les dernières années y trouveront écho seulement si les actions donnent suite aux éléments du discours. Il est justifié de mieux pourvoir la province en espaces protégés, notamment par des parcs. Mais si les considérations pour les besoins en éducation au milieu naturel n'y sont pas mieux défendues et représentées, nous entrevoyons plutôt une carence marquée quant au rôle que joueront ces territoires dans un avenir rapproché.

#### **4.2.2 Stratégie de promotion**

L'économie de marché dans laquelle nous évoluons a pour effet d'exercer une concurrence certaine entre des organismes ou des entreprises qui gravitent dans un même secteur d'activités. Ainsi les bases de plein air, les centres éducatifs forestiers, les réserves fauniques et les parcs provinciaux deviennent-ils des compétiteurs pour s'accaparer des parts de marché de la clientèle qui fréquente leurs installations. Pour accroître sa visibilité et ainsi améliorer son niveau de fréquentation, le Ministère a élaboré une stratégie de promotion pour son réseau de parcs (Allen, 1995).

Cette stratégie, qui s'appuie sur les recommandations du rapport sur le positionnement des parcs et des réserves fauniques (Laliberté, Lanctôt, Coopers et Lybrand, 1992), vise à accroître la notoriété du réseau et l'augmentation du taux de pénétration (MLCP, 1993).

Bien que l'année 1995 marquât le centenaire des parcs du Québec, nous n'avons malheureusement pas senti un effort de publicité accru, ni dans la presse écrite ou dans les médias électroniques, pour souligner cet événement. Cet état de fait traduit le manque de ressources consacrées à une stratégie de communication qui aurait pour effet de mousser la notoriété du réseau (Laliberté, Lanctôt, Coopers et Lybrand, 1992), et ce malgré les intentions annoncées dans le plan d'action et dans le plan de promotion.

Bien qu'une certaine diffusion ait cours pour les activités et les services d'interprétation, celle-ci s'effectue généralement dans la périphérie immédiate du parc. Les publications produites sont l'oeuvre des gens du milieu, qui conçoivent leurs propres outils promotionnels (dans presque tous les cas, chacun des parcs produit sa documentation). Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle, de véritable stratégie nationale mise en place pour positionner le réseau dans un créneau particulier qui relèverait soit du domaine de la conservation ou du développement régional, ou encore d'une proposition de circuits touristiques intégrés (forfaits).

Partant du principe que l'éducation se veut le moyen par excellence pour promouvoir le milieu naturel, nous croyons qu'il y a tout un défi à relever pour exprimer cette vocation singulière dévolue aux parcs québécois. D'abord, plusieurs changements technologiques récents dans les communications nous amènent à considérer l'inforoute comme une voie incontournable. Les parcs du Québec, par l'intermédiaire d'un centre de promotion, devront tôt ou tard offrir un site sur l'autoroute électronique. Ce moyen

permettrait une diffusion sans frontière des potentialités qu'offrent les parcs québécois dans la pratique d'activités axées sur l'observation de la nature et la découverte de paysages et de milieux exceptionnels (tous les milieux scolaires pourraient ainsi être rejoints). Cela agirait comme vitrine pour exposer ces possibilités et cette technique de mise en marché aurait l'avantage d'être permanente. Négliger cet aspect, c'est fermer la porte à un accès direct à une large clientèle (qui va s'accroître avec le temps), intéressée à recueillir les informations dont elle a besoin pour documenter et préparer sa visite dans un parc.

Le caractère touristique d'une telle visite (et peut-être davantage écotouristique dans les prochaines années) nous amène également à considérer la conception actuelle de l'interprétation. Bien que les préoccupations pour la conservation constituent le coeur même de l'interprétation, certains aspects s'apparentent à une conception usée voire non renouvelée de celle-ci (l'aspect parfois trop descriptif, voire académique, des présentations à tendance à repousser les gens au lieu de les attirer et les intéresser). Les besoins du public ne sont peut-être pas assez pris en compte lors de la programmation. En observant les tendances qui se dessinent dans l'écotourisme, le tourisme vert ou tout simplement la participation de plus en plus active à des projets liés à la conservation par le grand public, c'est donc tout l'aspect de l'interactivité qu'il faut revoir. Le visiteur n'est plus seulement un touriste captif (du seul fait qu'il pénètre dans le parc) à qui l'on doit à tout prix transmettre nos messages de conservation. Mais il est bien un être dynamique que l'on interpelle et qui veut sentir qu'il peut agir sur les problèmes liés à l'environnement et à sa conservation (Henning, 1987). Il y a donc un champ nouveau à explorer et à développer afin de stimuler le visiteur et enrichir sa visite non seulement de connaissances mais d'une expérience significative complète faisant appel à tous ses sens.

Les parcs peuvent donc saisir cette opportunité et améliorer leur image à partir d'un créneau mieux ciblé. Bien que leur mission de base puisse rester la plus large possible, les interventions pour la réaliser devront se concentrer sur des éléments plus précis, plus facilement identifiables à des produits d'attraction que peut offrir un réseau de parcs. Les activités proposées devront donc tenir compte à la fois des besoins du visiteur (en situation de loisir) et des objectifs de la conservation (mission d'éducation).

#### **4.3 Le partenariat éducatif : des balises pour améliorer son fonctionnement**

Bien que le phénomène ne soit pas nouveau dans la gestion courante de certaines activités dans les parcs, la délégation autorisée pour des activités à caractère éducatif est une réalité assez nouvelle.

##### **4.3.1 Associer la population à la gestion des parcs**

Un des objectifs avoués et réaffirmés de la politique sur les parcs québécois a été d'associer les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs (MLCP, 1982; Plan d'action sur les parcs, 1992).

Cette participation souhaitée s'étend au-delà du processus de création des parcs. On reconnaît au public une place importante dans l'exploitation de services ou d'activités à la suite du mouvement de décentralisation amorcé par le Gouvernement depuis les dernières années (Gouvernement du Québec, 1995). Le Ministère, dans son Plan d'action de 1992, entend faire une place plus importante encore à cette concertation dans les années à venir.

Les expériences en matière de délégation sont multiples, bien qu'il s'agisse généralement de la délégation d'une activité ou d'un

service déterminé. Dans certains cas (rarement cependant), elle peut couvrir l'ensemble des opérations du parc. Les pratiques les plus courantes concernent des activités et des services commerciaux (baignade, camping, dépanneur, restauration, ski de randonnée, etc.). Laliberté, Lanctôt Coopers et Lybrand (1992a), dans le rapport sur l'évaluation de la délégation de gestion, nous rappellent les principes de base sur lesquels repose cette délégation :

- . la volonté, voire la nécessité, d'augmenter le niveau d'autofinancement des parcs;
- . le maintien et le respect des vocations de préservation et de conservation;
- . l'augmentation du nombre et de l'amélioration de la qualité des activités et services offerts dans les parcs;
- . le maintien de l'accessibilité des parcs à la population.

Au fil des ans, et des contrats, ce type de partenariat a fini par s'imposer et donner des résultats assez intéressants; bien que l'on déplore quelques expériences négatives où les principes ci-haut mentionnés n'ont pas été respectés. Entre 1990 et 1992, une firme privée exploitait quelques activités dans le parc d'Oka. Certains moyens utilisés pour arriver à respecter l'entente de gestion (le montant des redevances prévues entre autres) allaient à l'encontre de la vocation d'un parc. Il en est résulté une détérioration de l'image du parc, des équipements ont été endommagés et des clauses contractuelles n'ont pas été respectées (Soucy, 1995). Une vigilance est donc toujours de mise dans l'octroi de tels contrats et le respect des obligations qui en découlent.

Concernant les activités éducatives, les premiers contrats autorisés se situent au début des années quatre-vingt-dix. Le Ministère s'assure toutefois de garder le contrôle de la fonction éducative. Par le recours à un délégataire, le Ministère ne fait qu'exécuter certaines parties de son mandat éducatif tout en veillant à la planification, à la programmation et à l'évaluation de l'éducation au milieu naturel (MLCP, 1984).

Comme le démontre nos résultats, la formule la plus utilisée pour les activités d'interprétation est le contrat d'autorisation. Cette forme d'entente cadre parfaitement bien avec la nature des activités et des services à déléguer. Ainsi, chacun des objets de la délégation est traité à la pièce, selon les besoins spécifiques du délégataire d'une part, et du parc qui contracte ses services, d'autre part.

Jusqu'à maintenant, la délégation d'activités en lien avec l'interprétation se déroule conformément aux ententes prévues. Bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer l'impact (la plupart des contrats, d'une durée de cinq ans, ont été signés en 1992-1993), l'appréciation générale semble favorable à ce genre de partenariat. Des besoins, de part et d'autre, ont été formulés et le Ministère demeure réceptif à ces demandes.

Les avantages perçus et réels liés aux contrats en cours témoignent de l'intérêt grandissant d'une telle gestion partagée. Bien que les dimensions économiques puissent à elles seules en motiver le recours, l'association du milieu à la gestion du parc et la diversification de l'offre de services qu'elle permet ouvre la porte à de plus en plus d'initiatives locales. Bien sûr, le respect des objectifs éducatifs poursuivis par les activités d'interprétation se doit d'occuper le premier rang dans les responsabilités confiées aux délégataires. On comprendra que les résultats attendus de ces activités puissent avoir plus d'impact sur l'image du réseau des parcs. Et comme la responsabilité de

gestion du réseau passe en bonne partie par sa capacité à maintenir et à améliorer l'état des ressources naturelles, le Ministère sera toujours l'unique responsable vis-à-vis son rôle de protecteur de l'environnement. Cette mission qui est la sienne ne saurait faire l'objet d'un compromis entre la rentabilité d'une activité et le non-respect de celle-ci de l'intégrité du milieu naturel.

#### **4.3.2 Pour le renouvellement d'activités éducatives et récréatives**

Selon l'ensemble de nos données, la venue de partenaires pour compléter l'offre de services en interprétation a des retombées intéressantes. Encore à l'état embryonnaire, les expériences démontrent tout de même des résultats encourageants pour les années à venir. Non seulement les partenaires peuvent-ils assumer une partie du programme d'interprétation (dans un des cas, c'est le programme en entier qui est délégué), mais de plus, ils s'efforcent de développer de nouveaux marchés, de nouvelles activités (safari-faune dans le parc des Grands-Jardins, développement d'activités récréo-touristiques dans le parc d'Oka, activités d'interprétation dans le parc de la Gaspésie, entre autres). C'est un élément positif qui plaide en faveur d'une telle participation, bien que nous aurions pu croire que l'éducation au milieu naturel ne pouvait faire l'objet d'un délestage de la part du Ministère sans conséquence pour le respect des objectifs de conservation.

L'exemple de Parc Ami Chics-chocs dans le parc de la Gaspésie paraît éloquent (Aubry, 1993). Organisme à but non lucratif, cette entreprise s'est développée graduellement en prenant en charge certaines activités d'interprétation du parc. Elle vise à mettre en valeur le milieu dans lequel elle évolue tout en assumant les responsabilités de protection, de conservation et d'éducation attendues d'un tel partenariat. Elle est maintenant en mesure de réinvestir ses profits dans le potentiel récréo-touristique du parc. La plupart des autres expériences rapportées sont également

concluantes. Le parc des Grands-Jardins a fait la démonstration que les activités d'interprétation pouvaient être déléguées avec succès en prenant soin d'établir un bon contrat entre les parties (les informations et les commentaires recueillis auprès du directeur du parc, M. Hébert, témoignent de cette satisfaction). Le parc d'Oka aussi bénéficie de retombées importantes. Des sommes sont réinvesties dans l'immobilisation du parc et des emplois sont ainsi créés. On s'applique à faire la promotion du territoire et de ses activités. Le partenariat contribue donc à diversifier l'offre de services et à développer de nouvelles avenues qui ne seraient pas possibles autrement.

Cependant, il y a une nécessité, voire une urgence : corriger le manque de formation des partenaires. Sur ce chapitre, tous les répondants de notre étude sont unanimes. C'est une lacune rencontrée dans presque tous les cas de délégation reliés à l'interprétation. La méconnaissance des objectifs et de la mission des parcs par la majorité des délégataires constitue un irritant de taille. Cette dimension importante est souvent même perçue comme une menace à l'intégrité du territoire, et malheureusement personne ne semble avoir ni le temps, ni les ressources pour assumer cette formation. On comprendra rapidement que les objectifs poursuivis par l'une et l'autre des parties ne vont pas nécessairement toujours dans le même sens (objectifs de conservation pour les parcs; objectifs de rentabilité pour le partenaire).

Cet irritant doit être pris au sérieux. Le succès du processus de la délégation repose en bonne partie sur la possibilité de répondre aux besoins exprimés. Les considérations à l'endroit de la formation sont donc cruciales, autant pour le partenaire qui en fait la demande, afin de remplir adéquatement son mandat, que pour le Ministère qui doit fournir le soutien nécessaire à la bonne marche des opérations. Une certaine souplesse peut s'avérer nécessaire quant à l'organisation des

ententes de partenariat mais il faut rester ferme quant à la mission éducative à respecter et aux normes établies à cet égard.

Un dernier aspect important à traiter dans le renouveau des programmations concerne les études de profils. Vouloir améliorer sa programmation et concevoir de nouveaux produits permet sans doute d'accroître sa part de marché dans un segment d'activités où la rentabilité n'est pas toujours une évidence. Pour ce faire, la réalisation d'études sectorielles nous apparaît cruciale. Si les études sur les caractéristiques biologiques, géographiques et hydrographiques de la plupart des parcs sont assez bien documentées, les recherches de nature socio-économique le sont beaucoup moins. À notre connaissance, peu de recherches ont été effectuées sur les caractéristiques des visiteurs qui fréquentent les parcs, bien qu'un sondage sur la satisfaction des usagers ait eu lieu en 1985. Il serait alors intéressant de procéder à des enquêtes périodiques pour mieux connaître les profils de la clientèle qui fréquente le parc et leur évolution dans le temps (les groupes d'âge, les activités pratiquées et préférées, degré d'intérêt pour des sujets en particulier : l'ornithologie, la botanique, la faune, etc.). Ainsi, les informations recueillies pourraient éclairer les possibilités à retenir dans le choix des équipements, des services, des activités et des informations à fournir au public. Elles permettraient également de mieux cerner les utilisateurs de chaque parc et ainsi déterminer les priorités d'action pour chacun d'eux (Zins, 1995).

#### **4.3.3 Une politique de la délégation à instaurer**

L'encadrement actuel en matière de délégation de services et d'activités, pour le volet de l'interprétation, est assumé principalement par le responsable de la mise en valeur du milieu naturel. Il voit à l'ensemble du suivi et des contrôles effectués pour s'assurer de la bonne marche des opérations. Bien que d'une façon générale tout se déroule sans trop d'anicroches, certains

obstacles pourraient être surmontés avec la mise en place d'une politique de la délégation de gestion.

L'intégration marquée de cette forme de gestion dans les parcs s'explique par le poids des contraintes budgétaires des dernières années et dans la réduction considérable de la taille de l'État (Bussièrre, 1990). Si bien que la proposition d'une telle politique n'est pas une chose nouvelle (Plan d'action sur les parcs, 1992; Allen, 1995). Actuellement, la plupart des modalités d'encadrement des partenaires s'appuient sur les éléments d'orientations contenus dans les documents ayant trait à la participation du milieu à la gestion des parcs (MLCP, 1991a; 1991b; 1991c; 1991d). Ces documents de référence identifient les principaux éléments relatifs à la délégation de gestion et les moyens de la mettre en oeuvre.

Mais le besoin devient pressant pour l'élaboration d'un tel outil de travail. Tout d'abord pour permettre de délimiter des balises quant au rôle et aux responsabilités de chacune des parties (Robillard, 1995). Bien que le Ministère entende rester le maître d'oeuvre des moyens, de la planification et de l'identification des messages d'interprétation, entre autres, les partenaires en tant qu'exécutants doivent se voir confier des tâches précises et bien définies.

D'autre part, un certain nombre de **critères**, établis selon les objectifs visés de l'objet de la délégation, doivent être identifiés clairement :

- 1- Type d'entreprises ou d'organismes recherchés
- 2- Niveau de formation souhaité
- 3- Respect du contenu éducatif et de ses objectifs
- 4- Durée contractuelle
- 5- Nombre d'employés requis
- 6- Besoins matériels
- 7- Tarification

8- Modalités de réinvestissement

9- Etc.

Certaines dispositions pourront toujours faire l'objet d'une négociation à la pièce (comme c'est le cas actuellement) mais un cadre uniforme permettrait de résoudre un bon nombre de questions de détails, laissant ainsi plus de place et de temps pour la réalisation des mandats. Ce cadre légal favoriserait aussi un engagement réciproque plus solide, où des incitatifs à long terme pourraient prendre place (des garanties de réinvestissement dans les parcs et des garanties de contrat à long terme par exemple).

Dans ce foisonnement de stratégies pour la gestion des milieux naturels et de leurs activités, l'amélioration de la protection des espaces naturels et la multiplication des projets de gestion tant souhaités (CMED, 1988; CCCE, 1991) appellent à ce partenariat respectueux du rôle de chacun dans une action commune concertée.

Mais la délégation de gestion et le renouveau qu'elle insuffle aux activités d'interprétation amène également d'autres interrogations. Le recours à la tarification pour participer aux activités d'interprétation et l'accès à certains services spécialisés ne se font pas toujours sans entorse au principe de l'accessibilité (MLCP, 1982; Laliberté et al., 1992).

Bien sûr, toute entreprise de biens ou de services doit pouvoir faire ses frais. Et cela est d'autant plus souhaitable dans le contexte des parcs puisque l'on désire voir les délégataires réinvestir une part de leurs profits (lorsque cela est possible) dans des projets de mise en valeur, d'amélioration ou de remplacement des infrastructures et d'élaboration de nouveaux projets.

#### 4.3.4 La tarification pour le développement des activités

Comme nous l'avons fait remarquer dans nos résultats, le tarif exigé pour une activité d'interprétation offerte par un délégataire varie selon ce qui est proposé. Il en coûte 12,00 \$ (taxes incluses) pour une visite du parc du Bic et de ses sites d'intérêt à bord d'un minibus, pour une durée d'environ deux heures. Au parc de la Jacques-Cartier, un montant de 15,00 \$ (taxes incluses) est demandé pour l'activité de l'appel au loup; activité nocturne avec un accompagnateur qui renseigne les participants sur les moeurs et les habitudes de vie du loup.

Considérant les habitudes courantes de consommation, il est perçu comme normal de payer pour un bien ou service que l'on désire obtenir. Bien sûr, la mission des parcs doit favoriser une accessibilité au plus grand nombre, d'où l'idée de maintenir une gratuité pour certaines activités. Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence qu'une amélioration substantielle de la programmation provient des nouvelles entrées (de fonds) et des possibilités de développement que ces montants permettent.

L'idée de percevoir des droits d'entrée très prochainement pour l'accès aux parcs (minimes, semble-t-il) devrait-elle aussi générer des revenus supplémentaires. Tout cela nous amène à ouvrir une parenthèse sur le thème plus général du financement global du réseau des parcs, et de façon plus particulière pour les services d'interprétation.

Nous croyons qu'il faut revitaliser certaines des activités des parcs et tout spécialement l'interprétation en tant que vecteur de l'éducation au milieu naturel. Si l'imposition de mécanismes de réinvestissement aux délégataires est tant souhaitée, pour permettre une amélioration et un renouveau constant dans l'offre de services, la moindre des choses serait que le système des parcs puisse y contribuer tout autant.

Comme c'est le Conseil du trésor qui voit à la préparation des enveloppes budgétaires pour chacun des ministères (selon leur planification budgétaire respective), nous croyons qu'une quote-part plus élevée pourrait être consentie pour le développement et le positionnement du réseau des parcs. Avec la venue d'un tarif de base (pour l'accès au parc), ces sommes devraient pouvoir rester dans chacun des parcs. Ces revenus pourraient servir directement la cause du réseau des parcs, c'est-à-dire aux travaux de maintien, d'amélioration et de développement du réseau dans son ensemble. Un pourcentage fixe de ces revenus pourrait également être attribué au volet éducatif. Si cette option reste toujours valide au sein des priorités ministérielles (et les récentes orientations face au projet de la stratégie de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique vont dans ce sens), l'attribution d'un nouveau partage de ces recettes donnerait un appui sérieux aux intentions et aux objectifs de réalisation de ce projet (MEF, 1995).

Ainsi, les montants perçus dans les parcs seraient utilisés par et pour les parcs. Nous croyons qu'il s'agirait d'une initiative concrète pour instaurer une motivation à agir sur des projets à long terme. Mais tout cela n'est pas chose faite, et, tant qu'une volonté politique ne sera pas mise de l'avant pour orienter le développement souhaité pour les parcs ou de tout autre espace naturel, les arrimages entre les différentes visions de développement proposées ne pourront trouver leur pleine mesure.

#### **4.4 Le développement régional et les parcs**

Cette section décrit certaines dimensions caractéristiques que doit remplir un espace naturel protégé, tel un parc, qui vont bien au-delà de la simple mise en protection d'une parcelle de territoire. Le choix des sites pour établir des parcs se fait à partir d'un ensemble de critères de sélection pour assurer la représentativité des régions naturelles, ce qui est l'un des

objectifs à respecter lors de la création de nouveaux parcs (MLCP, 1986; MLCP, 1992). Mais ce choix provient également du souhait exprimé par les collectivités locales désireuses de s'investir dans un tel projet d'aménagement.

#### **4.4.1 L'intégration des collectivités locales dans la mise en valeur du territoire**

Le parc du Mont-Mégantic est un exemple de cette concertation entre les autorités décisionnelles et la population (Nadeau et Longpré, 1995). En effet, le parc du Mont-Mégantic aura pris une vingtaine d'années à se concrétiser, depuis les premières recommandations du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est dans les années soixante et depuis que le ministère du Tourisme, en 1976, a manifesté son intention de l'inclure dans le réseau des parcs provinciaux.

Les potentiels d'interprétation de ce parc y sont nombreux : l'astronomie (avec la présence de l'observatoire), la géologie, l'hydrographie, la faune et la flore, etc. L'environnement périphérique du parc contribue également à enrichir l'offre récréo-touristique. La présence de plusieurs plans d'eau d'envergure, de montagnes imposantes et de grandes étendues de forêts ajoutent à l'attrait des paysages naturels. Ainsi, à partir de la notoriété d'un produit d'appel unique comme l'astronomie, il est possible de construire une économie basée sur l'industrie touristique en y joignant divers potentiels axés sur la promotion du milieu naturel.

La reconnaissance d'un statut de parc implique donc un peu plus qu'une simple mise en réserve d'une portion de terre. L'expérience des dernières années montre bien que l'implantation de ce type d'équipement doit s'accorder avec les valeurs des interventions régionales, et que l'intérêt de la population locale augmente sensiblement si elle est partie prenante des processus

décisionnels et surtout si elle bénéficie directement des retombées qui en découlent (Henning, 1987). Mais cet engagement de la part de la population n'est pas un réflexe automatique.

Une des raisons à cela est que les parcs n'ont pas toujours su utiliser les ressources disponibles, en intégrant l'expertise des intervenants locaux dans leur offre d'activités et de services. Et, même si cette absence de concertation entre les intervenants a été mentionnée à plusieurs reprises (Conseil de la conservation et de l'environnement, 1989; Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme, 1992), ce n'est que récemment que différentes formules ont vu le jour afin d'établir des modalités de gestion commune, comme l'offre de forfaits touristiques faisant appel à la complémentarité des produits disponibles.

À ce propos, il est important de souligner l'aspect de plus en plus régionaliste des interventions, de quelque nature qu'elles puissent être, et qui affecte une portion plus ou moins grande de territoire, selon l'ampleur des décisions qui sont prises. Si cette distinction peut sembler tout à coup nouvelle dans la gestion des espaces naturels, c'est probablement que les parcs, en tant que territoires protégés, ont longtemps fonctionné pour eux-mêmes (nous irions jusqu'à dire de manière autarcique), sans trop d'égard aux événements extérieurs à leurs limites géographiques.

L'intégration graduelle de ces espaces, dans une unité d'analyse économique et sociale plus large qu'est la région, contribue d'ailleurs à modifier cette perception, d'autant plus que les interventions qui y sont pratiquées (dans les espaces protégés) ont des influences sur l'ensemble de la structure socio-économique périphérique et, réciproquement, les décisions régionales ont un impact sur la gestion de ces mêmes espaces (Cazalais, 1988).

Ainsi donc, les espaces naturels protégés sont sollicités afin d'endosser un rôle plus large qui déborde largement de leurs tâches

premières liées à la conservation. Ils doivent désormais embrasser des objectifs de développement social, économique et écologique, dans un tout qui s'harmonise avec des visées et des stratégies associées au développement durable (Nelson, 1993).

À ce sujet, la mise en place d'un Secrétariat aux affaires régionales, dont les délégués régionaux servent d'interlocuteurs entre l'administration gouvernementale et les instances régionales, favorise les échanges et les ententes de cet ordre. Si le but premier d'un tel organisme est de faire du développement économique, les idées émanant du milieu peuvent y trouver un appui afin de mener à bien leur projet (Développer les régions du Québec, 1992).

Il y a donc là une reconnaissance du potentiel régional, dans la prise en charge de ses moyens, pour la relance de son économie. La région, en tant que moteur de développement socio-économique, doit trouver de nouvelles façons d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans ses choix de développement. Le recours aux parcs pour assurer ce développement, dans l'optique du développement durable (où la conservation contribue à la croissance économique), implique la collaboration des collectivités locales dans cette mise en valeur régionale (Barabé, 1995). Associés principalement à l'industrie touristique et des services qu'elle assure (hébergement, restauration, location d'équipement), les parcs peuvent donc consolider leur rôle de protecteurs tout en contribuant à maintenir et à diversifier une économie locale dans une revalorisation de la relation nature-culture.

La participation du public dans les processus de décision et de gestion devient donc une nécessité. Puisque le public accepte de voir s'établir un parc dans sa région (il est invité à participer aux audiences publiques afin d'exprimer ses opinions quant à la création d'un parc), il y a lieu de croire que sa

participation puisse s'étendre jusque dans la prise en charge de certaines responsabilités de gestion (ce à quoi répond la délégation).

Ces propositions se veulent une invitation à revitaliser les régions par le biais de la conservation des ressources. Si les régions ont connu des années de gloire au moment où l'exploitation des ressources constituait la base de leur économie, le déclin des dernières années appelle une transformation des pôles de développement. Une part de cette responsabilité repose désormais sur l'industrie du tourisme, et plus particulièrement sur les formes qu'elle emprunte (écotourisme, écodéveloppement, tourisme vert). Selon nous, les prochaines années seront déterminantes pour la reconnaissance d'un tel produit (tourisme socialement responsable et écologiquement viable) et pour l'établissement des conditions de sa pratique.

#### **4.4.2 La décentralisation pour un partage des responsabilités**

Le nouveau contrat social qui se dessine pour le Québec et qui porte pour titre la décentralisation trouve déjà écho dans le document du ministère de l'Environnement et de la Faune : **«Stratégie de conservation et de protection. Réseau des parcs québécois»** (MEF, 1994). Cette stratégie indique les orientations à suivre dans le partage des tâches entre le centre (qui constitue le réseau) et les régions (chacun des parcs).

Quelques-unes des responsabilités que doit assumer le réseau concernent la diffusion du mandat de conservation des territoires que sont les parcs, la production des plans de gestion des ressources naturelles (qui succèdent aux plans directeurs d'aménagement), l'établissement de normes environnementales ou l'adaptation de celles déjà existantes, la préparation des amendements à la loi, à la réglementation et au zonage, l'établissement de protocoles pour la surveillance et la

restauration des écosystèmes, de même que la formation du personnel chargé de la gestion des ressources naturelles et celle des autres intervenants.

Quant aux parcs, ils se voient confier les principales tâches suivantes : la préparation d'une stratégie pour sensibiliser les partenaires du parc afin de diminuer les impacts des activités et des services offerts dans le territoire, participer à la rédaction du plan de gestion des ressources naturelles, établir des programmes de surveillance de la faune et la flore ainsi que des aménagements et des équipements, réaliser un inventaire des menaces extérieures qui peuvent nuire aux ressources du parc et indiquer les moyens nécessaires pour en atténuer les conséquences. Nous croyons que ce partage des rôles s'inscrit dans la suite logique de la décentralisation amorcée dans l'appareil gouvernemental.

En effet, le Gouvernement du Québec entend procéder graduellement à la décentralisation de plusieurs instances décisionnelles en fonction des choix régionaux qui seront retenus et de l'ampleur des enjeux selon les cas. La réflexion sur ce sujet est déjà bien amorcée et le document : «Décentralisation. Un choix de société» (Gouvernement du Québec, 1995) en donne un aperçu. Ce que nous en retenons pour l'instant, ce sont les enjeux liés au partage des responsabilités (partant du gouvernement central vers les régions) dans le but que chacune des régions concernées puisse prendre en charge les aspects inhérents à son développement économique et social. Il s'agit également d'entrevoir les possibilités d'entente entre les secteurs public et privé de façon à optimiser les interventions de chacun et du rôle qu'ils sont appelés à tenir dans ce contexte particulier de la décentralisation.

Dans cette réorganisation des mandats des instances gouvernementales, quatre grandes composantes y sont identifiées (Id.:38) :

- l'identification des secteurs pour lesquels une décentralisation peut le mieux être envisagée quant à la prestation et la production des services jugés comme devant avoir un caractère public;
- les moyens d'exercer un contrôle sur la qualité des services ainsi assurés par les instances décentralisées;
- les moyens de prendre en considération le point de vue des usagers (citoyens, groupes sociaux, entreprises);
- les mécanismes permettant de concilier la nécessité de préserver l'équité pour les citoyens, tout en intégrant les avantages de la flexibilité des marchés et les exigences de discipline qu'ils requièrent.

Bien sûr, ce nouveau pacte trouve une part de sa justification dans les enjeux liés à l'économie de marché. Mais il nous rappelle que le développement économique et social est tributaire de la qualité de vie des citoyens.

La gestion des parcs ne fera pas exception à cette tendance. L'appropriation d'une part de cette responsabilité par le milieu local et régional constitue déjà une réponse à la décentralisation. L'expertise et la capacité d'action des différents intervenants, interpellés par la mise en valeur des espaces naturels, doivent être mises en commun. C'est de cette façon, et uniquement dans une concertation réelle, que l'on pourra véritablement parler d'un développement régional harmonieux et soucieux du bien-être de l'ensemble de la collectivité.

#### 4.5 Le développement durable et les parcs : un défi à relever pour l'avenir

Bien que les parcs constituent en soi des exemples concrets de conservation :

**«Si le but ultime de la conservation est de parvenir à un équilibre durable entre l'homme et le milieu naturel, à court terme, les parcs nationaux et autres aires protégées fournissent les meilleurs moyens de conserver les écosystèmes.»** (Lavoie, 1985:117)

Ils doivent aller bien au-delà de la simple mise en protection d'une portion de territoire. À nos yeux, l'ensemble de la démarche de conservation proposée par la mise en place d'un réseau d'espaces naturels (qu'il s'agisse de parcs ou autres) rejoint d'une façon ou d'une autre les principes requis pour l'établissement d'un développement durable. Dans le tableau suivant, nous reprenons les quatre principes clés du développement durable auxquels nous associons des objectifs spécifiques inhérents à la dynamique des parcs québécois.

TABLEAU 23	
LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS À DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES PARCS QUÉBÉCOIS	
Principes	Objectifs spécifiques
<b>Croissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Économie locale et régionale</li> <li>· Gestion intégrée du territoire</li> <li>· Développement de projets</li> </ul>
<b>Pérennité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Protection des processus écologiques et des écosystèmes</li> <li>· Maintien et amélioration de la qualité du milieu naturel et culturel</li> </ul>
<b>Équité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Accessibilité pour tous au territoire</li> <li>· Participation de la population au processus de gestion et de décision</li> <li>· Représentativité des zones naturelles, des régions administratives</li> </ul>
<b>Éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Éducation au milieu naturel</li> <li>· Programmes d'interprétation</li> <li>· Développement de comportements et attitudes responsables et respectueux de l'environnement</li> </ul>

Source : Adaptation de la figure produite par Barabé (1994), UQTR.

Si certains des principes ont été mis en application dès le début de la mise en place du réseau des parcs, d'autres cependant sont à développer. Ainsi, la pérennité a toujours été au coeur du processus de création des parcs. Ces espaces sont protégés afin de maintenir ou améliorer l'ensemble des ressources naturelles présentes sur le territoire. En assurant cette protection, les parcs contribuent significativement au maintien et au renouvellement des écosystèmes, et, par le fait même, participent à l'atteinte des objectifs de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (SMC, 1980; MEF, 1995).

Le principe de l'équité, jusqu'à tout récemment, reposait essentiellement sur la gratuité de l'accessibilité des territoires. La hausse des coûts d'exploitation et la venue des délégataires a modifié quelque peu ce principe. De plus, la perception d'un droit d'entrée pour la visite des parcs devrait faire son apparition très

prochainement. Compte tenu du contexte actuel où il semble impossible d'éviter cette option, nous croyons néanmoins que l'établissement des tarifs devra être modulé de façon à garantir une chance d'accès égale pour tous. Et la justification de ces frais doit réellement servir à l'amélioration des activités et des services offerts à la population. C'est l'avenir du réseau qui en dépend. Un contrôle strict du niveau de la tarification imposée permettra de mieux faire comprendre au public son bien-fondé dans le but d'assurer le fonctionnement du réseau des parcs.

Les objectifs liés à la croissance (surtout économique) font davantage référence à la gestion intégrée du territoire. Nous l'avons dit, les parcs ont longtemps fonctionné de façon indépendante, sans trop se préoccuper de la gestion des sites avoisinants. Le développement durable, dans sa définition, appelle à une mise en commun des ressources de la collectivité. C'est pourquoi l'intégration de partenaires dans l'offre de services et d'activités des parcs peut s'avérer une opportunité sans précédent dans le développement et la mise en valeur de ces sites naturels (on pense ici aux activités et services ayant trait à l'hébergement, à la restauration, à la location d'équipements, etc.). Bien qu'elle soit à faire, une stratégie de développement régional (axée sur la conservation des ressources naturelles) doit favoriser la participation de tous les acteurs concernés. Des gestionnaires de parcs aux promoteurs touristiques, en passant par les associations de développement économique et les organismes communautaires, chacun doit pouvoir être mis à contribution dans la définition d'un tel projet. Les exemples de partenariat que nous avons rapportés un peu plus tôt en cours de chapitre montrent bien la tendance qui se dessine. L'évolution du réseau doit donc tenir compte de ces changements à la fois opérationnel et structurel. Et non seulement les parcs pourront-ils continuer à assumer leur rôle de protecteurs, mais le dynamisme régional ainsi mis en place fera en sorte que la population puisse participer de merveilleuse façon à son développement économique et social.

Enfin l'éthique, en tant que principe philosophique, se rapporte à notre façon de percevoir et traiter l'environnement. Dans ce rapport homme-nature, l'éducation au milieu naturel tient une place importante dans la mesure où elle nous permet de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les moyens de parvenir à les préserver. Les programmes d'interprétation répondent à ce besoin de compréhension. Tout d'abord par la diffusion d'un ensemble de connaissances, mais également par la possibilité qu'ils nous donnent d'agir sur notre environnement. Ils servent donc à développer une conscience environnementale, laquelle doit susciter des changements de comportements et d'attitudes respectueux à l'égard de l'environnement, notre milieu de vie. Si presque tous les parcs dispensent de tels programmes, il importe toutefois de poursuivre et d'améliorer ce travail d'éducation. Chaque nouvelle génération doit pouvoir bénéficier d'un contact privilégié avec la nature. Si nous voulons que les gestionnaires de parcs puissent continuer d'assumer ce rôle fondamental, il faudra toutefois assurer la disponibilité de ressources adéquates (humaines, financières et matérielles). C'est la condition essentielle pour continuer d'offrir des programmes à jour (qui véhiculent les notions les plus actuelles en matière d'environnement et des enjeux qui en découlent).

L'harmonisation des objectifs propres aux parcs avec ceux plus généraux d'une région ou d'un territoire administratif sur le plan socio-économique (les municipalités régionales de comté par exemple) devrait donc permettre à plus long terme de parvenir à des ententes spécifiques concernant la mise en valeur du territoire, et ce afin d'embrasser les notions reliées au développement durable.

D'ailleurs, le ministère du Tourisme du Québec fixait cette mise en valeur du réseau des parcs en tant que priorité d'intervention dans son énoncé de politique en matière de tourisme (1992). On reconnaissait alors aux parcs un potentiel d'attraction touristique dans les régions où ils sont établis. En s'associant

avec les intervenants de l'industrie du tourisme, ils permettent de diversifier l'économie locale, basée historiquement sur l'exploitation des ressources naturelles (Barabé, 1995).

De cette façon, les parcs jouent un rôle d'avant-plan en identifiant les pistes possibles pour le développement d'un tourisme durable et en retour, la population peut en retirer des bénéfices en fournissant les moyens de le développer. Mais tout ceci doit se faire selon certains critères de base qui renvoient aux principes du développement durable (Cronin, 1990:15) :

- 1° suivre des principes d'éthique qui respectent la culture et l'environnement de la région d'accueil;
- 2° impliquer la population locale dans les projets et procéder avec son appui;
- 3° s'engager à favoriser l'équité dans le partage des bénéfices et des coûts;
- 4° planifier et gérer le développement touristique en fonction de la protection de l'environnement pour les générations futures;
- 5° planifier le développement touristique en y intégrant les autres secteurs économiques;
- 6° évaluer les impacts et agir de façon à atténuer les effets négatifs.

Alors si l'idée du développement durable peut s'avérer un facteur déterminant dans l'évolution des parcs, il ne faut plus négliger le développement socio-économique des régions dans lesquelles ils prennent place. Les objectifs de conservation des uns et les objectifs de développement des autres peuvent se

concilier dans des projets conjoints et ainsi devenir complémentaires.

Si la caractéristique conservationniste a longtemps été au coeur des préoccupations de la gestion des espaces naturels tout en négligeant le facteur humain (où l'humain était souvent exclu puisqu'il était perçu comme une menace à l'équilibre naturel), une intégration plus sensible de l'individu dans la dynamique éducative nous semble tout à propos. Recentrer les activités en fonction de ce point de vue ajoutera à la valorisation de l'individu dans le processus de responsabilisation et fera en sorte de rendre son expérience enrichissante. Il faudra seulement alors que les parcs souscrivent davantage aux efforts du développement durable et en fasse un sous-objectif de leur mission.

#### **4.6 Conclusion**

Ainsi, l'interprétation en tant que moyen privilégié de l'éducation au milieu naturel joue un rôle essentiel dans la mise en valeur des espaces naturels que sont les parcs. Il importe de réaffirmer son potentiel de développement dans la réalisation de la conservation des ressources naturelles.

Les récentes orientations politiques contenues dans le Plan d'action sur les parcs et le projet de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique devraient réjouir tous ceux qui, comme nous, croient à un développement qualitatif et quantitatif d'un réseau de parcs, basé sur sa capacité à maintenir les processus écologiques essentiels au maintien des espèces animales et végétales, tout en veillant à permettre des projets de développement axés sur des objectifs de conservation à long terme. Ces projets doivent cependant tenir compte du respect des dimensions environnementales et d'une plus grande place à accorder à l'éducation environnementale en tant que vecteur de la connaissance. Ainsi, ces projets jetteraient les bases d'une

économie nouvelle où la mesure du succès ne serait plus calculée uniquement sur une marge de profit, mais sur la santé économique globale d'une région. Pour ce faire, certaines actions doivent être engagées immédiatement.

Dans le contexte particulier des parcs, le recours à la délégation laisse entrevoir des possibilités nouvelles où l'État n'a plus les moyens d'agir. Le relais semble efficace et prometteur. Mais l'État doit néanmoins assurer certains services de base et y consentir les ressources nécessaires. Contribuer au développement des régions par le moyen des parcs et de l'industrie touristique n'est pas la responsabilité unique de l'entreprise privée. Le ministère de l'Environnement et de la Faune, en tant que gestionnaire des territoires que sont les parcs, a sa part d'obligations à laquelle il ne peut se soustraire. C'est donc dans ce partage des tâches et des responsabilités que nous entrevoyons l'avenir, dans le sillon de la décentralisation.

L'instauration d'une politique de délégation, claire et précise, insistant sur l'investissement des ressources de chacun dans l'amélioration et le développement de ce réseau, pourra agir de façon à lui garantir un avenir. Il y a déjà trop longtemps que l'on retarde l'adoption d'une telle politique, pourtant vitale dans la redéfinition du réseau des parcs.

Et si les parcs sont ces véritables merveilles de la nature que nous préservons pour leur beauté et leurs caractéristiques uniques, pour notre jouissance et celle de nos enfants, il faut sans plus tarder passer du discours à la pratique et faire en sorte que l'on accorde à ces espaces les moyens de développement nécessaires à leur statut de territoires exceptionnels. Ainsi pourrons-nous alors mériter la reconnaissance de nos efforts, tant sur le plan national qu'à l'échelle mondiale.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le but principal de notre recherche consistait à exposer l'état de la situation de l'éducation au milieu naturel dans les parcs québécois pour l'année 1992-1993. La collaboration du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'alors a permis la réalisation de cette recherche, en nous facilitant l'accès aux différentes sources d'information pour bâtir notre cadre empirique. De l'ensemble de nos résultats, nous avons réussi à dégager un portrait exhaustif des différentes composantes qui façonnent la dimension éducative du réseau des parcs du Québec.

La gestion des espaces naturels, notamment les parcs, a contribué de façon significative à la conservation de multiples écosystèmes et de sites exceptionnels à travers bon nombre de pays. Et ces espaces continuent d'assumer ce rôle pour lequel ils ont été créés. Également, une part importante de leur mandat a été de s'assurer de fournir des services et des activités d'éducation au milieu naturel, principalement par l'interprétation. En effet, l'interprétation se veut le moyen privilégié d'atteindre les objectifs de sensibilisation, de compréhension et d'appréciation du milieu naturel auprès de la population.

L'évolution rapide des préoccupations environnementales des dernières années a propulsé le concept du développement durable à l'avant-scène des questions liées à la fois au développement et à la protection de l'environnement. Les interrogations émergentes visent à réconcilier les objectifs du développement et de la conservation dans des projets qui réussiront à harmoniser les enjeux de l'un et de l'autre. Les principes rattachés à l'idée du développement durable : croissance, pérennité, équité et éthique, montrent bien les relations indissociables qui existent entre chacun d'eux. Leur arrimage est donc essentiel à la réalisation d'un développement que l'on veut durable.

Les principaux résultats de nos enquêtes font ressortir l'ampleur de l'interprétation dans les parcs québécois. Quinze parcs offrent des programmations variées (avec ou sans interprète, groupes scolaires) utilisant différents soutiens d'animation (randonnées pédestres, panneaux de signalisation, expositions, etc.). Également, le lien étroit qui existe entre le niveau de développement de l'interprétation dans un parc et le personnel affecté à cette tâche permet de conclure que les ressources humaines sont déterminantes pour parvenir à assumer la mission éducative attendue d'un réseau de parcs. Enfin, tout le volet relié à la délégation de gestion démontre l'intérêt que suscite le partenariat éducatif dans l'option d'un partage des responsabilités entre l'État centralisé et ses régions. L'opportunité d'un développement régional basé sur la conservation des ressources peut contribuer à la diversification de l'économie locale. Les expériences en cours (parc d'Oka, des Grands-Jardins, de la Gaspésie) se veulent encourageantes à cet égard.

Les connaissances que nous tirons de notre recherche se veulent donc d'une utilité sociale importante dans le courant du développement durable et de son corollaire : la conservation. D'un point de vue académique, cette étude se veut également une contribution significative dans le champ de l'éducation au milieu naturel, créneau de recherche prometteur pour les années à venir dans la mise en valeur des zones naturelles protégées.

Nous croyons fermement que les parcs devront suivre cette voie afin de maintenir et d'améliorer leur performance en tant qu'espaces protégés, assurant ainsi la pérennité des écosystèmes tout en permettant la pratique d'activités récréatives compatibles avec cette vocation.

Bien que notre recherche se limitait à l'étude du réseau des parcs du Québec, il n'est pas exclu que notre démarche puisse s'appliquer à d'autres systèmes comparables de zones protégées.

Si certaines caractéristiques spécifiques relèvent de modes de gestion particuliers, certaines généralités inhérentes à l'interprétation pourront toujours être étudiées pour approfondir le niveau de connaissance du fonctionnement et de l'organisation de l'éducation au milieu naturel dans ces zones. De plus, des recherches ultérieures concernant les aspects de l'évaluation des programmes ou les contenus de ceux-ci permettraient d'enrichir l'étendue des résultats. Les possibilités sont nombreuses et nous souhaitons fortement que notre recherche puisse susciter cet intérêt pour l'éducation au milieu naturel.

Ainsi nous avons montré comment les programmes d'interprétation constituent la base de la diffusion de l'éducation au milieu naturel et du développement d'une éthique environnementale. Tous les organismes mondiaux engagés dans la conservation le constatent et le réaffirment constamment (SMC, 1980; CMED, 1988; Action 21, 1993). Mais l'organisation de tels activités et services requiert sa part de ressources et de personnel. Ne pas y consentir les moyens nécessaires compromet sérieusement toutes les initiatives que l'on pourrait tenter. Il importe donc que les responsables et les gestionnaires de tels programmes rassemblent et utilisent judicieusement toutes les ressources dont ils disposent, qu'ils démontrent l'utilité des programmes, et qu'ils convainquent les autorités concernées de leur attribuer des budgets en conséquence.

Enfin, les parcs peuvent concourir à la réalisation des objectifs de développement durable, principalement par la conservation des milieux naturels et le développement d'une éthique environnementale. L'intégration et la poursuite de ces objectifs dans la gestion des espaces naturels agirait dans le sens d'une réorientation de nos responsabilités sociales, économiques et écologiques vers l'avènement d'une société résolument axée sur la conservation des ressources pour le bénéfice et le mieux-être collectifs des générations actuelles et des générations à venir.

## BIBLIOGRAPHIE

## BIBLIOGRAPHIE

- ACTION 21; (1993). «Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Déclaration de principes relatifs aux forêts». Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Nations-Unies, New York. 256 pages.
- ALCOCK, D.; (1991). "Education and Extension : Management's Best Strategy". Australian Parks and Recreation. 27(1):15-17.
- ALLEN, R.; (1995). «Redéfinition du réseau des parcs québécois et vision d'avenir». Téoros. 14(1):24-27.
- ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU CANADA ET TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE; (1992). «Code d'éthique et directives générales sur le développement touristique durable». Ottawa.
- AUBRY, K.; (1993). «Parc de la Gaspésie : témoignage». Franc-Vert. 10(3):34-35.
- AUCLAIR, S., J.-G., VAILLANCOURT; (1992). «Le développement durable : du concept à l'application». Gestion de l'environnement, éthique et société. Sous la direction de José A. Prades, Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt, Éditions Fides. p. 251-281.
- BADER, B.; (1990). «Croissance : un désordre remédiable». Médium/Sciences humaines. 38:5-8.
- BAEZ, A. V.; (1985). «L'éducation, défi de la Stratégie mondiale de la conservation». De toute urgence. 16(2):243-260.
- BARABÉ, A., M., D'AMOURS; (éds) (1990). «Loisir et gestion des milieux naturels protégés». Loisir et Société. Presses de l'Université du Québec. 13(2) : 300 pages.

- BARABÉ, A.; (1990). «Pérennité des environnements de loisir». Loisir et Société. Presses de l'Université du Québec. 13(2):271-296.
- BARABÉ, A.; (1992). «Développement durable du Saint-Laurent et écotourisme : le cas de Baie-du-Febvre au Lac Saint-Pierre, Québec». Téoros. 11(3):5-9.
- BARABÉ, A.; (1994). «Tourisme et développement durable : état de situation et analyse des tendances». Département des sciences du loisir, Université du Québec à Trois-Rivières, note de cours, 29 pages et annexes.
- BARABÉ, A.; (1995). «Parcs, tourisme et développement durable». Téoros. 14(1):8-12.
- BARBIER, E. B.; (1987). "The Concept of Sustainable Economic Development". Environmental Conservation. 14(2):101-110.
- BOO, E.; (1990). "Ecotourism : The Potentials and Pitfalls". World Wildlife Fund, Washington, D.C. Volume 1. 71 pages.
- BOUDREAU, F., L., GAUDREAU; (1987). «Les milieux naturels protégés au Québec». Québec. Ministère de l'Environnement. Direction du patrimoine écologique. 28 pages.
- BOURDAGES, J.-L.; (1988). «La conservation de la nature au Québec». Alternatives. 15(3):31-39.
- BOURDAGES, J.-L., N., ZINGER; (1993). «La conservation des paysages naturels au Québec : mythe ou réalité?». Trames. Faculté de l'aménagement. Université de Montréal. 9:66-71.
- BRINGER, J.-P.; (1989). "Interpreting our Heritage". Espaces. 95:35-39.

- BRINGER, J.-P.; (1989a). «Les médias de l'interprétation». Espaces. 98:42-45.
- BROMLEY, P.; (1994). "Countryside Recreation". London, E & FN Spon. 150 pages.
- BUNDOCK, J. B.; (1984). «Stratégie mondiale de la conservation». Critère. 37:115-125.
- BUSSIÈRE, G.; (1990). «Le réseau des parcs du Québec : évolution et relation avec le développement durable». Loisir et Société. 13(2):359-377.
- BUTLER, J. R.; (1993). "Interpretation as a Management Tool". Parks and Protected Areas in Canada. Planning and Management. p. 211-224.
- CAZELAIS, N.; (1988). «Analyse de l'espace touristique». Teoros. 2:9-21.
- CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC ET AL.; (1990). «Ensemble, récupérons notre planète». Cahier pédagogique. Montréal. Communications CEQ. 225 pages.
- CHEREM, G. J.; (1977). "The professional Interpreter : Agent for an Awakening Giant". Journal of Interpretation. 2(1):3-16.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT; (1989). «Notre avenir à tous». Montréal : Éditions du fleuve. 432 pages.
- CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES PARCS NATIONAUX; (1974). «Deuxième conférence mondiale sur les parcs nationaux». Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Morges, Suisse. 557 pages.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT; (1991). «Une vision des zones protégées pour le Canada». 107 pages.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT; (1992). «L'écotourisme au Canada». 42 pages.

CONSEIL CONSULTATIF DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES; (1984). «Une politique gouvernementale sur les sites naturels». Avis du conseil consultatif des réserves écologiques au ministre de l'Environnement. Ste-Foy, Québec. 12 pages.

CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT; (1989). «Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable». Avis sur les espaces naturels. Québec. 39 pages et annexes.

CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT; (1990). «Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable». Avis sur l'éducation à l'environnement. Québec. 54 pages et annexes.

CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT; (1990a). «Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable». Avis sur le loisir et le tourisme. Québec. 46 pages et annexes.

CONTANDRIOPOULOS, A.-P. ET AL.; (1990). «Savoir préparer une recherche. La définir, la structurer, la financer». Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 197 pages.

CORPORATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC; (1972). «Parcs, territoires et zones analogues : éléments de prospective». 153 pages et annexes.

- CORPORATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC;  
(1974). «Parcs, territoires et zones analogues : plein air et conservation». 274 pages.
- CRONIN, L.; (1990). "A Strategy for Tourism and Sustainable Developments". World Leisure and Recreation. 32(3):12-18.
- D'AMORE, L. J.; (1993). "A Code of Ethics and Guidelines for Socially and Environmentally Responsible Tourism". Journal of Travel Research. p. 64-66.
- DANSEREAU, P.; (1990). «Pour la survie de la planète». Québec-Science. 28(8):35-40.
- DASMANN, R. F.; (1985). "Achieving the Sustainable Use of Species and Ecosystems". Landscape Planning. 12(3):211-219.
- DEARDEN, P., R., ROLLINS; (eds) (1993). "Parks and Protected Areas in Canada. Planning and management". Toronto. Oxford University Press. 336 pages.
- DICKENSON, R. E.; (1982). "Interpretation in an Era of Change". Journal of Interpretation. 7(1):27-29.
- DION, S., D., GOSSELIN, L., PERRON; (1995). «Les parcs nationaux du Québec : Forillon, l'Archipel de Mingan et la Mauricie». Téoros. 14(1):37-41.
- ENVIRONNEMENT CANADA; (1991). «L'état des parcs : rapport 1990». Service des parcs. Ministre des Approvisionnement et Services. 88 pages.
- ENVIRONNEMENT CANADA; (1991). «L'état des parcs : profils 1990». Service des parcs. Ministre des Approvisionnement et Services. 229 pages.

FARREL, B. H., D., RUNYAN; (1991). "Ecology and Tourism". Annals of Tourism Research. 18(1):26-40.

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE FRANCE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; (1982). «Les parcs naturels et l'éducation à l'environnement». Paris, Fédération des Parcs Naturels de France. 75 pages.

FEDERATION OF NATURE AND NATIONAL PARKS OF EUROPE; (1993). "Loving them to Death? Sustainable Tourism in Europe's Nature and Natural Parks". Belgium : FNNPE. 96 pages.

FORD, P. M.; (1981). "Principles and Practices of Outdoor/Environmental Education". New York. John Wiley & Sons Inc. 348 pages.

FRANC-VERT; (1993). «Les parcs du Québec». Union québécoise pour la conservation de la nature. 10(3).

GAGNÉ, S.; (1993). «Création de parcs : plus vite et plus loin». Franc-Vert. 10(3):32-33.

GAUTHIER, B. (sous la direction de); (1990). «Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données». Sillery. Presses de l'Université du Québec. 535 pages.

GIORDAN, A.; C., SOUCHON; (1991). «Une éducation pour l'environnement». Nice, Z'Éditions. 232 pages.

GLYPTIS, S. (edited by); (1993). "Leisure and the Environment". London, Belhaven Press. 311 pages.

GOUVERNEMENT DU CANADA; (1990). «Le plan vert du Canada». Ministre des Approvisionnement et Services. 174 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC; (1990). «Les actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement tenu dans le cadre du 57<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS». Ministère de l'Environnement. Direction de la promotion du développement durable. Division de l'éducation et de la formation. Québec. 163 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC; (1992). «Développer les régions du Québec». 47 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC; (1995). «Décentralisation. Un choix de société». 99 pages.

GRIEST, D. L.; G. W., MULLINS; (1984). "Managing Conflict : A Process for Increasing Use of Interpretation as a Management Tool". Journal of Interpretation. 9(1):19-31.

GURUNG, H. B.; (1992). "Environmental Education in Nepal : A Mechanism for Resource Conservation". World Leisure and Recreation. 34(2):18-22.

HARNOIS, M.; (1993). «Y a-t-il une place pour l'éducation relative au développement durable?». Bulletin sur l'éducation relative à l'environnement. 5(1):25-27.

HAWKES, S.; WILLIAMS, P.; (eds.) (1993). "The Greening of Tourism : from Principles to Practice". A Casebook of Best Environmental Practice in Tourism. Simon Fraser University : Centre for Tourism Policy and Research. 104 pages.

HENDEE, J. C.; G. H., STANKEY; R. C., LUCAS; (1978). "Wilderness Management". Forest Service, U.S. Department of Agriculture. 381 pages.

HENNING, D. H.; (1987). "Wilderness Politics : Public Participation and Values". Environmental Management. 11(3):283-293.

- HOOPER, J. K., K. S., WEISS; (1991). "Interpretation as a Management Tool : A National Study of Interpretive Professional's Views". Legacy. 2(1):10-16.
- ISNARD, H.; (1985). «Espace et temps en géographie». Annales de Géographie. 525:534-545.
- JELINEK, A.; (1990). "An Interpretation Emphasis for Park Management". Australian Parks and Recreation. 26(4):32-33.
- KNAPP, C.; J., GOODMAN; (1981). "Humanizing Environmental Education". Martinsville, Indiana. American Camping Association. 231 pages.
- LALIBERTÉ, LANCTÔT, COOPERS & LYBRAND; (1992). «Le positionnement des parcs et des réserves fauniques du Québec». Rapport final. 92 pages et annexes.
- LALIBERTÉ, LANCTÔT, COOPERS & LYBRAND; (1992a). «Évaluation de la délégation de gestion». Rapport final. 68 pages et annexes.
- LAPAGE, W. F.; S. R., RANNEY; (1988). "America's Wilderness : The Heart and Soul of Culture". Parks and Recreation. 23(7):24-66.
- LAVOIE, J.-G.; (1985). «Conservation de la diversité biologique : problématique et solutions». Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées. Ste-Foy. 169 pages.
- LEBEAU, L.; (1993). «Étude sur l'éducation au milieu naturel dans le réseau des parcs québécois. État de la situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois en 1992-1993». Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction du plein air et des parcs. 63 pages.

- LEMAY, A. B., P., DUPUY, B., DUBÉ, J., FOREST; (1995). «Le parc du Mont-Tremblant : 100 ans de nature!». Téoros. 14(1):3-7.
- LEMIEUX, G.; (1993). «Parc : des remises en question». Franc-Vert, chronique «De votre plume». 10(5):5.
- LEOPOLD, A.; (1989). "The Conservation Ethic". Journal of Forestry. 87(6):26-45.
- MAY, V.; (1991). "Tourism, Environment and Development : Values, Sustainability and Stewardship". Tourism Management. 12(2):112-118.
- MCAVOY, L.; (1990). "An Environmental Ethic for Parks and Recreation". Parks and Recreation. 25(9):68-72.
- MCNAMEE, K.; (1993). "From Wild Places to Endangered Spaces : A History of Canada's National Parks". Parks and Protected Areas in Canada. Planning and Management. p. 17-44.
- MILES, J. C.; (Winter 1986-87). "Wilderness as a Learning Place". Journal of Environmental Education. 18(2):33-40.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES; (1986). «L'arbre-en-tête : guide d'activités de la maternelle à la sixième année». Québec. 236 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC; (1988). «L'environnement au Québec, un premier bilan». Version synthèse. 96 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC; (1990). «L'éducation relative à l'environnement à l'école primaire et secondaire au Québec». État de la situation. Direction de la promotion du développement durable. Division de l'éducation et de la formation. 122 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC; (1990). «L'éducation relative à l'environnement à l'école primaire et secondaire au Québec». Analyse sommaire des programmes d'études. Direction de la promotion du développement durable. Division de l'éducation et de la formation. 67 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE; (1994). «Stratégie de conservation et de protection. Réseau des parcs québécois». Québec. Direction du plein air et des parcs. Non paginé.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE; (1995). «Convention sur la diversité biologique. Projet de stratégie de mise en oeuvre au Québec». Gouvernement du Québec. 193 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1982). «Les parcs québécois; la politique». Volume 1. 70 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1982a). «Les parcs québécois; l'organisation du réseau». Volume 2. 139 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1982b). «Les parcs québécois; l'aménagement». Volume 3. 120 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1982c). «Les parcs québécois; les activités et services». Volume 4. 115 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1982d). «Les parcs québécois; la gestion des ressources naturelles». Volume 5. 83 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1984). «Les parcs québécois; l'éducation au milieu naturel». Volume 6. 83 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1985). «Les parcs québécois; l'accueil des visiteurs». Volume 8. 47 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1985a). «Étude sur le loisir des Québécois». Institut québécois d'opinion publique. 124 pages et annexes.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1986). «Les parcs québécois; les régions naturelles». Volume 7. 257 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1989). «Les parcs québécois; éducation au milieu naturel. Programme de formation». Guide méthodologique, tome I. 150 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1989a). «Les parcs québécois; éducation au milieu naturel. Programme de formation». Guide méthodologique (annexe), tome II. 177 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1990). «Les parcs québécois; éducation au milieu naturel. Préparation et réalisation d'une activité d'interprétation». Guide méthodologique. 48 pages et annexes.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1991). «Les parcs québécois; éducation au milieu naturel. L'encadrement des groupes scolaires». Guide méthodologique. 87 pages et annexes.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1991a). «La participation du milieu à la gestion des parcs. Les partenaires sans but lucratif. La consultation». Guide de référence. Direction du plein air et des parcs. 18 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1991b). «La participation du milieu à la gestion des parcs. Les partenaires sans but lucratif. Orientations». Direction du plein air et des parcs. 53 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1991c). «La participation du milieu à la gestion des parcs. Les partenaires sans but lucratif. La délégation de gestion». Guide de référence. Direction du plein air et des parcs. 76 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1991d). «La participation du milieu à la gestion des parcs. Les partenaires sans but lucratif. Les annexes aux guides de référence». Direction du plein air et des parcs. Non paginé.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1992). «La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs». Québec. 22 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; (1993). «Les parcs québécois. Plan de promotion 1993-1996». Québec. Direction du marketing et des communications. Non paginé.

MINISTÈRE DU TOURISME; (1992). «Des saisons et des gens. Le partenariat, force motrice de l'industrie touristique». Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme. Gouvernement du Québec. 96 pages.

MOULIN, C. L.; (1981). «Les parcs naturels : leur utilité, leurs problèmes, leur avenir». Espaces. 51:9-16.

NADEAU, R.; N., LONGPRÉ; (1995). «Le parc du mont Mégantic : processus de création et impacts sur le développement régional». Téoros. 14(1):13-16.

NELSON, J. G.; (1993). "Beyond Parks and Protected Areas : From Public Lands and Private Stewardship to Landscape Planning and Management". Parks and Protected Areas in Canada. Planning and Management. p. 45-56.

NÉOLOGIE EN MARCHÉ; (1984). «Interprétation du patrimoine». Gouvernement du Québec. Office de la langue française. 38-39 : 183 pages.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT) & PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE); (1992). «Principes directeurs : Aménagement des parcs nationaux et des zones protégées, pour le tourisme». 53 pages.

OWEN, R. E., S. T., WITT, S., GAMMON; (1993). "Sustainable Tourism Development in Wales". Tourism Management. 14(6):463-473.

PARCS CANADA; (1983). «Politique de Parcs Canada». Ministère des Approvisionnement et Services Canada. 55 pages.

PARCS CANADA; (1994). «Rapport statistique 1993». Région du Québec. Patrimoine canadien. 103 pages et annexes.

PATRIMOINE CANADIEN; (1994). «Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada». Approvisionnement et Services Canada. 127 pages.

PRADES, J. A., J.-G., VAILLANCOURT, R., TESSIER; (1991). «Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques». Éditions Fides. 374 pages.

PRADES, J. A., R., TESSIER, J.-G., VAILLANCOURT; (1992). «Gestion de l'environnement, éthique et société». Éditions Fides. 308 pages.

- PRADES, J. A., R., TESSIER, J.-G., VAILLANCOURT; (1994). «Instituer le développement durable». Éditions Fides. 310 pages.
- REES, W.; (1990). "The Ecology of Sustainable Development". The Ecologist. 20(1):18-23.
- RIVARD, R.; (1988). «Les centres d'interprétation : lieux d'interface visiteurs-visités-patrimoine». Teoros. 7(1):35-39.
- ROBILLARD, S.; (1995). «La délégation de gestion dans les parcs du Québec : pour un partenariat efficace». Téoros. 14(1):17-19.
- ROGGENBUCK, J. W., D. B., PROPST; (1981). "Evaluation of Interpretation". Journal of Interpretation. 6(1):13-23.
- ROSENBERG, K. A.; (1994). "Wilderness Preservation : A Reference Handbook". ABC-CLIO Inc. Santa Barbara, Californie. 292 pages.
- SAUVÉ, L.; (1990). «Deux perspectives complémentaires en éducation relative à l'environnement». Les actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement. Direction de la promotion du développement durable. Division de l'éducation et de la formation. p. 18-24.
- SHARPE, G. W.; (1976). "Interpreting the Environment". New York. John Wiley & Sons Inc. 566 pages.
- SHARPE, G. W., C. O., ODEGAARD, W. F., SHARPE; (1983). "Park Management". John Wiley & Sons Inc. 340 pages.
- SHEPARD, C.; (1987). "Interpretation : Techniques or Theory?". Parks and Recreation. 22(7):44-47.

- SIMPSON, S., C., YOSHIOKA; (1992). "Aristotelian View of Leisure : An Outdoor Recreation Perspective". Leisure Studies. 11(3):219-231.
- SOUCY, M.; (1995). «La gestion déléguée des activités et services du parc d'Oka : l'expérience positive d'un partenariat avec le milieu». Téoros. 14(1):20-23.
- STOKOWSKI, P. A.; (1990). "The Rhetoric of Interpretation : More than a Set of Techniques". Journal of Park and Recreation Administration. 8(4):43-51.
- TÉOROS; (1993). «Colloque national sur l'écotourisme. Actes du colloque». Numéro 4. Service des publications. Université du Québec à Montréal.
- TÉOROS; (1995). «Les parcs : des réseaux en mutation». Service des publications. Université du Québec à Montréal. 14(1).
- THE REPORT OF THE PRESIDENT'S COMMISSION; (1987). "Americans Outdoors : The Legacy, the Challenge. With Case Studies". Island Press, Washington, D.C. 426 pages.
- TILDEN, F.; (1977). "Interpreting our Heritage". Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN); (1980). «Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable». Non paginé.
- VACHON, B.; (1993). «Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement». Gaëtan Morin éditeur ltée. Boucherville, Québec. 331 pages.

- VAILLANCOURT, J.-G.; (1984). «Éthique(s) de l'environnement». Critère. 37:103-114.
- VAILLANCOURT, J.-G.; (1995). «Penser et concrétiser le développement durable». Écodécision. 15:24-29.
- VILLENEUVE, C.; (1990). «L'éducation relative à l'environnement dans la perspective du développement soutenable». Les actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement. Direction de la promotion du développement durable. Division de l'éducation et de la formation. p. 29-38.
- VILLENEUVE, C.; (1991). «L'éducation relative à l'environnement, un outil pour le développement durable». Franc-Vert. 8(3):30-31.
- VILLENEUVE, C.; (1993). «Une ERE du développement durable?». Bulletin sur l'éducation relative à l'environnement. 5(1):6-11.
- WAAUB, J.-P.; (1991). «Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement». Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques. Sous la direction de José A. Prades, Jean-Guy Vaillancourt et Robert Tessier. Éditions Fides. p. 47-72.
- WIGHT, P.; (1993). "Ecotourism : Ethics or Eco-Sell?". Journal of Travel Research. p. 3-9.
- WILLIAMS, P. W.; (1992). "Tourism and the Environment : No Place to Hide". World Leisure and Recreation. 34(2):13-17.
- WORLD LEISURE & RECREATION; (1992). "Outdoor and Environmental Education". 34(2) : 44 pages.

YERGEAU, M.; (1988). «Un développement durable, le défi lancé à toutes les nations». Forces. 81:4-8.

ZEIGER, J. B.; (1988). "Rhetoric and Interpretation : A Bridge in Dire Need of Repair". Journal of Park and Recreation Administration. 6(3):15-19.

ZINGER, N.; (1995). «Espaces protégés au Québec : une ressource menacée». Téoros. 14(1):28-30.

ZINS, M.; (1995). «L'impératif d'une gestion stratégique pour les parcs naturels : l'exemple de Forillon». Téoros. 14(1):42-45.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR L'ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION AU MILIEU  
NATUREL DANS LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
Direction du plein air et des parcs  
150 Saint-Cyrille Est - 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y1

Université du Québec à Trois-Rivières  
Département des sciences du loisir  
Case Postale 500  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H7

**Étude sur l'éducation au milieu naturel  
dans le réseau des parcs québécois**

**1992-1993**

La Direction du plein air et des parcs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, désire entreprendre une étude visant à mieux connaître l'ensemble des activités et des ressources affectées à l'interprétation dans les 16 parcs québécois. Plus précisément, il s'agit de mieux comprendre la situation actuelle reliée à la programmation des activités touchant l'interprétation, et ce, dans le but d'améliorer l'offre de services future à travers l'ensemble des parcs du réseau.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre au questionnaire et de le faire parvenir à la Direction du plein air et des parcs au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1993.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter :

M. Guy Frève, MLCP  
(418) 644-7545

ou

M. Luc Lebeau, UQTR  
(819) 373-9599

Nom du parc: \_\_\_\_\_

Répondant: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Résultats recueillis par: \_\_\_\_\_

## Étude sur l'éducation au milieu naturel dans le réseau des parcs québécois

### Section 1 : Documentation

1- Parmi la liste des documents suivants, pourriez-vous indiquer lesquels sont présentement disponibles au personnel du parc?

- |   | OUI                                   | NON                                   |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| a) Guide de rédaction du plan d'interprétation (1984)   | <input type="checkbox"/> <sub>1</sub> | <input type="checkbox"/> <sub>2</sub> |
| b) Éducation au milieu naturel<br>Programme de formation (1989)                                     | <input type="checkbox"/> <sub>1</sub> | <input type="checkbox"/> <sub>2</sub> |
| c) Éducation au milieu naturel<br>Programme de formation (annexe) (1989)                            | <input type="checkbox"/> <sub>1</sub> | <input type="checkbox"/> <sub>2</sub> |
| d) Éducation au milieu naturel<br>Préparation et réalisation d'une activité d'interprétation (1990) | <input type="checkbox"/> <sub>1</sub> | <input type="checkbox"/> <sub>2</sub> |
| e) Éducation au milieu naturel<br>L'encadrement des groupes scolaires (1991)                        | <input type="checkbox"/> <sub>1</sub> | <input type="checkbox"/> <sub>2</sub> |

2- Pour chacun des documents mentionnés, pourriez-vous nous indiquer le nombre de copies actuellement disponibles?

Les lettres correspondent aux documents mentionnés à la question #1

a) \_\_\_\_\_ b) \_\_\_\_\_ c) \_\_\_\_\_ d) \_\_\_\_\_ e) \_\_\_\_\_

3- À quel endroit est-il possible de consulter ces documents?

<sub>1</sub> à la direction régionale

<sub>2</sub> au centre d'interprétation

<sub>3</sub> au bureau administratif du parc

<sub>4</sub> ailleurs ---» précisez: \_\_\_\_\_

4- Qui sont les principaux utilisateurs pour chacun de ces documents?

Répondre en fonction des documents identifiés comme étant disponibles  
(Cochez chaque réponse appropriée)

a) Guide de rédaction du plan d'interprétation

- <sub>1</sub> directeur du parc      <sub>2</sub> responsable de la mise en valeur  
<sub>3</sub> les interprètes      <sub>4</sub> les partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)  
<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

b) Éducation au milieu naturel, programme de formation (1989)

- <sub>1</sub> directeur du parc      <sub>2</sub> responsable de la mise en valeur  
<sub>3</sub> les interprètes      <sub>4</sub> les partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)  
<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

c) Éducation au milieu naturel, programme de formation (annexe) (1989)

- <sub>1</sub> directeur du parc      <sub>2</sub> responsable de la mise en valeur  
<sub>3</sub> les interprètes      <sub>4</sub> les partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)  
<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

d) Éducation au milieu naturel, préparation et réalisation d'une activité d'interprétation (1990)

- <sub>1</sub> directeur du parc      <sub>2</sub> responsable de la mise en valeur  
<sub>3</sub> les interprètes      <sub>4</sub> les partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)  
<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



c) Éducation au milieu naturel, programme de formation (annexe) (1989)

- 1 guide de référence méthodologique
- 2 construction d'un programme de formation
- 3 il n'est pas utilisé au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 4 je ne crois pas l'utiliser au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 8 autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

d) Éducation au milieu naturel, préparation et réalisation d'une activité d'interprétation (1990)

- 1 guide de référence méthodologique
- 2 construction d'une activité d'interprétation
- 3 il n'est pas utilisé au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 4 je ne crois pas l'utiliser au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 8 autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

e) Éducation au milieu naturel, l'encadrement des groupes scolaires (1991)

- 1 guide de référence méthodologique
- 2 construction d'un programme scolaire
- 3 il n'est pas utilisé au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 4 je ne crois pas l'utiliser au parc: \_\_\_\_\_  
(raison)
- 8 autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6- Connaissez-vous le modèle de communication EMEREC?

OUI

NON

 1

 2

---»  passez à la question #8

7- Ce modèle est-il utilisé lors de l'élaboration d'un programme ou d'une activité d'interprétation?

OUI

NON

 1

 2

8- Quels sont les thèmes que vous aimeriez voir développer dans les publications futures produites par la Direction du plein air et des parcs?

(Cochez chaque réponse appropriée)

1 causeries

2 animation des clientèles spéciales

3 délégation de gestion en interprétation

4 sentiers d'auto-interprétation

5 brochures et panneaux d'auto-interprétation

6 autres: ---» spécifiez: \_\_\_\_\_

<b>Section 2 : Le plan d'interprétation</b>
---

9- Le plan d'interprétation du parc est-il complété?

OUI

NON

 1 2---»  passez à la question #19

10- En quelle année a-t-il été réalisé? \_\_\_\_\_

11- Pouvez-vous indiquer qui a collaboré à sa réalisation?

1 réalisé en régie

2 réalisé par contrat de services

3 réalisé en collaboration avec une maison d'enseignement (cégep, université)

8 autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

12- A-t-il fait l'objet d'une mise à jour depuis?

OUI

NON

 1 2---»  passez à la question #15

13- En quelle année? \_\_\_\_\_

14- Qui a réalisé cette mise à jour?

1 réalisé en régie

2 réalisé par contrat de service

3 réalisé en collaboration avec une maison d'enseignement (cégep, université)

8 autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

<b>passez à la question #17</b>
---------------------------------

15- Prévoyez-vous faire une mise à jour?

OUI

NON

<sub>1</sub>
<sub>2</sub>

---»  passez à la question #17

16- Quand prévoyez-vous faire cette mise à jour? \_\_\_\_\_ (année)

17- Qui sont les principaux utilisateurs du plan d'interprétation?

<sub>1</sub> directeur du parc

<sub>2</sub> responsable de la mise en valeur

<sub>3</sub> les interprètes

<sub>4</sub> les partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

18- Quelles sont les principales utilisations de ce document?

<sub>1</sub> guide de référence méthodologique

<sub>2</sub> construction d'un programme d'interprétation

<sub>3</sub> structurer l'offre de services de l'interprétation

<sub>4</sub> il n'est plus utilisé au parc: \_\_\_\_\_

(raison)

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**passez à la question #21**

19- Quand prévoyez-vous le compléter? \_\_\_\_\_ (année)

20- Comment pensez-vous le réaliser?

<sub>1</sub> en régie

<sub>2</sub> par contrat de services

<sub>3</sub> en collaboration avec une maison d'enseignement (cégep, université)

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<b>Section 3 : Le personnel</b>
---------------------------------

21- Pour chacune des catégories d'emploi mentionnées, indiquez le nombre de personnes affectées à l'interprétation, de même que la durée d'affectation (*en personnes/années*) :

	nombre de personnes	nombre de personnes/années au total
- permanent	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 1	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 2
- occasionnel		
* professionnel	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 3	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 4
* technicien	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 5	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 6
* fonctionnaire	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 7	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 8
- étudiant	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 9	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 10
- stagiaire	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 11	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 12
- autres: _____	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 13	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 14
- autres: _____	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 15	<input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/> 16

22- Pour chacune des catégories de contrat, indiquez le nombre de personnes affectées à l'interprétation, de même que la durée du contrat :

*(Voir annexe en fin de questionnaire pour les définitions de contrats)*

	nombre de personnes	durée du contrat (en mois)
- contrat de services	<input type="text"/> 1	<input type="text"/> 2
- contrat de concession	<input type="text"/> 3	<input type="text"/> 4
- contrat d'autorisation	<input type="text"/> 5	<input type="text"/> 6
- bénévoles	<input type="text"/> 7	<input type="text"/> 8
- autres: _____	<input type="text"/> 9	<input type="text"/> 10

<b>Section 4 : La formation du personnel</b>
--

23- Le personnel à l'emploi du MLCP a-t-il bénéficié d'une session de formation au cours des trois dernières années?

	OUI	NON	
1992-93	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	
1991-92	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	
1990-91	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	---» <u>si NON à toutes les années, passez à la question #25</u>

24- Pour la dernière année de formation, donnez les indications suivantes :

- combien de personnes ont bénéficié de la formation: \_\_\_\_\_

- durée de la période de formation: \_\_\_\_\_ jour(s)

- responsable de la formation:

<sub>1</sub> MLCP

<sub>2</sub> organisme privé: ---» en donner le nom: \_\_\_\_\_

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

- outils utilisés:

<sub>1</sub> cahier de formation de la DPAP (1989)

<sub>2</sub> cahier de formation du parc

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

25- Les partenaires sous contrat, en lien avec l'interprétation, ont-ils bénéficié d'une session de formation offerte par le MLCP au cours des trois dernières années?

	OUI	NON	
1992-93	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	
1991-92	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	
1990-91	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	---» <u>si NON à toutes les années, passez à la question #27</u>

26- En ce qui concerne les partenaires sous contrat en interprétation, et pour la dernière année de formation offerte par le MLCP, donnez les indications suivantes :

- combien de personnes ont bénéficié de la formation: \_\_\_\_\_

- durée de la période de formation: \_\_\_\_\_ jour(s)

- responsable de la formation:

<sub>1</sub> MLCP

<sub>2</sub> organisme privé: ---» en donner le nom: \_\_\_\_\_

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

- outils utilisés:

<sub>1</sub> cahier de formation de la DPAP (1989)

<sub>2</sub> cahier de formation du parc

<sub>8</sub> autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

27- Selon vous, les sessions de formation dispensées en lien avec l'interprétation étaient-elles :

	très adéquates	adéquates	peu adéquates	pas du tout adéquates	ne s'applique pas
- pour le personnel	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- pour les partenaires	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

28- Selon vous, quelle importance aurait-il lieu d'accorder à l'accroissement de ces sessions de formation?

	grande importance	importance moyenne	peu d'importance	aucune importance	ne sais pas
- pour le personnel	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- pour les partenaires	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

29- Quels nouveaux sujets aimeriez-vous voir aborder?

<sub>1</sub> la communication

<sub>2</sub> éléments d'écologie

<sub>3</sub> les causeries

<sub>4</sub> l'évaluation de programme en  
interprétation

<sub>5</sub> le réseau des parcs québécois (une vision des 5 prochaines années)

<sub>8</sub> autres sujets: ---» mentionnez vos choix:

---



---

<b>Section 5 : Les clientèles rejointes par les programmes d'interprétation</b>
---

30- Pour chacune des catégories de clientèle, indiquez l'importance de sa fréquentation aux programmes d'interprétation :

	grande importance	importance moyenne	peu d'importance	aucune importance	ne sais pas
- clientèle touristique	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- clientèle locale (de la région)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- clientèle scolaire	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- clientèle familiale	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- autres: ---» précisez: 	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

---

31- Quelles sont vos périodes d'opération pour chacun des programmes suivants?

(Cochez les saisons appropriées)
----------------------------------

	printemps	été	automne	hiver	ne s'applique pas
- programmes scolaires	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes avec interprète	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes sans interprète (ex. : sentier d'auto-interprétation)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

32- Recevez-vous des groupes scolaires dans le cadre de votre offre d'interprétation?

OUI	NON	
<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	---» <u>passez à la question #39</u>

33- Pouvez-vous indiquer les niveaux rejoints dans le cadre de votre programmation scolaire, de même que le nombre total de groupes reçus :

<input type="checkbox"/> 1 primaire ----»	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle	<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle
<input type="checkbox"/> 2 secondaire ---»	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle	<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle
<input type="checkbox"/> 3 post-secondaire		
<input type="checkbox"/> 8 autres: ---» précisez: _____		

nombre total de groupes reçus: \_\_\_\_\_

34- Quel genre de programmation offrez-vous à la clientèle scolaire?

<input type="checkbox"/> 1 programmation régulière
<input type="checkbox"/> 2 transposition de la programmation régulière
<input type="checkbox"/> 3 conçue spécialement pour des groupes scolaires
<input type="checkbox"/> 8 autres: ---» précisez: _____
_____

35- Vous êtes-vous inspiré ou référé aux objectifs du ministère de l'Éducation pour élaborer vos programmes scolaires?

OUI                      NON                      NE S'APPLIQUE PAS

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 9
----------------------------	----------------------------	----------------------------

36- Avez-vous un système de réservation pour les visites de groupes scolaires?

OUI                      NON

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	----» <u>passez à la question #38</u>
----------------------------	----------------------------	---------------------------------------

37- De quelle façon s'effectuent les réservations auprès des groupes scolaires?

1 par téléphone

2 par la poste

3 autre: ---» précisez: \_\_\_\_\_

38- Avez-vous un mécanisme de suivi auprès des groupes scolaires qui visitent le parc?

OUI

NON

1

2

\_\_\_\_\_ précisez le mécanisme: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## B) Sentiers autoguidés

OUI

NON

 1 2

----» (passez à la section C)

\* munis de panneaux: indiquez le nombre de sentiersindiquez le nombre de panneaux

indiquez le nom des sentiers, la longueur en kilomètre(s) et la durée moyenne

Nom du sentier	Longueur en Km	Durée

\* munis de dépliants: indiquez le nombre de sentiersindiquez le nombre de dépliants

indiquez le nom des sentiers, la longueur en kilomètre(s) et la durée moyenne

Nom du sentier	Longueur en Km	Durée

## C) Amphithéâtre extérieur

OUI

NON

 1 2

D) Autre(s) équipement(s) d'interprétation: ----» précisez: \_\_\_\_\_

---



---

40- Pour chacun des équipements, pourriez-vous indiquer la fréquence d'utilisation ?

	très fréquenté	moyennement fréquenté	peu fréquenté	pas du tout fréquenté	ne s'applique pas
- centre d'accueil et d'interprétation	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
* salle d'exposition	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
* salle de projection	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- sentiers autoguidés avec panneaux	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- sentiers autoguidés avec dépliants	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- amphithéâtre extérieur	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- autres équipements:	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
 précisez: _____					
- autres équipements:	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
 précisez: _____					

<b>Section 7 : L'offre de services</b>
--

41- Indiquez les activités d'interprétation actuellement offertes dans votre parc :

A) randonnées accompagnées :

	OUI	NON
- à pied	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- en canot	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- à bicyclette	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- à ski	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- en automobile ou en autobus	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>

- autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

B) autres activités animées:

- causeries en soirée	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- maraudage (itinérance)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- animation sur place (interprétation postée)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>

- autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

C) activités spéciales :

- pièces de théâtre	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- théâtre de marionnettes	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- rallye nature	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- exposition temporaire	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- exposition/concours photo	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>
- inventaire ornithologique	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>

- autres: ---» précisez: \_\_\_\_\_

42- Pour l'année 1992-93, avez-vous fait la promotion de vos activités d'interprétation?

OUI

NON

 1 2---»  passez à la question #44

43- Pour l'année 1992-93, comment s'est fait la promotion de vos activités d'interprétation?

 1 quotidiens régionaux 2 journaux locaux (hebdos) 3 revue 4 radio 5 préposés à l'accueil 6 dépliant spécifique sur la programmation 7 dépliant carte-renseignements 8 autre: ---» précisez: \_\_\_\_\_

44- Pour l'année 1992-93, avez-vous produit des publications d'interprétation?

OUI

NON

 1 2---»  passez à la question #46

combien: \_\_\_\_\_

45- Parmi la liste suivante, indiquez les types de publications d'interprétation que vous avez produits :

 1 dépliant 2 brochure 3 journal 4 revue 5 livre 8 autre: ---» précisez: \_\_\_\_\_

46- Complétez les deux tableaux suivants pour vos trois plus récentes publications en interprétation :

Nom de la publication			
Année de réalisation			
Thème(s) proposé(s)			
Nombre d'exemplaires			
Remise gratuitement			
Vendue au prix de :			

47- À quel endroit se fait leur distribution?

Au centre d'accueil et d'interprétation			
Au(x) poste(s) d'accueil			
Au début des sentiers, par des distributrices			
À l'extérieur du parc			
Autres(s): ---» précisez:			

<b>Section 8 : L'évaluation</b>
---------------------------------

48- Possédez-vous des outils d'évaluation pour :

	OUI	NON	NE S'APPLIQUE PAS
- programmes scolaires	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes avec interprète	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes sans interprète	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes de vos partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- autres: ---» précisez:	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

---

49- Pour chacun des éléments suivants, indiquez la forme que prend l'évaluation :

	par questionnaire	par entrevue	par auto-évaluation	ne s'applique pas
- programmes scolaires	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes avec interprète	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes sans interprète	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- programmes de vos partenaires (concessionnaires, bénévoles, etc.)	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>
- autres: ---» précisez:	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>9</sub>

---

<b>Section 9 : La délégation de gestion</b>
---

50- Y a-t-il des activités ou des services reliés à l'interprétation qui font l'objet de contrat avec des partenaires (délégation de gestion)?

OUI                      NON

<sub>1</sub>                      <sub>2</sub> ---»  passez à la question #53

51- Indiquez les formes de délégation de gestion qui ont eu cours dans votre parc pour 1992-93, en ce qui a trait à l'interprétation :

	OUI	NON	NOMBRE
- contrat de concession	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>
* sujet(s):	_____		
* durée:	_____		
* redevance:	_____		
- contrat de services	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>
* sujet(s):	_____		
* durée:	_____		
- contrat d'autorisation	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>
* sujet(s):	_____		
* durée:	_____		
- bénévolat	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>
* sujet(s):	_____		
* durée:	_____		
- autres: ---» précisez:	<input type="checkbox"/> <sub>1</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>2</sub>	<input type="checkbox"/> <sub>3</sub>
	_____		
* sujet(s):	_____		
* durée:	_____		

52- Pour chacune des formes de contrats, indiquez votre degré d'appréciation :

	très satisfait	moyennement satisfait	un peu satisfait	pas du tout satisfait	ne s'applique pas
- contrat de concession	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- contrat de services	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- contrat d'autorisation	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- bénévolat	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
- autres: ---» précisez:	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9

53- Selon vous, quels sont les avantages que permet la délégation de gestion en lien avec l'interprétation?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 réaliser des projets à moindre coût     | <input type="checkbox"/> 2 publicité pour le parc          |
| <input type="checkbox"/> 3 réinvestir financièrement dans le parc  | <input type="checkbox"/> 4 bénéficier d'expertise nouvelle |
| <input type="checkbox"/> 5 associer le milieu à la gestion du parc | <input type="checkbox"/> 6 diversifier l'offre de services |
| <input type="checkbox"/> 8 autres: ---» précisez: _____            |  |

54- Selon vous, quels sont les inconvénients qui découlent de la délégation de gestion en lien avec l'interprétation?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 objectifs poursuivis différents                 | <input type="checkbox"/> 2 conflit possible avec le personnel du MLCP                    |
| <input type="checkbox"/> 3 manque de formation pour encadrer le partenaire | <input type="checkbox"/> 4 manque de formation du personnel du partenaire                |
| <input type="checkbox"/> 5 demande beaucoup de suivi                       | <input type="checkbox"/> 6 baisse de la qualité dans l'offre de service d'interprétation |
| <input type="checkbox"/> 7 contrôle de la qualité du produit difficile     |  |
| <input type="checkbox"/> 8 autres: ---» précisez: _____                    |  |

<b>Section 10 : Informations générales</b>
--

55- En lien avec l'interprétation, quelles sont les priorités de développement du parc pour les cinq prochaines années?

---

---

---

---

---

56- En ce qui a trait à l'interprétation, quelle forme d'expertise souhaiteriez-vous de la part de la Direction du plein air et des parcs?

---

---

---

---

57- Toujours en lien avec l'interprétation, quels sujets désiriez-vous voir développer par la Direction du plein air et des parcs, sous forme de politiques, de guides méthodologiques, de programmes, de normes, etc.?

---

---

---

---

<p>Nous vous remercions de votre collaboration, et si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires sur un aspect quelconque du présent questionnaire, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.</p>
--

<p>Dès que les résultats seront compilés et analysés, nous vous ferons parvenir une copie du bilan.</p>
---

<b>ANNEXE</b>
---------------

### 1. Le contrat de concession

Le contrat de concession est un contrat conclu par le gouvernement ou en son nom concernant l'exercice par une personne physique ou morale d'une activité de nature commerciale à la place et pour le compte du gouvernement et pour laquelle des redevances sont versées au gouvernement....

Ce type de contrat est surtout utilisé lorsque le M.L.C.P. veut confier à l'entreprise privée l'exploitation d'activités commerciales. Le M.L.C.P. doit aller en appel d'offres sinon il doit obtenir une dérogation du Conseil du trésor. Le concessionnaire est assujetti au versement d'une redevance. L'ensemble des opérations du concessionnaire est régi par le gouvernement.

### 2. Le contrat d'autorisation

Le contrat d'autorisation est une autorisation donnée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en vertu d'une disposition spécifique de la Loi sur les parcs ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune<sup>1</sup>.

Ce type de contrat n'est assujetti à aucune réglementation gouvernementale et il découle directement de la Loi sur les parcs (et de celle sur la conservation...). Aucune redevance n'est imposée dans le cas d'un contrat d'autorisation. Il est surtout utilisé dans le cas de délégation d'activités de nature commerciales non rentables. Il peut être octroyé autant à un organisme sans but lucratif qu'à un organisme à but lucratif.

### 3. Le contrat de services

Le contrat de services est un contrat conclu pour la fourniture ou l'accomplissement d'un service...<sup>3</sup>.

Ce type de contrat implique une prestation (fourniture ou accomplissement) de services contre rémunération. Il est surtout utilisé lorsque le M.L.C.P. veut offrir des services pour lesquels il n'existe aucune tarification ou lorsqu'il veut faire effectuer des travaux spécifiques. Il existe une procédure d'adjudication pour ce type de contrat.

<sup>1</sup> Extrait du Règlement sur les contrats de concession du gouvernement, (L.R.Q., c.A-6, r.6).

<sup>2</sup> Extrait de Contrats en usage au M.L.C.P. - document synthèse, Direction des affaires juridiques, M.L.C.P., 1991.

<sup>3</sup> Extrait de Règlement sur les contrats de services du gouvernement, décret 1500-88.

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LA DÉLÉGATION  
DE GESTION EN INTERPRÉTATION

ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION AU MILIEU NATUREL  
DANS LE RÉSEAU DES PARCS QUÉBÉCOIS

1992-93

VOLET DÉLÉGATION EN INTERPRÉTATION

DIRECTIVES: Veuillez compléter un questionnaire par contrat ayant cours dans l'offre d'interprétation de votre parc.

Chaque questionnaire se présente en 2 sections.

La première a été complétée à partir de l'information que vous nous avez fournie en janvier dernier. Si des nuances ou corrections sont requises, n'hésitez pas à apporter les ajustements requis.

Quant à la section B, elle se répond assez rapidement.

Nom du parc: \_\_\_\_\_

Répondant antérieur: \_\_\_\_\_

Résultats recueillis par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

## VOLET DÉLÉGATION EN INTERPRÉTATION

1992-1993

SECTION A
-----------

Contrat:     service  
               autorisation  
               bénévolat  
               concession

Sujet: \_\_\_\_\_

Durée: \_\_\_\_\_

Nombre de personnes: \_\_\_\_\_

SECTION B
-----------

## 1. L'offre d'activités et/ou de services en 1992-1993

. Activités faisant l'objet du contrat:

---



---



---



---

. À quelle période sont offertes ces activités et quel est le nombre de personnes requis?

Période	Nombre de personnes
( ) printemps	(    )
( ) été	(    )
( ) automne	(    )
( ) hiver	(    )

. Autres considérations (au besoin)

---



---



---



---

## 2. Durée du contrat

. Vous nous avez dit que la durée totale du contrat était de \_\_\_\_ mois,

. Considérez-vous que cette durée est adéquate? ( ) oui ( ) non

. En quelle année a été signé ce contrat? \_\_\_\_\_

. Quand arrivera-t-il à échéance? \_\_\_\_\_

## 3. Quels sont les avantages particuliers de ce contrat?

- ( ) associer le milieu à la gestion du parc
- ( ) diversifier l'offre de services du parc
- ( ) réaliser des projets à moindre coût
- ( ) bénéficier d'une expertise nouvelle
- ( ) réinvestir financièrement dans le parc
- ( ) donner des services que le parc ne peut offrir
- ( ) autres: \_\_\_\_\_

4. Quels sont les inconvénients particuliers de ce contrat?

- demande beaucoup de suivi
- manque de formation pour encadrer
- manque de formation du personnel du partenaire
- contrôle de la qualité du produit difficile
- conflit possible avec le personnel
- baisse de la qualité du produit
- objectifs poursuivis sont différents
- difficulté de trouver un partenaire de qualité
- amène des coûts pour l'utilisateur
- seuil de rentabilité difficile à atteindre pour le partenaire

5. Suivi et contrôle du contrat

. Y a-t-il un mécanisme de suivi et de contrôle de ce contrat?  oui  non

. Sur quoi porte le suivi? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. Comment est effectué ce suivi? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. Qui assure le suivi de ce contrat au parc? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. À quelle fréquence s'effectue de suivi? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Recrutement du partenaire

- Le partenaire est venu proposer un projet
- Le partenaire a été sollicité par le parc
- Autre: \_\_\_\_\_

7. En comparaison avec l'offre directe du M.L.C.P., comment estimez-vous l'offre du partenaire?

- supérieure
- équivalente
- inférieure

. Si elle est inférieure, croyez-vous que le partenaire puisse améliorer son offre?

- oui
- non

## 8. Tarification

Y a-t-il un tarif imposé à l'utilisateur lorsqu'il utilise le service du partenaire?

- oui, montant (incluant TPS) \_\_\_\_\_  
 non

## 9. Publicité du partenaire (déléguataire)

La promotion des activités et/ou services du partenaire est faite par:

- le M.L.C.P.  
 le partenaire lui-même  
 le M.L.C.P. et le partenaire

10. Le M.L.C.P. dispose-t-il des données de fréquentation (participation) des activités du partenaire?  oui  non

. Existe-t-il des données sur la satisfaction du public à l'égard de l'activité (et/ou service) délégué?  oui  non

. Si oui, qui fait cette évaluation?  M.L.C.P.  partenaire

. Quelle est la satisfaction du public selon vous?

- très satisfait  peu satisfait  
 satisfait  hautement insatisfait

## 11. Aide du M.L.C.P.

. De quelles formes d'aide provenant du M.L.C.P. les partenaires ont-ils besoin et qui faciliteraient la réalisation de leurs activités (et/ou services)?

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> aucune       | <input type="checkbox"/> documentation          |
| <input type="checkbox"/> promotion    | <input type="checkbox"/> locaux du M.L.C.P.     |
| <input type="checkbox"/> suivi        | <input type="checkbox"/> appareils audio-visuel |
| <input type="checkbox"/> diaporama    | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> formation    | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> réservations | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> évaluation   | <input type="checkbox"/> _____                  |

. Quelles formes d'aide le M.L.C.P. dispense-t-il effectivement au partenaire?

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> aucune       | <input type="checkbox"/> documentation          |
| <input type="checkbox"/> promotion    | <input type="checkbox"/> locaux du M.L.C.P.     |
| <input type="checkbox"/> suivi        | <input type="checkbox"/> appareils audio-visuel |
| <input type="checkbox"/> diaporama    | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> formation    | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> réservations | <input type="checkbox"/> _____                  |
| <input type="checkbox"/> évaluation   | <input type="checkbox"/> _____                  |

. Qu'est-ce qui vous empêche de répondre à ces demandes?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

12. Quels sont les principaux avantages associés à chaque type de contrat?

Type de contrat	Contrat de services	Contrat de concession	Bénévolat	Contrat d'autorisation
Avantages				
Redevances				
Réinvestissement				
Contrôle du M.L.C.P.				
Recrutement				

13. Quels sont les inconvénients associés à chaque type de contrat?

Type de contrat	Contrat de services	Contrat de concession	Bénévolat	Contrat d'autorisation
Avantages				
Redevances				
Réinvestissement				
Contrôle du M.L.C.P.				
Recrutement				

14. Autres considérations:

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---